

Schéma unique des solidarités

2022-2026



Territoire de Belfort
Le Département


**TERRITOIRE
SOLIDAIRE**

DEPARTEMENT DU TERRITOIRE DE BELFORT

SCHEMA UNIQUE DES SOLIDARITES

2022 - 2026



#TerritoireduLion

#TerritoireSolidaire

SOMMAIRE

Edito du Président.....	5
Diagnostic socio-démographique et de l'offre médico-sociale	8
1. Diagnostic socio-demographique.....	8
1.1 VUE D'ENSEMBLE DE LA POPULATION	8
1.1.1 Economie et emploi	9
1.1.2 Le logement sur le territoire	15
1.2 PORTRAIT DU VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION DANS LE DEPARTEMENT	19
1.2.1 Un phénomène de vieillissement qui s'installe progressivement et qui tend à se renforcer	19
1.2.2 Une préférence claire pour le maintien à domicile	20
1.2.3 Une population âgée fragile économiquement.....	22
1.3.1 Des situations de handicap qui atteignent significativement les personnes âgées.....	25
1.3.2 Des jeunes moins souvent en situation de handicap que sur le reste du territoire	25
1.4.1 Une légère croissance de la population à horizon 2050	26
1.4.2. Un département qui reste jeune.....	27
1.4.3 Une augmentation du nombre de mineurs à potentiellement accompagner par l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE)	28
1.4.4 Un renforcement du vieillissement de la population Terrifortaine.....	29
1.4.5 Des personnes en situation de handicap vieillissantes de plus en plus nombreuses.....	31
1.5 SYNTHÈSE	33
2. Diagnostic de l'offre médico-sociale.....	34
2.1 L'OFFRE MEDICO-SOCIALE DU TERRITOIRE.....	34
2.1.1 Vue d'ensemble de l'offre en établissement pour les personnes âgées	34
2.1.2 L'offre à destination des personnes en situation de handicap	37
2.1.3 Les accueillants familiaux.....	38
2.1.4 Les personnes en situation de handicap vieillissantes : un public minoritaire nécessitant un accompagnement particulier	38
2.1.1 Une offre développée à destination des jeunes en situation de handicap	40
2.1.2 Une offre développée des structures d'accueil de l'enfance	42

2.1.3	L'enfance protégée : une augmentation des IP et des placements.....	43
2.2	UN APERÇU DE L'OFFRE A DOMICILE : SSIAD, SPASAD ET SAAD	51
2.3	SYNTHESE DE L'OFFRE EXISTANTE	56
Les enjeux du Schéma unique des Solidarités du Territoire de Belfort		57
Les axes stratégiques du schéma unique		62
1.	L'emploi, une priorité dans le parcours de vie.....	63
	Décliner le Programme Départemental d'Insertion.....	63
	Pour un effort continu de l'ensemble des acteurs en faveur de l'attractivité des métiers du social et du médico-social.....	92
2.	Solidarité et proximité : les conditions pour une insertion réussie.....	103
	Pour un accueil de proximité favorisant l'accès aux droits des usagers.....	104
	Consolider les démarches en faveur de la qualité du service rendu.....	113
3.	Prévenir pour favoriser l'égalité des chances.....	120
	Maintenir un haut niveau de qualité des outils en faveur de la prévention précoce.....	121
	Mobiliser tous les acteurs en faveur de la prévention des jeunes.....	126
4.	Sport, culture, tourisme : des outils d'inclusion au service de la qualité de vie.....	136
	Du sport, de la culture et des loisirs pour tous.....	136
	Usagers, aidants, société civile, tous solidaires.....	142
	Adapter les cadres de vie.....	150
	Adapter les modes d'hébergement.....	158
5.	L'évolution de l'offre d'accompagnement aux besoins des publics dans une dynamique de parcours	165
	Diversifier les réponses aux enfants placés et protégés.....	165
	Adapter l'offre en faveur de l'autonomie.....	177
6.	Les moyens du schéma unique des Solidarités.....	181

Annexes.....193

Edito du Président

Le Territoire de Belfort entend préserver une tradition de soutien fort au développement social, culturel et économique au service de la qualité de la vie pour tous.

Plus que jamais, dans les temps incertains que nous traversons ces dernières années, entre crises sanitaire, écologique et climatique, mais également démocratique et politique, les élus terrifortains souhaitent faire du Département une Institution au service de tous les citoyens, et en premier lieu des plus vulnérables. C'est bien cette volonté d'améliorer le quotidien des Terrifortains qui fait la force et la légitimité de notre Institution et de ses partenaires.

Le schéma unique des Solidarités est un des outils au service de la qualité de vie sur notre territoire, bien au-delà de la simple traduction administrative des obligations et dispositions réglementaires.

Aussi, le Territoire de Belfort engage l'ensemble des compétences à sa main afin de continuer d'agir avec volontarisme pour le développement continu et équilibré de son territoire en fonction des priorités politiques sur lesquelles les conseillers départementaux ont été élus :

- ❖ Favoriser l'emploi, et mobiliser en priorité les leviers en faveur de l'attractivité dans la durée des métiers en tension, et au premier chef les métiers sociaux et médico-sociaux, en articulation étroite avec le Service Public de l'Insertion et de l'Emploi,
- ❖ Agir en faveur de l'insertion des publics les plus fragiles : bénéficiaires du RSA, jeunes, dont les jeunes issus de l'Aide Sociale à l'Enfance, les personnes en situation de handicap...
- ❖ Accueillir tous les Terrifortains au plus près de chez eux, et leur garantir une qualité de service public avec équité et en tout lieu.

Les élus départementaux entendent intervenir auprès de tous les Terrifortains, à tous les âges de la vie, conformément aux valeurs de l'universalité et dans une logique de prévention et d'inclusion.

La démarche de construction d'un schéma unique des solidarités englobe et donne de la cohérence à l'ensemble des schémas d'organisation sociale et médico-sociale inscrits au Code de l'Action Sociale et des Familles et des contractualisations avec les services de l'Etat ou de la Commission Européenne.

Si le schéma unique des solidarités n'a pas vocation à se substituer aux différentes programmations, schémas, contrats et réflexions en cours ou à venir, il les complète et les articule autour des objectifs majeurs de la mandature. Il se décline ainsi en différents chapitres :

- L'emploi : une priorité dans le parcours de vie
- Solidarité et proximité : les conditions pour une insertion réussie

- Prévenir pour favoriser l'égalité des chances
- Sport, culture, tourisme : des outils d'inclusion au service de la qualité de vie
- L'évolution de l'offre d'accompagnement aux besoins des publics dans une dynamique de parcours

Florian BOUQUET
Président du Territoire de Belfort

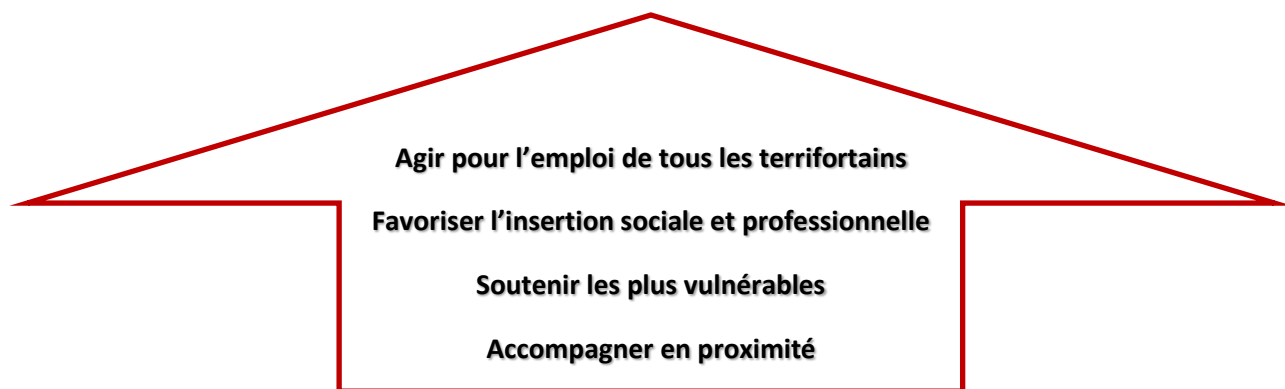
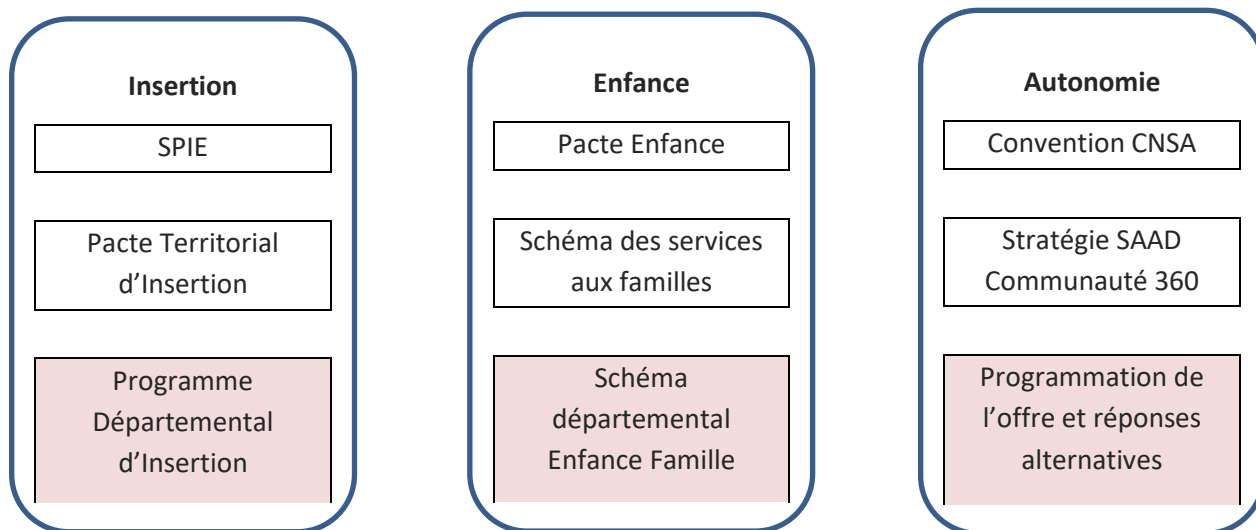


Schéma unique des Solidarités



Objectifs transversaux :
Jeunesse – Prévention - Attractivité des métiers sociaux et médico-sociaux - Soutien des aidants

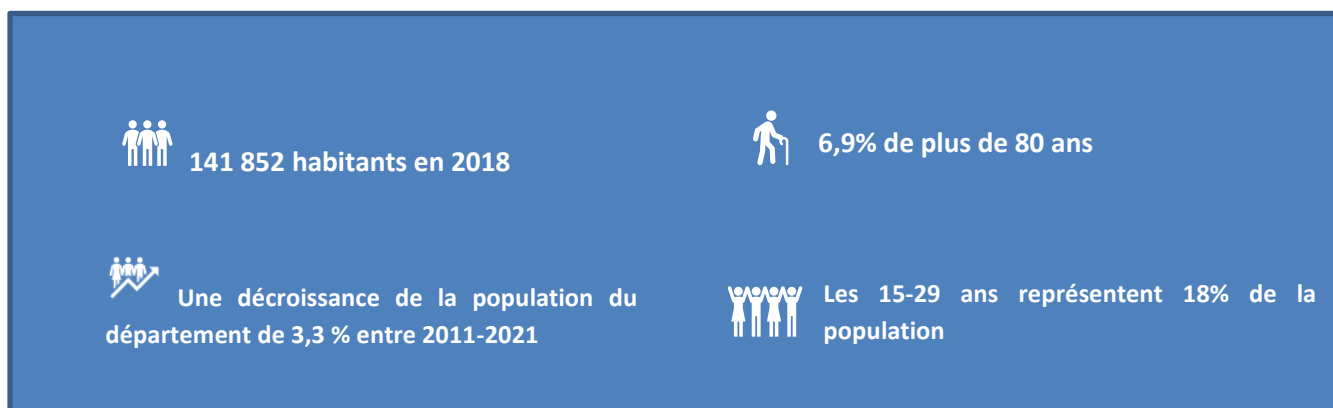
Cohérence des outils :
Pilotage – Management - Qualité des services et des ESSMS - Mobilisation optimisée des crédits

Accompagnement de proximité :
Réponse graduée - Synergie territoriale des partenaires – Autodétermination des usagers

Diagnostic socio-démographique et de l'offre médico-sociale

1. DIAGNOSTIC SOCIO-DEMOGRAPHIQUE

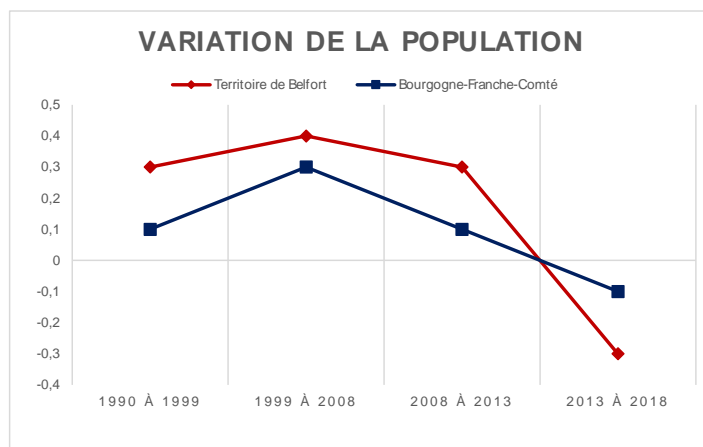
1.1 VUE D'ENSEMBLE DE LA POPULATION



Le Territoire de Belfort comptait **141 852 habitants** en 2018. Le Département représente **environ 5%** de la population totale de la région Bourgogne Franche-Comté.

Entre 2013 et 2018, le Département connaît **une légère décroissance** de sa population de l'ordre de **1,7% (contre une croissance de 0,4% au niveau national)**. Le ralentissement de la population est à mettre en lien avec deux éléments distincts : d'une part, **la baisse du taux de natalité constatée depuis 1975**, et d'autre part, **la variation négative du solde d'entrées et sorties** sur cette même période. On observe également les mêmes tendances sur ces deux variables au niveau régional. Les projections démographiques de l'Insee et du Compas à l'horizon 2028, indiquent une hausse de la population de 0,9% soit 1240 habitants supplémentaires.

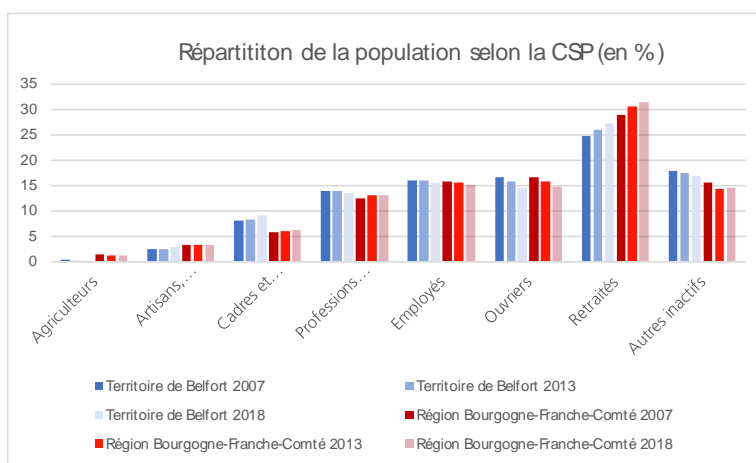
figure 1 taux de variation de la population entre 1990 et 2018 (données de l'Insee)



Depuis 2015, le Département compte **trois établissements publics de coopération intercommunale (EPCI)** : la communauté d'agglomération du Grand Belfort, la communauté de communes des Vosges du Sud et la communauté de communes du Sud Territoire. **La communauté d'agglomération du Grand Belfort est la plus peuplée** avec 103 016 habitants recensés au 1^{er} janvier 2018. Ce territoire est également **le plus jeune du département** et comptabilise une part des plus de 60 ans inférieure au restant des EPCI (22,5 % pour la CA du Grand Belfort, 23,9 % pour la CC du Sud Territoire et 25,6% pour la CC des Vosges du Sud). Les EPCI des Vosges du Sud et du Sud Territoire ont une part importante de personnes âgées au regard des zones blanches existantes dans ces territoires.

1.1.1 Economie et emploi

Figure 2 évolution de la répartition de la population selon la catégorie socioprofessionnelle (données de l'Insee)



- Par rapport à la moyenne régionale, le département est composé d'une population plus qualifiée. Avec notamment une part de cadres et professions intellectuelles supérieures plus importante que sur le reste du territoire (9,1% de cadres et professions intellectuelles supérieures pour le Département contre 6,3% pour la région Bourgogne-Franche-Comté).

- Une population retraitée qui progresse mais dans une proportion inférieure à ce qui est observé au niveau régional. Effectivement, le département compte 27,3 % de retraités en 2018. Par ailleurs, cette part a augmenté de 2,5 points en 10 ans. Au niveau régional, la population retraitée représente 31,4 % de la population totale et a aussi augmenté de 2,5 points sur la période.

L'économie du département est indissociable du bassin d'emploi qui dépasse l'échelle du département et s'inscrit davantage à l'échelle de l'aire urbaine : il lie les départements du Haut-Rhin, du Doubs et de la Haute-Saône. Le travail frontalier est également significatif notamment pour le sud du département.

L'observation des déplacements domicile-travail à l'échelle du département indique des flux avec un solde négatif. En effet, pour l'année 2020 on constate que 14 761 personnes résidant en dehors du Territoire de Belfort viennent y travailler. A l'inverse, 17 737 résidents du département vont travailler en dehors de celui-ci. Les principaux flux se font vers Montbéliard et la Suisse avec un solde négatif de 2 571 et 3 330. (Observatoire BFC).

L'activité économique du Territoire de Belfort se caractérise par une importance de l'industrie et du commerce automobile. En effet, ce secteur "Commerce, réparation d'automobile et de motocycles" représente 16% de l'emploi salarié soit 5200 personnes environ en Juillet 2022.

Les deux secteurs suivants sont "l'hébergement médico-social et action sociale" et "les activités juridiques, comptables de gestion, d'architecture, d'ingénierie, de contrôle et d'analyse techniques" avec 9% de l'emploi salarié. Viennent ensuite avec 7% chacun, le secteur de la "construction" et celui des "activités de services administratifs".

Le territoire recense 7 451 entreprises, dont 6 360 sièges et 1 091 établissements. C'est dans le secteur "Minerais, minéraux, sidérurgie" que l'on observe l'âge moyen des entreprises, le plus élevé (30 ans). A l'inverse avec 1 an de moyenne d'âge, c'est dans le secteur "Energie" que l'on retrouve les entreprises les plus jeunes.¹

Le Territoire de Belfort bénéficie également de la tendance nationale de baisse du chômage. Entre juillet 2021 et 2022, le Département enregistre une augmentation des déclarations préalables à l'embauche de +9,1%. En observant cette augmentation par type de contrat on constate que celle-ci s'explique majoritairement par des contrats de travail temporaire avec 57% des contrats soit 46 256 déclarations. Les contrats à durée déterminée eux représentent 35% des contrats avec 28 659 déclarations. Et les contrats à durée indéterminée ne constituent eux qu'une minorité des contrats avec 8% et 6607 déclarations.

D'après l'observatoire de l'emploi, les principaux métiers en tension de recrutement au sein du département sont, le "téléconseil et la vente", "l'assistantat commercial", "l'intervention socioéducative", "les personnels d'étages", "le management et ingénierie qualité industrielle" et "les soins infirmiers généralistes".

A l'inverse les métiers où il y a une forte concurrence des demandeurs d'emploi (par rapport au nombre d'offres diffusées) sont les "nettoyage de locaux", "électricité et bâtiments", "mise en rayon et libre-service", "secrétariat", "Aménagement et entretien des espaces verts", "vente et habillement" et "personnel polyvalent en restauration".

Figure 3 comparaison de l'évolution du taux de chômage (données de l'Insee)

En %	2008	2013	2018	3e Trimestre 2021
Territoire de Belfort	12,8	15,6	14,6	9,2
Bourgogne-Franche-Comté	10,3	12,3	12,1	6,8
France métropolitaine	11,6	13,6	13,4	7,9

¹ Manageo

Le Département est dans une situation de fragilité quant à l'emploi, si le taux de chômage suit les variations observées au niveau national, celui-ci reste néanmoins supérieur au taux de chômage départemental. Au 3^e trimestre 2021, **le Département enregistre un taux de chômage plus élevé que le taux de chômage national (+1,3 point de pourcentage)**. Paradoxalement, le niveau de vie des ménages imposables est légèrement supérieur au sein du département que dans le reste de la région Bourgogne-Franche-Comté (la médiane du revenu disponible par unité de consommation² s'élève à 22 050 € en 2019 sur le Territoire de Belfort contre 21 640 € dans la région Bourgogne-Franche-Comté).

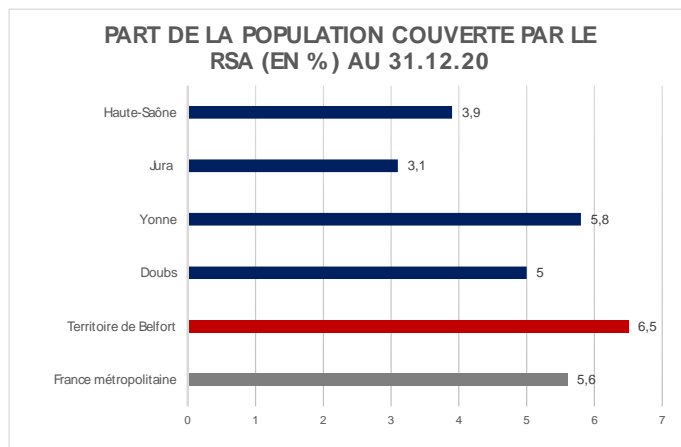
Le nombre de demandeurs d'emploi longue durée (DELD) dans le Département est de 6 748 en 2021. Cette part évolue à la hausse, car **on compte 927 DELD supplémentaires entre 2020 et 2021 soit une augmentation annuelle de 15,9%. La part des DELD dans la part des demandeurs d'emploi en fin de mois est de 48,5% au 2^e trimestre 2022. La part métropolitaine étant de 47%³.**

Les motifs d'inscriptions et de sorties sont sensiblement équivalents entre les niveaux départemental et régional. On peut observer cependant que la part des motifs d'inscriptions des DELD est supérieure de 3 points de pourcentage à la part régionale concernant les fins de mission d'intérim (soit 10% contre 7%).

Dans le Territoire de Belfort, en juin 2021, **l'indice de chômage estimé des demandeurs d'emploi de moins de 25 ans est de 24,4% dans le Territoire de Belfort** (contre 27,6% en juin 2020).

Également, **2 807 jeunes de 15-24 ans ne sont ni en emploi ni en formation en 2018, soit 16,2% des 15-24 ans du département, contre 15,9% pour le niveau métropolitain.** Il est intéressant d'observer ici un déséquilibre, cette situation touche davantage les jeunes femmes, qui sont 18,2 %, contre 14,8% pour les jeunes hommes. En 2019, on dénombre 3 240 jeunes suivis par la Mission Locale Espaces Jeunes.

Figure 4 comparaison de la part de la population couverte par le RSA en 2020 (données de la DREES)



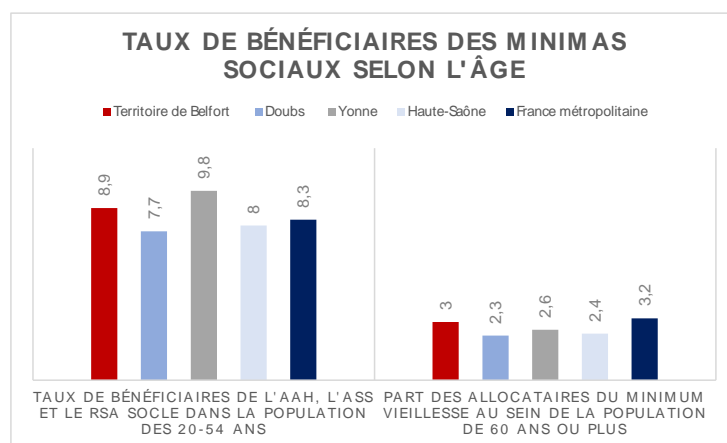
- La comparaison avec d'autres départements de la région Bourgogne-Franche-Comté nous permet de constater qu'il existe des situations variables à l'échelon régional. **La part de la population couverte par le revenu de solidarité active (RSA) est plus importante au sein du Territoire de Belfort que dans le reste de la Région (6,5 % de la population terrifortaine est couverte par le RSA au 31 décembre 2020). Cette part est également plus élevée que la moyenne nationale : 5,6 % de la population métropolitaine est couverte par le RSA.**

² Le revenu médian par unité de consommation ou niveau de vie, correspond au revenu à disposition des ménages pour consommer ou épargner.

³ Dares – Pôle Emploi

- La part des bénéficiaires du RSA socle parmi la population active s'élevait à 5,3 % en 2020 contre 4,9 % dans l'Yonne, 3,2 % en Haute-Saône et 4 % dans le Doubs. **La part des bénéficiaires du RSA socle au sein de la population active est plus importante dans le Département que dans le reste de la Région Bourgogne-Franche-Comté. Parmi les bénéficiaires en 2020, 22% ont moins de 30 ans et 56 % sont des personnes isolées.**
- En 2020, la part des allocataires du RSA parmi les ménages dont la personne de référence a entre 20 et 59 ans, est de 11,1% (24^e rang national), contre 8,1% au niveau régional et 9,9% au niveau métropolitain⁴.
- Entre 2009 et 2020, le nombre d'allocataires du RSA dans le Territoire de Belfort est passé de 3 556 à 4 526. Ce qui représente une augmentation de 970 allocataires soit 27,3%. En comparaison, l'évolution métropolitaine est de 40,5% sur la même période. Néanmoins, à partir de 2019 l'augmentation du nombre d'allocataires s'est accélérée dans le Département atteignant un maximum à 4500 droits payables en septembre 2020. Depuis, ce nombre est en baisse jusqu'à aujourd'hui, avec 4200 droits payables en juillet 2022 soit une baisse de 6,78%⁵.
- 9200 allocataires bénéficient de la prime d'activité, qui est versée cumulativement au RSA pour 900 foyers (2020).
- **La part de la population couverte⁶ par le RSA a augmenté de 6% entre 2017 et 2020.** Dans les faits, le nombre de bénéficiaires des minima sociaux a particulièrement évolué consécutivement à la crise sanitaire et aux interruptions d'activités. On constate une augmentation de 11% entre décembre 2019 et décembre 2020, (soit 430 bénéficiaires).
- La population bénéficiant de minima sociaux dans le Département s'élève à 9100 personnes en 2020, soit **6,4 % de la population totale.**

Figure 5 comparaison du taux d'allocataires des minima sociaux fin 2020 (données de la DREES)



Parmi les ménages adultes (20-54 ans) composant le territoire, 8,9 % sont allocataires de l'AAH (allocation aux adultes handicapés), de l'ASS (allocation solidarité spécifique) et du RSA socle au 31 décembre 2020. Le Département du Territoire de Belfort apparaît relativement plus paupérisé de sa région : les départements du Doubs et de la Haute-Saône comptent respectivement 7,7 % et 8 % de ménages allocataires de l'AAH, l'ASS et du RSA socle. Seul le département de l'Yonne a des

⁴ Observatoire Social Départemental

⁵ Observatoire Social Départemental

⁶ On entend ici l'allocataire et les personnes à charge.

taux de bénéficiaires AAH, ASS et RSA socle supérieurs à ce que l'on observe au niveau départemental : 9,8 % de ménages allocataires de ces prestations sociales. **Le taux de bénéficiaires de ces minimas sociaux dans le département est supérieur à la moyenne nationale qui s'élève à 8,3 % de ménages âgés de 20 à 54 ans. En juin 2020, 2311 personnes sont bénéficiaires de l'AAH (2268 en décembre 2019)⁷. On peut donc constater un sensible augmentation à la suite du confinement.**

On observe que le Département du Territoire de Belfort est celui dont la population de seniors est la plus fragile économiquement au sein de la région : 3 % de bénéficiaires du minimum vieillesse au sein de la population des 60 ans ou plus. Les territoires avoisinants enregistrent un taux de bénéficiaires plus faible :

- 2,3 % de bénéficiaires du minimum vieillesse dans le Doubs,
- 2,6 % dans l'Yonne,
- 2,4 % en Haute-Saône,
- 2,2 % pour la Côte-d'Or,
- 2,9 % dans la Nièvre,
- 2,4 % en Saône-et-Loire

La moyenne nationale est quant à elle légèrement supérieure au niveau enregistré dans le Département : 3,2 % de bénéficiaires du minimum vieillesse parmi la population des 60 ans ou plus à l'échelle métropolitaine.

Au sein du département, 8,2% de la population est âgée de plus de 75 ans contre 8,5% au niveau national. Il est ici intéressant d'observer l'indice de fragilité des personnes âgées qui est de 22,6% au niveau départemental et de 17,3% au niveau métropolitain⁸.

Figure 6 comparaison du revenu médian selon le territoire en 2019 (données de l'Insee)

Département	Médiane du revenu disponible par unité de consommation (en euros)
Territoire de Belfort	22 050
Haute-Saône	20 840
Doubs	22 750
France métropolitaine	22 040

Si l'on s'intéresse au niveau de vie des ménages présents sur le Département, on constate que celui-ci est légèrement supérieur à la norme nationale : la médiane du revenu disponible par unité de consommation s'élève à 22 050 € en 2019 dans le département contre 22 040 € au niveau national.

De fortes disparités de revenus au niveau régional existent : le Département de la Haute-Saône a une médiane du revenu disponible par unité de consommation qui s'établit à 20 840 € tandis que cette médiane s'établit à 18 930 € dans le Département du Doubs. Les ménages Terrifortains ont un niveau de vie plus élevé que dans certains territoires de la Région Bourgogne-Franche-Comté. Entre 2008 et 2018, sur l'ensemble du territoire métropolitain le niveau de vie médian mensuel a progressé de 229 euros. Avec une hausse de 243 euros, le Territoire de Belfort se place au 26ème rang parmi les départements métropolitains. Au niveau de la région, le Territoire de Belfort présente une évolution inférieure à celle du Doubs et du Jura mais supérieure aux autres départements.⁹

⁷ Caf data

⁸ Observatoire Social Départemental

⁹ Observatoire Social Départemental

Figure 7 comparaison de la distribution des revenus disponibles de l'année 2019 (données de l'Insee)

	1er décile	9e décile
Territoire de Belfort	11 630	38 550
Région BFC	12 230	36 830

Il existe des écarts de revenus considérables au sein du département. On le constate en comparant l'écart des revenus entre les ménages les plus pauvres (1^{er} décile) et les ménages les plus riches (9^e décile) :

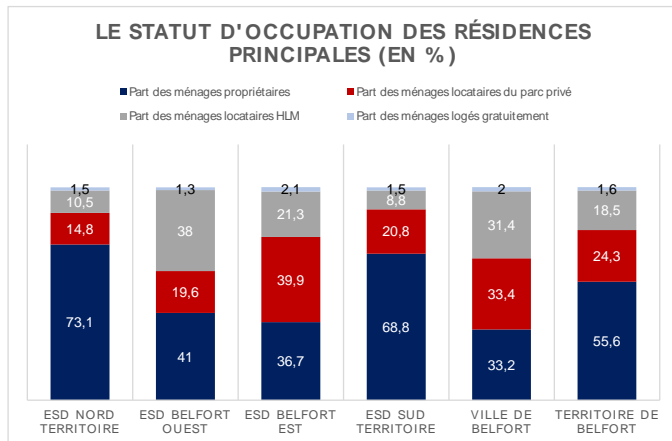
- Dans le Département les revenus disponibles du 1^{er} décile s'élèvent à 11 630 € contre 38 550 € pour le 9^e décile. Au niveau régional, cet écart est moins important : le 1^{er} décile a des revenus disponibles de 12 230 € contre 36 830 € pour le 9^e décile.
- Selon l'Observatoire Social Départemental (OSD) du Territoire de Belfort, **des disparités de revenus existent au sein même du territoire départemental**. Ainsi, en 2018, le 1^{er} décile composant la ville de Belfort avait un revenu disponible mensuel de 251 € contre 618 € à l'échelle du département. Sur la base de cette observation, nous pouvons émettre l'hypothèse que la part de la population la plus pauvre se concentre au sein des aires urbaines.



Le revenu disponible par unité de consommation (UC), également appelé "niveau de vie", est le revenu disponible par "équivalent adulte". Il est calculé en rapportant le revenu disponible du ménage au nombre d'unités de consommation qui le composent.

1.1.2 Le logement sur le territoire

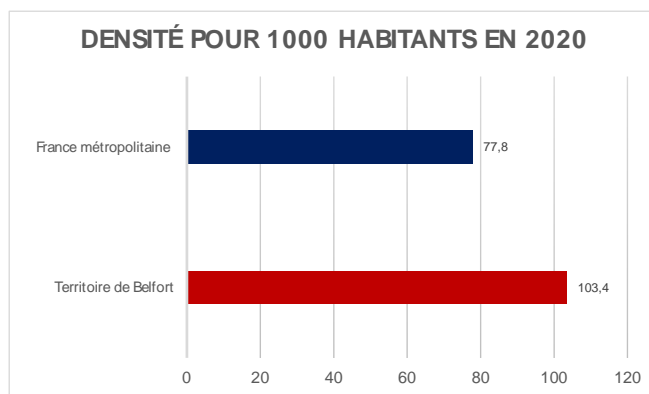
Figure 8 comparaison du statut d'occupation des résidences principales en 2017 (données de l'OSD)



Selon l'OSD, plus d'un ménage sur deux au sein du département est propriétaire. Si l'on cherche à observer cela plus dans le détail, on constate que la part des ménages propriétaires varie fortement d'un Espace de Solidarité Départemental (ESD) à l'autre.

- L'ESD enregistrant la part des ménages propriétaires la plus importante est l'ESD Nord Territoire (73,1 % de ménages propriétaires), a contrario, l'ESD Belfort Est n'en compte que 36,7 %.
- L'ESD Belfort Est est en revanche celui qui concentre la part de ménages locataires du parc privé la plus importante : 39,9 % contre 24,3 % à l'échelle du département.
- La Ville de Belfort enregistre 31,4 % de ménages locataires d'habitation à loyer modéré (HLM), au niveau départemental ils ne sont que 18,5 %. Cette observation corrobore une hypothèse émise précédemment : la population la plus défavorisée du territoire se concentre dans le périmètre urbain de la Ville de Belfort.

Figure 9 comparaison de la densité du parc social pour 1000 habitants (données de l'OSD)



La densité de logements issus du parc social est plus importante dans le Département qu'au niveau national : on compte 103,4 logements sociaux pour 1000 habitants du département contre 77,8 logements sur l'ensemble du territoire métropolitain. Le département du Territoire de Belfort est particulièrement bien pourvu en matière de logement social par rapport au reste du territoire. Comme la figure précédente l'a montré, le parc social est inégalement réparti géographiquement sur le territoire départemental.

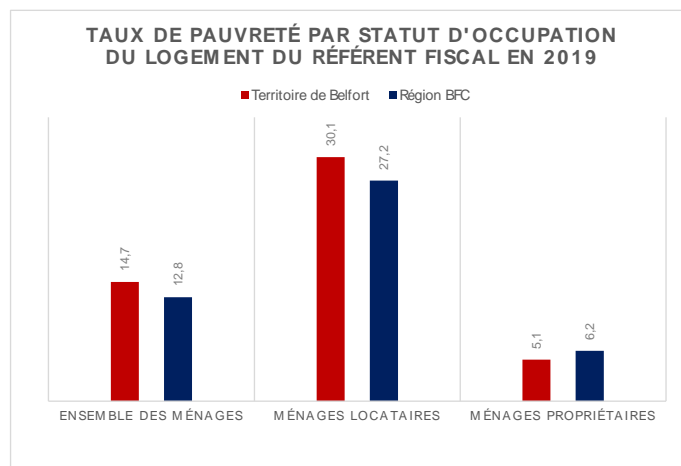
Figure 10 évolution de la part de logements vacants (en pourcentages, données de l'Insee)

	2008	2013	2019
Territoire de Belfort	6,4	7,4	10,2
France métropolitaine	6,7	7,8	8,2

La proportion de logements vacants est plus importante au niveau départemental (10,2 % en 2019) qu'au niveau métropolitain (8,2 % pour la même année). De plus, cette proportion connaît une hausse plus importante dans le Territoire de Belfort : la part des logements vacants augmente de 59 % entre 2008 et 2019 contre 22 % à l'échelle nationale.

Si l'on croise cette proportion avec la densité du parc social, nous pouvons en déduire la conclusion suivante : le Territoire de Belfort est bien pourvu en matière de logement social mais compte une vacance de ces logements potentiellement plus importante que sur le reste du territoire.

Figure 11 comparaison du taux de pauvreté par statut d'occupation du logement du référent fiscal en 2019 (en pourcentages, données de l'Insee)



Dans le Département, le taux de pauvreté global est plus élevé qu'au niveau régional : 14,7 % de la population départementale est en situation de pauvreté contre 12,8 % au niveau régional. On observe également que le taux de pauvreté des ménages locataires est nettement supérieur que pour les ménages propriétaires, il en est de même au niveau régional. Sur le territoire, 30,1 % des ménages locataires sont considérés comme pauvres contre seulement 5,1 % chez les propriétaires.

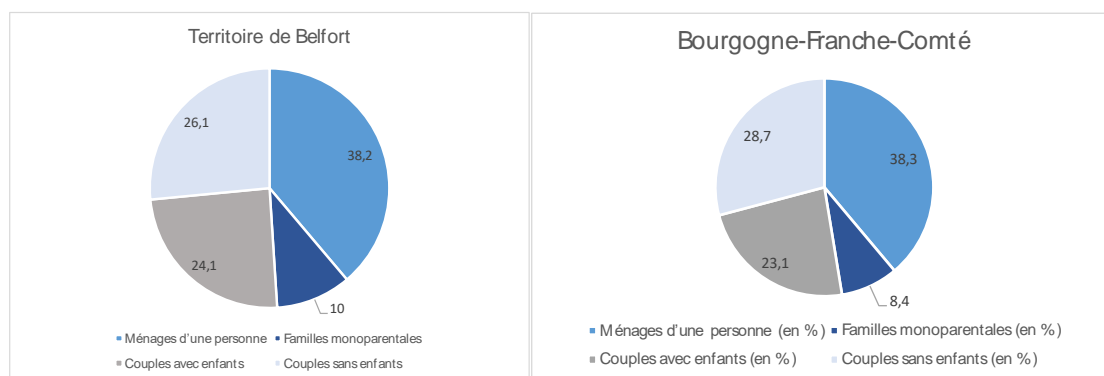
Figure 12 décisions d'expulsion locatives en 2019 (données de la DREES)

	Nombre total de décisions d'expulsions	Expulsions "fermes"	Expulsions "conditionnelles"	Décisions d'expulsions locatives pour 1000 ménages
Territoire de Belfort	287	219	68	10,4
France métropolitaine	126 585	77 586	48 999	11

En 2019, le Département enregistre 287 décisions d'expulsions locatives. Parmi ces décisions, 76 % sont des décisions d'expulsions fermes (219), au niveau national cette proportion est plus faible et ne représente que 61 % du total des décisions d'expulsion. Contrairement aux expulsions conditionnelles, les expulsions fermes n'accordent pas aux locataires un délai de paiement et entraînent mécaniquement la perte immédiate des droits du locataire.

La comparaison du nombre de décisions d'expulsions locatives pour 1000 ménages révèle qu'il y a moins d'expulsions dans le Département que dans le reste du territoire métropolitain : 10,4 décisions d'expulsions pour 1000 ménages contre 11 décisions d'expulsion pour 1000 ménages au niveau national.

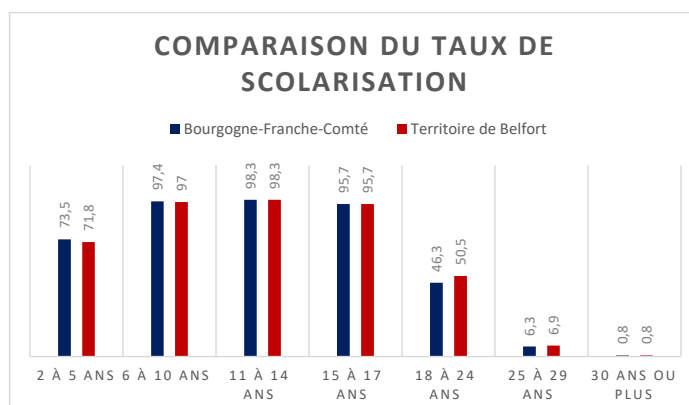
Figure 13 comparaison de la composition des ménages en 2018 (en pourcentages, données de l'Insee)



Parmi la composition des familles, **la part des familles monoparentales s'élevait à 16,8% en 2018** pour le département, un pourcentage supérieur des moyennes nationales (15,1 %) et régionales (14,1 %).

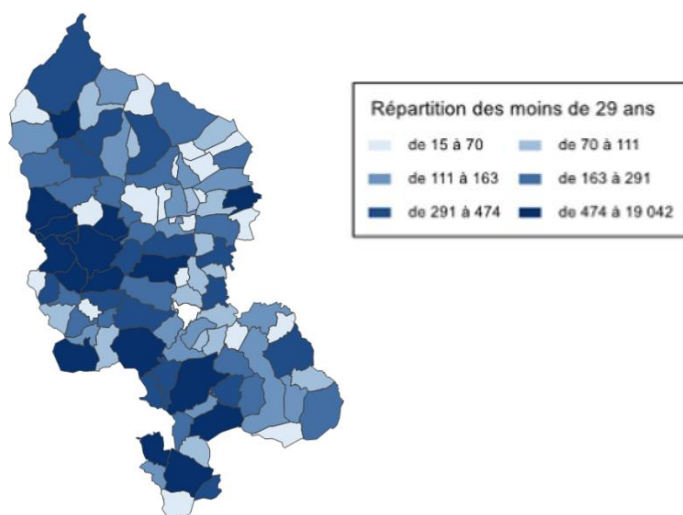
- Ces populations sont souvent considérées comme fragiles car elles sont davantage susceptibles de cumuler des difficultés socio-économiques et des problématiques liées à l'isolement.

Figure 14 comparaison du taux de scolarisation en 2018 (en pourcentages, données de l'Insee)



- **Le taux de scolarisation du département est équivalent à ce que l'on observe au niveau régional** : 95,7 % des 15 à 17 ans sont scolarisés au niveau départemental et régional. Pour les 18-24 ans, la situation est plus variable que pour le reste des tranches d'âge : le taux de scolarisation départemental est ici légèrement inférieur, 46,6 % des 18-24 ans sont scolarisés sur le territoire contre 50,3 % au niveau régional.
- Dans la majorité des cas, **le diplôme le plus élevé obtenu est le CAP, BEP ou un équivalent**. Cela concerne 28,2 % de la population de plus de 15 ans du département et 29,2 % au niveau régional.

Figure 15 répartition géographique des moins de 29 ans en 2018 (données de l'Insee)



- La concentration des moins de 29 ans se fait essentiellement dans la Communauté d'Agglomération du Grand Belfort, sur la partie Ouest du territoire ;
- **Les jeunes font davantage le choix des zones urbaines.**



Synthèse intermédiaire :

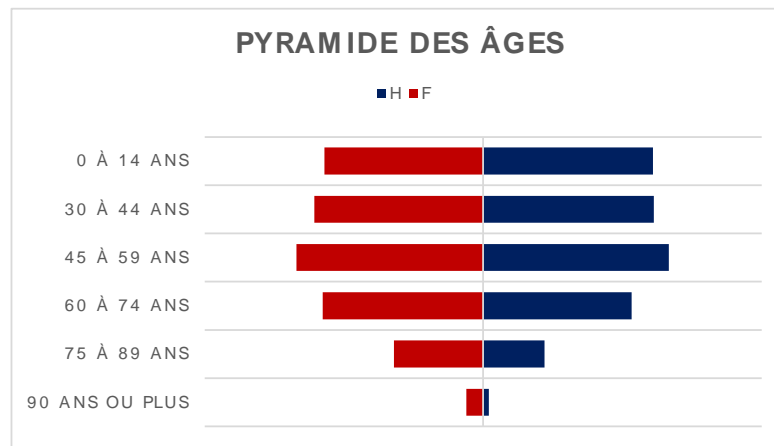
Le Territoire de Belfort est soumis aux mêmes évolutions démographiques que le reste de la région et connaît une baisse globale de sa population. Sa situation économique est légèrement moins favorable que celles des autres territoires composant la région Bourgogne-Franche-Comté. Ce trait spécifique du territoire est à intégrer dans la réflexion sur les coûts d'accès aux services pour les usagers.

Le portrait de l'habitat et du logement sur le territoire fait état d'une majorité de propriétaires. Les ménages locataires quant à eux sont concentrés dans les zones urbaines. Par ailleurs, le Département a un parc HLM développé.

1.2 PORTRAIT DU VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION DANS LE DEPARTEMENT

1.2.1 Un phénomène de vieillissement qui s'installe progressivement et qui tend à se renforcer

Figure 16 pyramide des âges du Territoire de Belfort (données de l'Insee pour l'année 2018)

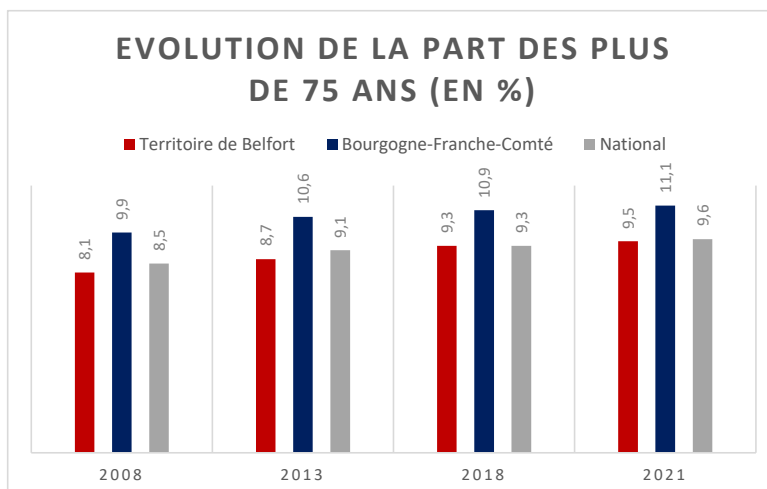


La figure ci-dessus nous permet d'observer le **phénomène de vieillissement constaté sur l'ensemble de la région Bourgogne-Franche-Comté**.

Quelques éléments à retenir :

- Le Territoire de Belfort enregistre un niveau de population âgée de plus de 60 ans **assez élevé et similaire à ce qu'on remarque au niveau national** (17,9 % de 60-74 ans en 2021 dans le département contre 17,5 % en France métropolitaine). Cette part est néanmoins **plus faible que ce qui est constaté au niveau régional** (19,6 % de 60-74 ans en 2021).
- On constate également que **la part de la population dite jeune et/ou active** (on considère ici les tranches d'âge allant de 15 à 49 ans) **est supérieure aux moyennes régionales et nationales**. Selon les données de l'OSD, la part des moins de 20 ans s'élève à 23,5 % sur le Territoire de Belfort contre 22,4 % dans la Région et 23,7 % en France métropolitaine. Le Département est donc **un territoire assez dynamique et jeune**.
- Le ralentissement des naissances observé à partir des années 1975 **va accentuer progressivement le phénomène de vieillissement de la population** du Territoire de Belfort qui commence à s'instaurer.
- Les projections démographiques de l'Insee estiment **une augmentation des plus de 65 ans de 8,8 points de pourcentage d'ici 2050 sur le territoire**, dont 6,5 points de pourcentage pour les plus de 75 ans.

Figure 17 comparaison de l'évolution de la part des plus des 75 ans (données de l'Insee, OSD)

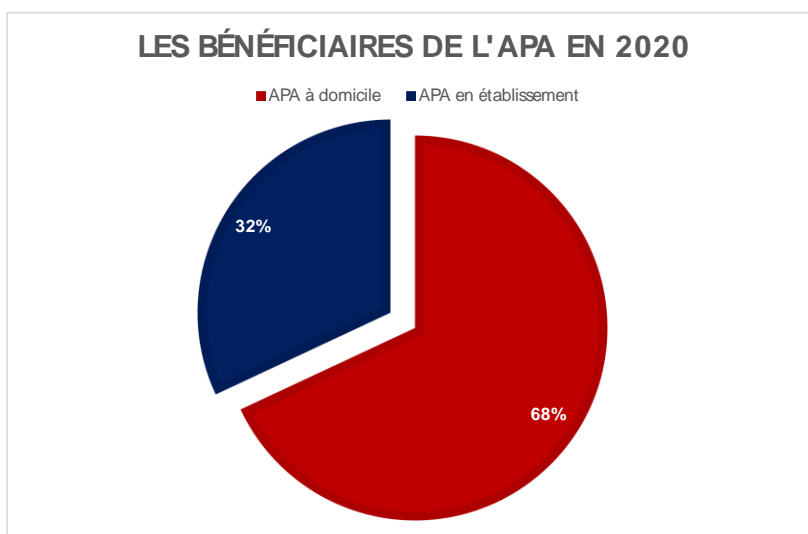


Un focus sur la population âgée nous permet de constater que **le vieillissement est plus fort au sein de la région Bourgogne-Franche-Comté qu'au niveau national** et que cela tend à se renforcer au fil des années. Le Territoire de Belfort est quant à lui moins marqué par ce phénomène. En 2021, la part des 75 ans et plus représente 9,5 % de la population totale dans le Département, **cette part est en constante augmentation depuis 2008** (+ 1,4 points de pourcentages en 13 ans).

Le territoire fait progressivement face à une vague de vieillissement, le « papy boom », constaté à l'échelle nationale. Cela implique, en creux, pour le Département qui connaît une hausse des bénéficiaires potentiels des dispositifs et des prestations à destination des personnes en perte d'autonomie.

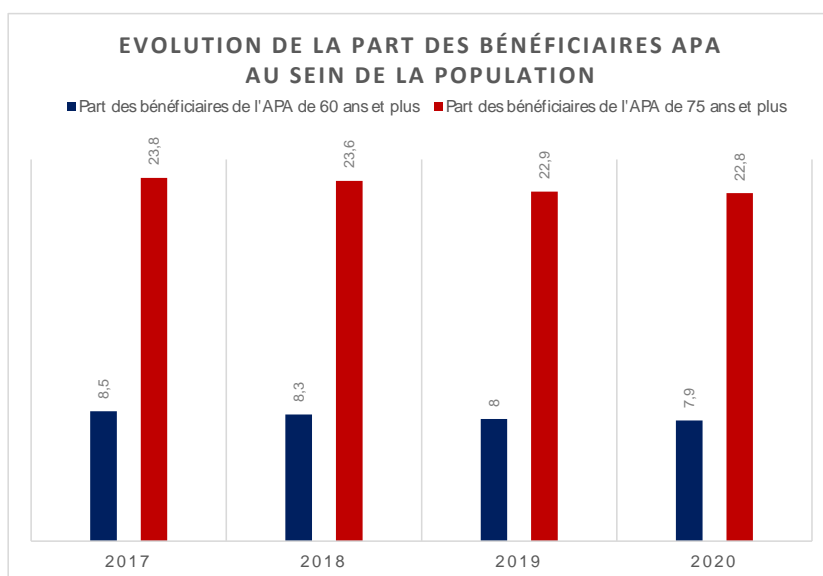
1.2.2 Une préférence claire pour le maintien à domicile

Figure 18 répartition des bénéficiaires de l'APA selon la modalité d'exercice en 2020 (données de l'OSD)



La part des bénéficiaires de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) s'élève à **22,8% de la population des plus de 75 ans du département**. Ce chiffre est légèrement supérieur à ce que l'on observe au niveau régional et national (22,5% en Bourgogne-Franche-Comté et 20,9% en France). Parmi ces bénéficiaires, la majorité l'exerce à domicile : cela concerne 68 % des bénéficiaires de l'APA en 2020 dans le Département.

Figure 19 évolution du taux de bénéficiaires au niveau départemental (données de la DREES, INSEE)



Entre 2017 et 2020, le Territoire de Belfort enregistre une stabilité de son nombre d'allocataires APA. On observe par ailleurs **un recours à l'APA à domicile plus important qu'en établissement (cela représentait 68% des allocataires en 2020)**. Au niveau national, le maintien à domicile concerne 58% des allocataires de cette même prestation en 2019.



Ces éléments seront à mettre en perspective avec la diversité des réponses présentes sur le territoire favorisant le maintien à domicile des personnes âgées afin d'apprécier la qualité de la politique développée

1.2.3 Une population âgée fragile économiquement

Figure 20 comparaison du taux de pauvreté pour les plus de 60 ans (données de l'Insee)

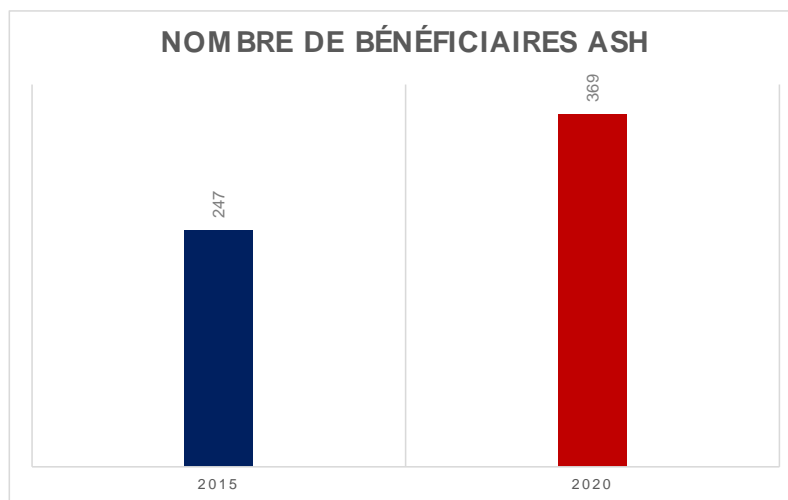
En 2019	Territoire de Belfort	Bourgogne-Franche-Comté
60 à 74 ans	9,5	8,7
Plus de 75 ans	8,9	8,6

Le taux de pauvreté des plus de 60 ans du Territoire de Belfort est le plus élevé de la région Bourgogne-Franche-Comté. **Cette catégorie de la population est donc particulièrement fragilisée sur le Département.**

La part des retraités bénéficiant de l'allocation supplémentaire vieillesse et de l'allocation de solidarité aux personnes âgées a augmenté de 32,3%, passant ainsi de 840 bénéficiaires en 2013 à 1112 en 2020.

- **La majorité des bénéficiaires de l'aide sociale dans le Département perçoivent l'aide sociale à l'hébergement en établissement.** Le nombre de bénéficiaires de l'aide sociale à l'hébergement (ASH) en établissement est de **369 en 2020, soit 8,6% des bénéficiaires totaux** des aides sociales pour personnes âgées sur le Département.

Figure 21 évolution du nombre de bénéficiaires de l'ASH (données fournies par le CD90)



- Entre l'état des lieux établi pour le précédent schéma et la fin de celui-ci, le nombre de bénéficiaires a augmenté de 49 %, passant ainsi de 247 à 369 bénéficiaires.

Figure 22 répartition géographique des plus de 75 ans

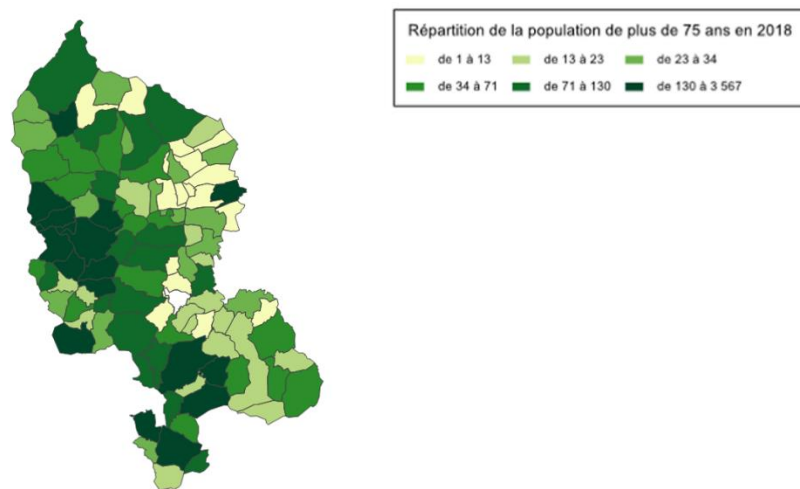
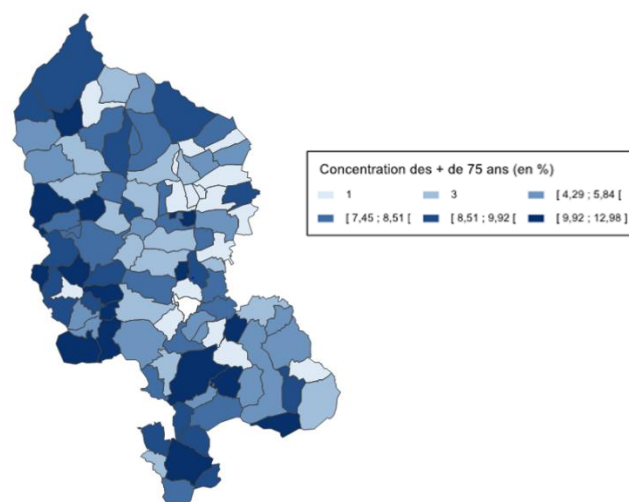


Figure 23 part des plus de 75 ans en 2018 (données de l'Insee)



On observe **une concentration de la population âgée dans la partie ouest du département**, plus précisément dans l'ouest de la Communauté d'Agglomération du Grand Belfort et de la Communauté de Communes du Sud Territoire. Par ailleurs, la Communauté de Communes du Sud Territoire est l'EPCI qui comptabilise la concentration de personnes âgées la plus importante du département.



Synthèse intermédiaire :

Le Département est moins marqué par le vieillissement de la population que les territoires avoisinants mais la tendance observée est similaire au niveau national.

Le nombre de bénéficiaires de l'APA est en augmentation depuis le précédent schéma, tout comme ceux de l'ASH. Les usagers du territoire affichent une préférence pour le domicile. Le Département, garant du libre choix de l'usager, développe un panel d'offre diversifié, dont les habitats inclusifs et alternatifs.

1.3 LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP SUR LE TERRITOIRE TERRIFORTAIN

En 2020, 3 351 usagers ont déposé un dossier de demande auprès de la Maison départementale des personnes handicapées du 90 (MDPH) soit 12 % de moins qu'en 2019 (3 821). Selon les professionnels, cette baisse s'explique par l'apparition de la crise sanitaire et du confinement.

Figure 24 nombre de personnes bénéficiant d'un droit et/ou d'une prestation attribuée par la MDPH d'une reconnaissance administrative du handicap (données MDPH 90, Insee, traitement OSD)

	Nombre de reconnaissance administrative	Taux de couverture
Adultes	11572	10,90%
Enfants	907	2,80%
Total	12479	9,00%

La MDPH recense 12 479 personnes en situation de handicap dans le Département au 31 décembre 2020, soit 9 % de la population totale, 10,9 % des plus de 20 ans et 2,8 % des moins de 20 ans.

Quelques éléments à retenir :

- Selon la DREES, en 2019, **la part des adultes entre 20 et 64 ans bénéficiaires de l'allocation adulte handicapé (AAH) s'élevait à 3 % de la population totale** contre 3,9 % de la population totale de la région Bourgogne-Franche-Comté. Cela représente 2 337 allocataires. **Depuis 2009, le nombre d'allocataires AAH a augmenté de 46,6 %.**
- En 2020, le taux d'équipement global pour adultes en situation de handicap en ESAT (établissements et services d'aide par le travail) est de 5 places pour 1000 personnes âgées de 20 à 59 ans. Le Territoire de Belfort est le second département le mieux pourvu de sa région après la Nièvre (5,3 places pour 1000 personnes âgées de 20 à 59 ans). Toutefois, les places disponibles dans le Territoire de Belfort couvrent l'ensemble des besoins de l'Aire Urbaine Belfort-Montbéliard-Héricourt. Le taux d'équipement départemental est supérieur à celui observé dans le reste de la région et au niveau national (4,4 places pour 1000 adultes en Bourgogne-Franche-Comté et 3,6 places pour 1000 adultes au niveau national).

Figure 25 nombre de bénéficiaires de l'ACTP et de la PCH en 2020 (données de la DREES)

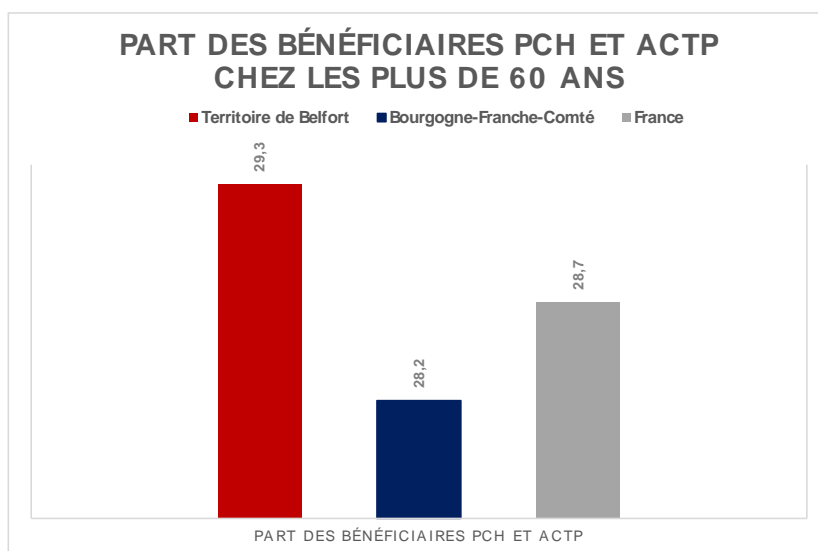
	ACTP		PCH	
	Bénéficiaires de moins de 60 ans	Bénéficiaires de plus de 60 ans	Bénéficiaires de moins de 60 ans	Bénéficiaires de plus de 60 ans
Territoire de Belfort	0,05%	0,04%	0,85%	0,79%
Bourgogne-Franche-Comté	0,07%	0,09%	0,91%	0,65%

Au total, le Département compte **1026 allocataires**, tous âges confondus, de prestations de compensation du handicap ou de l'allocation compensatrice tierce personne (ACTP). La part des bénéficiaires de l'allocation compensatrice tierce personne (ACTP), qu'ils aient 60 ans ou plus est résiduelle au sein des bénéficiaires des prestations liées au handicap (0,05 % de la population de moins de 60 ans bénéficient de l'ACTP et 0,04 % des plus de 60 ans contre 0,07 % des moins de 60 ans et 0,09 % des plus de 60 ans à l'échelle régionale).

- **Le total du nombre d'aides à l'accueil s'élève à 218 pour le Territoire de Belfort et concerne dans 86% des cas l'aide sociale à l'hébergement en établissement.** Pour le département de l'Yonne appartenant à la région Bourgogne-Franche-Comté, le total du nombre d'aides à l'accueil s'élève à 1065 dont 81,3 % d'aide sociale à l'hébergement en établissement. Cette aide sociale à l'hébergement est ensuite dans les deux cas principalement à destination des foyers occupationnels (42,9 % dans le département contre 57,2 % pour l'Yonne).
- On observe enfin, tout comme pour les aides à destination des personnes âgées, que la prestation de compensation du handicap concerne **majoritairement le domicile**.

1.3.1 Des situations de handicap qui atteignent significativement les personnes âgées

Figure 26 part des bénéficiaires de la PCH et de l'ACTP au sein des plus de 60 ans en 2019 (données de l'ARS de Bourgogne-Franche-Comté)



- Les personnes de plus de 60 ans sont plus fréquemment en situation de handicap sur le Territoire de Belfort que dans la région ou dans le reste de la France (respectivement 28,2% et 28,3% des plus de 60 ans pour les moyennes régionales et nationales contre 29,3% dans le Département).
- Une population des plus de 60 ans fragilisée par des phénomènes de perte d'autonomie d'ampleur.

1.3.2 Des jeunes moins souvent en situation de handicap que sur le reste du territoire

Figure 27 proportion d'élèves en situation de handicap parmi les élèves de 1er ou 2nd degré en milieu scolaire ordinaire ou en établissement sanitaire ou médico-social (pour 1000 élèves en milieu scolaire ordinaire ou établissement sanitaire ou médico-social) (données de la DREES)

	2016-2017	2018-2019	Evolution (en %)
France métropolitaine	ND	33	ND
Territoire de Belfort	29,8	29,7	-0,3%

La proportion d'élèves en situation de handicap dans le 1^{er} et le 2nd degré est plus faible sur le territoire qu'au niveau national : 29,7 élèves en situation de handicap sur 1000 élèves pour de 1er ou 2nd degré en milieu scolaire ordinaire ou en établissement sanitaire ou médico-social pour l'année 2018-2019 contre 33 élèves en situation de handicap sur 1000 élèves au niveau national pour la même année. Par ailleurs, cette proportion est assez stable dans le temps : - 0,3 % entre 2016-2027 et 2018-2019.



Synthèse intermédiaire :

9 % de la population départementale a une reconnaissance administrative de sa situation de handicap. Les situations de handicap touchent davantage les personnes âgées. Le département enregistre une proportion de jeunes en situation de handicap moins importante qu'au niveau national. Ces publics sont accompagnés sur le volet du handicap. La MDPH et le Département favorisent également l'accès au sport, à la culture ou encore aux loisirs

1.4 LES PROJECTIONS DEMOGRAPHIQUES : UNE POPULATION APPELEE A VIEILLIR FORTEMENT, TOUT EN RESTANT LA PLUS JEUNE DE LA REGION



Point de méthode :

Les projections de population ont été réalisées au moyen d'un modèle de régression linéaire. Il s'agit de l'ajustement affiné, qui permet de modéliser une tendance à partir d'une série de données.

Le logiciel Excel permet d'effectuer ces projections à partir des données existantes, avec une marge d'erreur de 5% sur les résultats obtenus.

Les projections dans les parties suivantes sont indexées aux résultats que nous avons obtenu grâce à la régression linéaire.

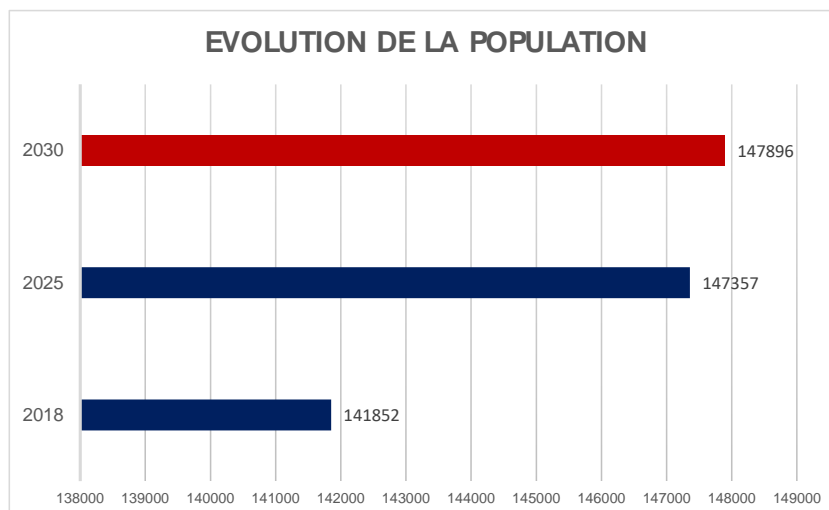
1.4.1 Une légère croissance de la population à horizon 2050

Selon les projections de l'Insee Omphale, la population du département atteindra 147 896 habitants en 2030 et 148 537 habitants en 2050. Le taux de croissance sur la période est estimé à 4,1 %.

La croissance de la population s'expliquerait selon l'Insee par **un basculement du solde migratoire, jusqu'alors négatif, vers le positif**. Cela s'explique par le vieillissement croissant de la population qui entraîne avec lui un ralentissement des mobilités résidentielles : en effet la population sénior est davantage sédentaire que les jeunes. Ainsi, le solde migratoire observé entre 2020 et 2030 devrait se réduire à - 0,03 %.

- Le taux annuel de croissance de la population devrait être de 0,1%.

Figure 28 évolution de la population entre 2018 et 2050 (données de l'Insee Omphale)



- Une forte croissance de la population s'observe dans un premier temps puis celle-ci tend à se ralentir et à se stabiliser à partir de 2025.

1.4.2. Un département qui reste jeune

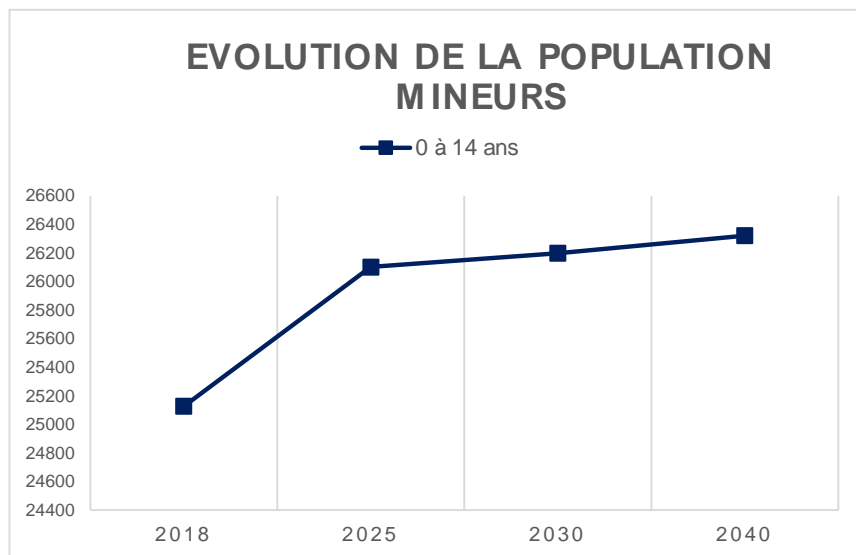
Figure 29 répartition de la population par tranches d'âge en 2050 (données de l'Insee Omphale)

	2018	2025	2030	2040
Population de - de 20 ans	34118	35442	35572	35739
Population de 75 ans ou plus	13147	14095	14809	16238

- **Le Territoire de Belfort concentrera une part importante de moins de 20 ans** sur son territoire si l'on compare ce pourcentage au reste des départements de la région Bourgogne-Franche-Comté. On comptera en effet 22,7 % de moins de 20 ans dans le Département en 2030 contre 20,3 % dans le Jura et 20,8 % au niveau régional pour la même année.
- Le Département est également celui qui **aura la part de la population de 75 ans la plus faible** (15,1 % de 75 ans et plus en 2050 contre 20,8 % dans le Jura et 19 % en Bourgogne-Franche-Comté). Néanmoins, **la part des 75 ans et plus va continuer de croître dans les prochaines années**. L'Insee prévoit **une augmentation de la population des plus de 75 ans de 5,8 points d'ici 2050**.

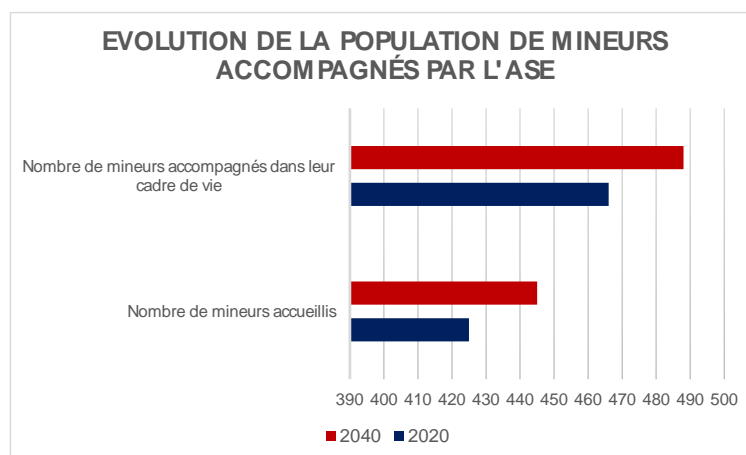
1.4.3 Une augmentation du nombre de mineurs à potentiellement accompagner par l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE)

Figure 30 évolution de la population de mineurs (projections réalisées à partir des données de l'Insee Omphale)



- Selon l'Insee, **la population des 0-14 ans va croître de 4,7 % entre 2018 et 2040**. Cette augmentation pourrait aller de pair avec une hausse potentielle du nombre d'enfants accompagnés par l'ASE.
- Cela suppose pour le Département de mener une réflexion sur l'offre d'accueil et d'accompagnement sur le territoire.
- Si l'on se base sur les évolutions récentes, de plus en plus d'enfants sont accueillis à l'ASE. En supposant que cette tendance se maintienne dans les années à venir, le nombre d'enfants accueillis devrait augmenter.
- La crise sanitaire vient considérablement impacter le besoin d'accompagnement en Protection de l'Enfance.

Figure 31 évolution de la population de mineurs accompagnés par l'ASE



Si l'on répercute l'évolution de la population de mineurs sur celle des jeunes accompagnés par l'ASE, le nombre de mineurs accueillis pourraient être porté à 445 d'ici 2020. Cela suppose d'envisager la création de places supplémentaires pour accueillir ces jeunes.

Les jeunes accompagnés dans leurs cadres de vie pourraient être 488 en 2040.

Figure 32 évolution de la répartition des mineurs selon les types de mesures ASE

	2020	2040
Population âgée de - de 20 ans	34118	35739
Nombre de mineurs sur 1000 concernés par un signalement	18	19
Nombre de mineurs accueillis en établissement	498	522
Nombre de mineurs placés en accueils familiaux	372	390

- En 2040, le Territoire de Belfort pourrait alors avoir besoin de **24 places supplémentaires en établissements et 18 places en familles d'accueil**. Si l'on intègre à cette réflexion le vieillissement des assistants familiaux et les difficultés de recrutement, les besoins pourraient être supérieurs à ceux modélisés ici.

1.4.4 Un renforcement du vieillissement de la population Territoraine

D'après les projections de l'Insee, la population du département va croître entre 2018 et 2050. Le vieillissement de la population se renforcera dans le même temps, engendrant une augmentation de la part des plus de 75 ans. **Cela va produire des effets forts sur le nombre de bénéficiaires des allocations d'aides sociales.**

Figure 33 comparaison des projections sur l'indice de vieillissement (données de l'ARS de Bourgogne-Franche-Comté)

	2020	2040
Bourgogne-Franche-Comté	105,6	140,8
Territoire de Belfort	87,7	103,2
France métropolitaine	87,4	119,1

La population du département va vieillir de manière importante dans les prochaines années. Toutefois ce phénomène apparaît dans des proportions moins importantes que pour les moyennes nationales et régionales. L'indice de vieillissement du Territoire de Belfort variera de 15,5 points contre une hausse de 35,2 points pour la région et 31,7 points au niveau national.

Figure 34 et 35 évolution des bénéficiaires de l'APA et de la PCH (projections réalisées à partir des projections de population Insee et des données de la DREES)

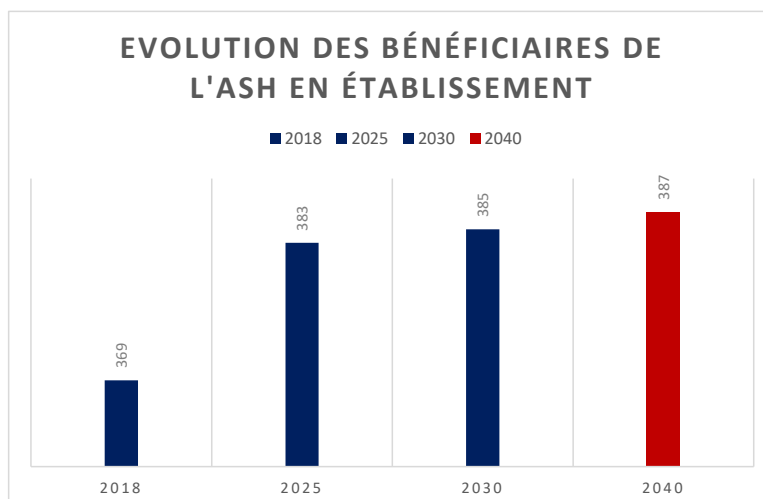
	2018	2025	2030	2040
Population de 75 ans et plus	13147	14095	14809	16238
Nombre de bénéficiaires de l'APA	3067	3288	3455	3788
Bénéficiaires APA à domicile	2121	2274	2389	2620
Bénéficiaires APA en établissement	844	905	951	1042

	2020	2025	2030	2040
Population en situation de handicap	12479	12559	12605	12665
Bénéficiaires de la PCH	969	975	979	983

- Une augmentation forte de l'APA qui entre en résonance avec l'augmentation forte de la part des plus de 75 ans.
- Une hausse potentielle des bénéficiaires de l'APA de 4,8 % soit de 146 bénéficiaires d'ici 2040. Le nombre de bénéficiaires de la PCH pourrait s'établir à 983 bénéficiaires.

La variation du nombre de bénéficiaires de l'ASH sur la période récente fait état d'une augmentation conséquente de cette population : + 49 % entre 2015 et 2020.

Figure 36 évolution des bénéficiaires de l'ASH en établissement (projections réalisées à partir des données de la DREES)

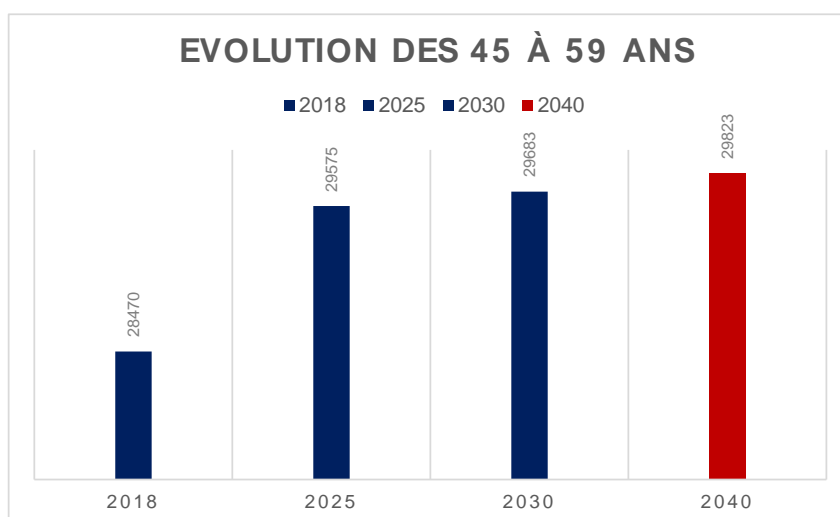


- D'ici 2040, le nombre de bénéficiaires de l'ASH en établissement pourrait passer **de 369 à 387**. Le Département pourrait ainsi assister à une stabilisation ou à un fort ralentissement de la croissance de son nombre de bénéficiaires de l'ASH.

1.4.5 Des personnes en situation de handicap vieillissantes de plus en plus nombreuses

Il est estimé que les personnes en situation de handicap présentent des signaux de perte d'autonomie précoces par rapport aux personnes valides. Pour mesurer l'impact futur de l'accompagnement de ce type de public, nous nous intéressons donc à l'évolution des 45-59 ans.

Figure 37 évolution de la tranche 45-59 ans (projections réalisées à partir des données de l'Insee Omphale)



Selon les projections démographiques de l'Insee, **le Département comptera 1 343 personnes supplémentaires âgées de 45 à 59 ans d'ici 2040.**

- Selon la MDPH, en 2019, 8,6 % de la population âgée de 20-59 ans est en situation de handicap.
- Si l'on répercute cette proportion sur les projections démographiques, on estime que **2 565 personnes âgées de 45 à 59 ans seront en situation de handicap**. Il est nécessaire pour **le Département de prévoir une offre d'accompagnement pour ces publics faisant face à une situation de handicap se conjuguant avec la perte d'autonomie.**

Figure 38 évolution du nombre de places destinées aux personnes en situation de handicap vieillissantes (projections réalisées à partir des projections de population Insee et des données de l'ARS)

	2020	2030	2040
Nombre de personnes en situation de handicap	9997	10352	10472
Nombre de personnes susceptibles de présenter une fragilité gériatrique	325	337	340
Place PHV en unités de vie	86	89	90

Le département du Territoire de Belfort identifie environ 325 personnes en situation de handicap susceptibles de présenter une fragilité gériatrique. L'offre à disposition de ces profils s'élève aujourd'hui à 86 places, réparties dans différents types de structures.

Afin de conserver le même niveau de couverture sur son territoire, l'offre départementale pourrait compter 4 places supplémentaires d'ici 2040. On retiendra néanmoins ici que le taux de couverture de la population des personnes vieillissantes en situation de handicap apparaît comme étant en deçà des besoins.

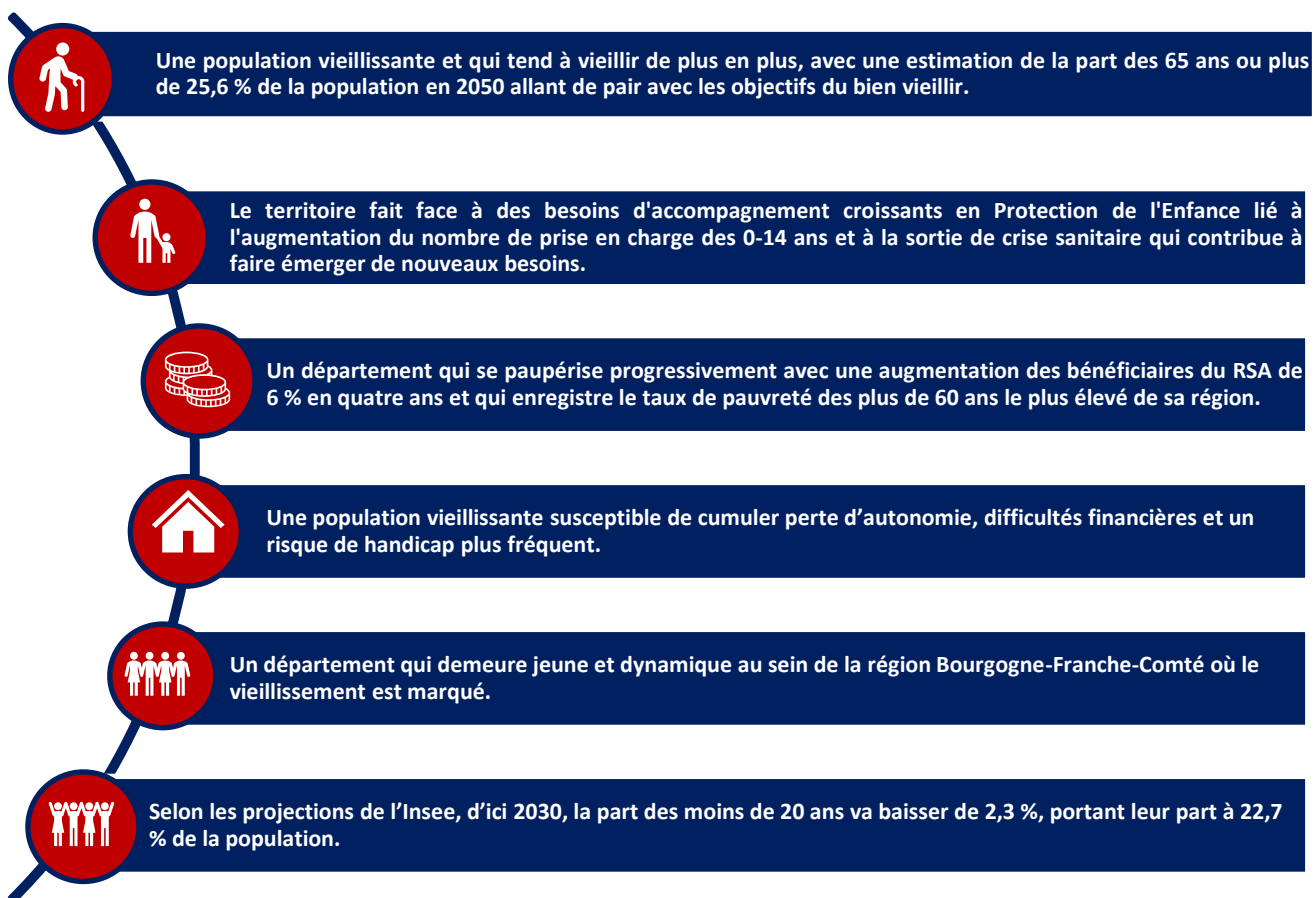
Figure 39 tableau récapitulatif de l'estimation des besoins en 2030 et 2040 par type d'accueil (projections réalisées à partir des projections de population Insee et des données fournies par le CD90)

Type de public	Type d'établissement	Nombre de places actuel	Besoins estimés en 2030 (en nombre de places /lits)	Besoins estimés en 2040 (en nombre de places/lits)	Evolution 2022-2040 (en nombre de lits)
Personnes âgées	<i>EHPAD</i>	1307	1491	1507	200
	<i>MARPA / résidence autonomie</i>	123	127	129	6
Personnes en situation de handicap	<i>Foyer d'hébergement</i>	28	29	31	3
	<i>Foyer de vie</i>	77	81	84	7
	<i>Foyer d'accueil médicalisé (FAM)</i>	18	19	20	2
	<i>SATP</i>	12	13	13	1
	<i>SAMSAH</i>	20	31	32	12
	<i>SAAJ</i>	30	31	33	3
	<i>SPOVS/ SAVS</i>	50	54	57	7
	<i>MAS</i>	85	101	106	21
	<i>Accueil familial</i>	5	5	5	0
	Mineurs en situation de handicap	<i>IME</i>	209	219	229
<i>ITEP</i>		25	26	27	2
<i>Etablissement enfants-adolescents polyhandicapés</i>		25	26	27	2
<i>IEVI</i>		90	94	99	9
Enfance - ASE	<i>Etablissement</i>	229	240	251	22
	<i>Accueil familial</i>	181	190	198	17
	<i>AED</i>	101	106	111	10
	<i>ABMO</i>	280	293	307	27
	<i>MNA</i>	70	73	77	7

La modélisation des besoins estimés pour les années 2030 et 2040 se fait sur la base des projections de la population réalisées par l'Insee. Ainsi, **les résultats obtenus répercutent ces évolutions pour conserver le même niveau d'équipement que celui dont dispose le Département actuellement.** Les projections en EHPAD, SAMSAH, SAVS, MAS, FAM intègrent également la prise en charge des listes d'attente actuelles afin d'obtenir un taux d'équipement cible proche de la satisfaction de l'ensemble des besoins du territoire.

- Selon ces projections, **les besoins estimés futurs seront plus importants pour les EHPAD (+200 places)** que pour l'accueil familial de personnes en situation de handicap.
- Concernant l'offre d'accueil des mineurs, **le total des places à créer pour garantir des conditions de prise en charge équivalente aux conditions actuelles, tout mode d'accueil confondu, s'élève à 91 places pour le Département.**

1.5 SYNTHÈSE



2 Diagnostic de l'offre médico-sociale

2.1 L'OFFRE MEDICO-SOCIALE DU TERRITOIRE

2.1.1 Vue d'ensemble de l'offre en établissement pour les personnes âgées

Figure 1 comparaison du taux d'équipement pour les personnes de plus de 75 ans au 31.12.19 (données de la DREES)

	Territoire de Belfort	Région Bourgogne-Franche-Comté	France métropolitaine
Taux d'équipement en place dans les EHPAD pour 1000 personnes âgées de plus de 75 ans	96,3	108,7	97,3
Taux d'équipement en places dans les structures non EHPAD pour 1 000 personnes âgées de 75 ans et plus (places en non EHPAD, logements de résidences-autonomie, places USLD)	18,1	20,8	25,1
Taux d'équipement en places dans les services de soins infirmiers à domicile pour 1 000 personnes âgées de 75 ans et plus (SSIAD + SPASAD)	20,5	21,1	20

Si l'on s'intéresse au taux d'équipement du département, on constate **que celui-ci est doté principalement de places en EHPAD (96,3 places pour 1000 personnes âgées de 75 ans ou plus)**. Bien que ce **taux soit inférieur à ce que l'on peut observer au niveau régional (108,7 places pour 1000 personnes âgées)**, il est **similaire au taux d'équipement métropolitain (97,3)**. L'important vieillissement de la population constaté au niveau régional permet d'expliquer le taux d'équipement satisfaisant en Bourgogne-Franche-Comté. Le Territoire de Belfort est quant à lui moins marqué par ces dynamiques.

Le Territoire de Belfort **est plus faiblement doté en places dans des structures non-EHPAD (18,1 places pour 1000 personnes âgées contre 20,8 places pour 1000 au niveau régional et 25,1 places pour 1000 au niveau national)**.

En 2020, le Département comptait 9 sites géographiques d'EHPAD pour un total de 1307 places dont 1277 places occupées au 30 mars 2022. La répartition de ces places est la suivante :

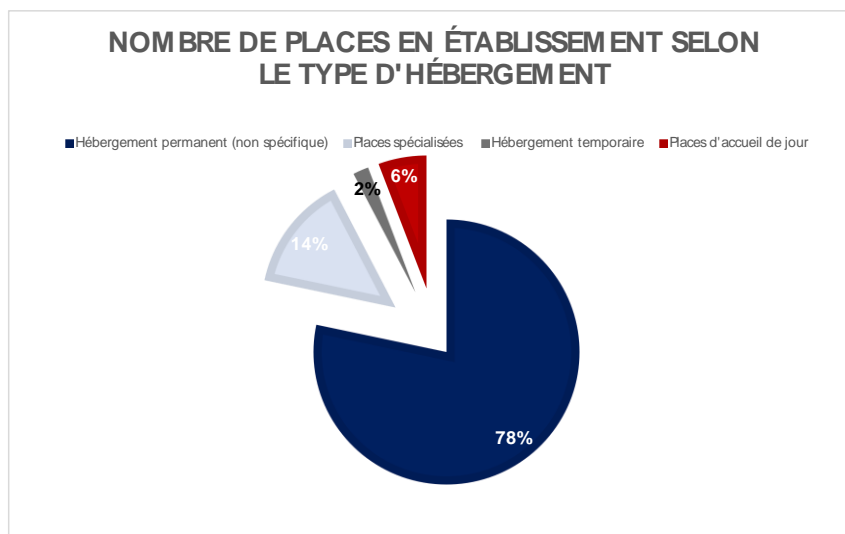
- 24 places d'hébergement temporaire
- 71 places d'accueil de jour
- 120 places en résidences autonomie
- 70 places en résidences services
- 34 places d'accueil familial



La parole aux acteurs

Conscient de ces difficultés, le Département du Territoire de Belfort engage une réflexion sur l'habitat inclusif afin de garantir un choix de parcours pour l'usager et de renforcer son offre inclusive et alternative.

Figure 2 répartition du nombre de places en établissement pour l'année 2020 (données de la CNSA)



- Le Département est également équipé d'une unité de soins de longue durée (USLD) venant compléter l'offre en établissement. L'unité compte un total de 123 places.
- La majorité des places disponibles sont en hébergement permanent pour des personnes sans besoins spécifiques.



La parole aux acteurs

Sur la base d'une initiative portée par des gestionnaires d'établissements, les professionnels intègrent les habitudes issues de la vie au domicile de l'utilisateur lors de son entrée en établissement.

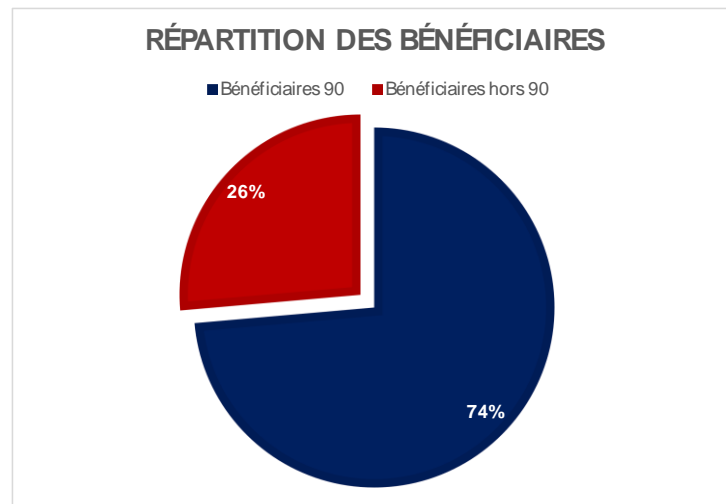
C'est l'une des expériences réussies sur le territoire permettant de parfaire la prise en charge de l'utilisateur en établissement.

Figure 3 comparaison du taux d'occupation des établissements pour personnes âgées (données fournies par le CD90)

Etablissement	capacité	2019	2020	Evolution entre 2019 et 2020 (en %)
		Annexe activité EPRD2022	Annexe activité EPRD2022	
Vauban	85	96,82%	96,99%	0,18%
Bonnef	73	89,06%	102%	14,53%
Rosemontoise	112	100,95%	-	-
Miotte	110	94,02%	94,55%	0,56%
Maison Blanche	203	97,90%	97,77%	-0,13%
Chenois (dont USLD)	442	98,87%	92,95%	-5,99%
Les Vergers	120	99,42%	93,46%	-5,99%
Saint Joseph	162	94,44%	90,74%	-3,92%

- Les structures du département ont un taux d'occupation élevé.
- Les données de l'année 2020 doivent être prises avec beaucoup de précaution : la période de crise sanitaire ayant engendré une suspension des nouvelles admissions en établissement.

Figure 4 répartition des résidents selon leur provenance géographique (données fournies par le CD90)



- La majorité des personnes hébergées dans des structures sur le Territoire de Belfort proviennent du département : ils sont 904 soit 74 %, 324 des bénéficiaires proviennent d'un autre département (26 %).

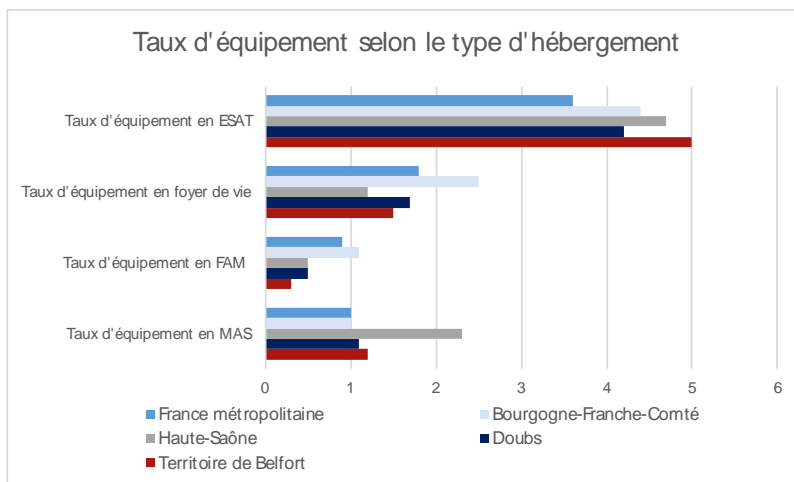


Synthèse intermédiaire :

Le taux d'équipement du territoire en EHPAD est similaire aux tendances nationales. Le Département possède également une offre complémentaire : résidences services, places en accueil de jour (...) ainsi que les offres alternatives (habitats inclusifs, etc). Il existe une tension non négligeable sur l'offre en établissement. L'un des enjeux pour le Département est de garantir une bonne qualité de service rendu à l'utilisateur, en dépit de cette demande accrue et des difficultés de recrutement qui fragilisent le secteur.

2.1.2 L'offre à destination des personnes en situation de handicap

Figure 5 comparaison du taux d'équipement en structures d'hébergement pour adultes handicapés en 2020 (données de l'ARS)



Selon le type d'hébergement le taux d'équipement est très variable dans le Département :

- On constate, entre autres, que le Territoire de Belfort **n'est que faiblement doté en foyer d'accueil médicalisé** (son taux d'équipement est de 0,3 pour 1000 adultes de 20 à 59 ans contre 1,1 dans la région Bourgogne-Franche-Comté).
- Le Département présente **un taux d'équipement particulièrement élevé pour les ESAT**, au regard des moyennes nationales et régionales (5 pour 1000 adultes âgés de 20 à 59 ans dans le département contre 4,4 au niveau régional et 3,6 au niveau national).
- **Le Département compte 0,69 place pour 1000 adultes âgés de 20 à 59 ans en foyer d'hébergement**. L'offre en ce domaine est légèrement restreinte au regard des potentiels besoins de la population en situation de handicap.
- Le territoire dispose également d'une MAS (maison d'accueil spécialisée) avec un nombre de 85 places qui lui permet d'avoir **un taux d'équipement supérieur aux moyennes nationales et régionales et appartient aux départements les mieux dotés en la matière**, bien que la Haute-Saône le dépasse de loin (1,2 places pour 1000 adultes de 20 à 59 ans sur le Territoire de Belfort contre 2,3 places pour 1000 adultes de 20 à 59 ans dans le Département de la Haute-Saône).
- **Avec un taux d'équipement en foyer de vie à 1,4 place pour 1000 adultes âgés de 20 à 59 ans, le département se situe en deçà de la moyenne régionale** s'élevant à 2,4 places pour 1000 adultes. Il fait partie des départements les plus faiblement dotés de la région.



La parole aux acteurs

Les professionnels du territoire ressentent très fortement le manque de places en foyer de vie ou d'accueil médicalisé. Si des places pour personnes en situation de handicap vieillissantes sont disponibles au sein des EHPAD du département, cette offre qui n'est pas perçue comme pleinement satisfaisante par les professionnels, qui anticipent les besoins futurs.

2.1.3 Les accueillants familiaux

L'accueil en famille correspond à une modalité d'accueil relativement peu développée. Au total le Département recense 34 places mixtes agréées (pour personnes âgées et en situation de handicap) ainsi que 2 places à destination des personnes en situation de handicap.

Figure 6 profils des bénéficiaires accueillis par des particuliers en 2021 (données CD90)

	Nombre de personnes accueillies par des particuliers	Dont bénéficiaires d'une aide sociale
Personnes âgées	11	8
Personnes en situation de handicap	16	9

- La majorité des usagers accueillis en famille d'accueil sont des personnes en situation de handicap : ils représentent 59 % du total des personnes accueillies.
- Dans la majorité des cas, les usagers sont bénéficiaires d'une aide sociale : sur les 27 personnes accueillies en 2021 par un particulier, 17 d'entre elles sont bénéficiaires d'une aide sociale (62 %). Le profil des bénéficiaires d'une aide sociale est bien réparti entre les personnes âgées et les personnes en situation de handicap : on compte 8 personnes âgées bénéficiaires d'une aide contre 9 personnes en situation de handicap.

2.1.4 Les personnes en situation de handicap vieillissantes : un public minoritaire nécessitant un accompagnement particulier

Au total, le Département identifie 325 personnes en situation de handicap susceptibles de présenter une fragilité gériatrique.

- Le Département compte actuellement deux unités en EHPAD spécialisées dans l'accueil des personnes en situation de handicap vieillissantes **composées de 16 places**.
- Cette offre en établissement est complétée par **la présence de 17 accueillants familiaux pour personnes âgées et/ou en situation de handicap, représentant un total de 38 places**.
- Le Département, territoire incubateur, se lance dans différentes expérimentations afin **de développer des modalités de prise en charge innovantes et adaptées à ces publics** : projet URTSA, etc.

Figure 7 répartition des bénéficiaires des personnes en situation de handicap en fonction de leur niveau de fragilité gériatrique (données de l'ARS)

En 2019	EAM (Etablissement d'accueil médicalisé)	MAS (Maison d'accueil spécialisée)
Nombre de personnes accueillies	185	85
Nombre de personnes âgées de 60 ans ou plus	8	12
Nombre de personnes identifiées comme vieillissantes, présentant une "fragilité gériatrique" (en %)	56	34



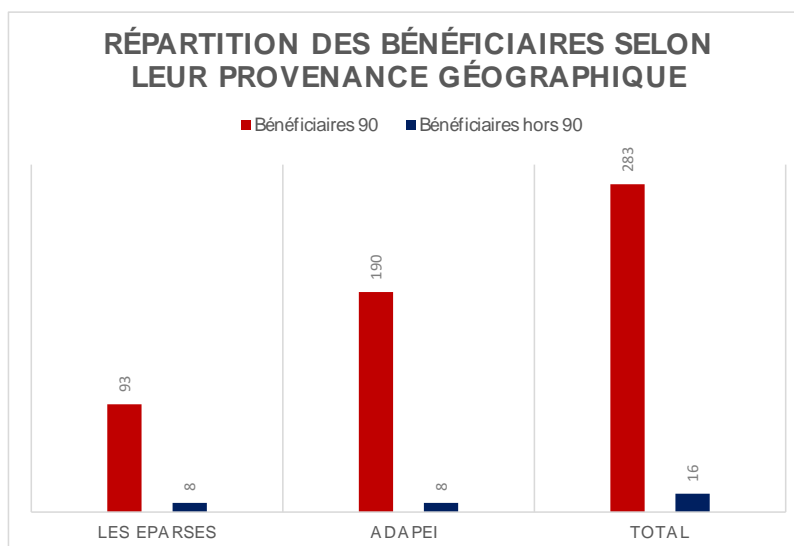
Dans le cadre des travaux menés parallèlement au Schéma Unique des Solidarités, le Département s'est lancé, dans le cadre de la Communauté 360 en partenariat avec l'ARS, dans une réflexion sur la transformation de l'offre.

Figure 8 répartition du taux d'occupation des dispositifs à destination des personnes en situation de handicap (données fournies par le CD90)

Etablissement	Capacité	2019	2020	Evolution entre 2019-2020 (en %)
Les Eparses	101			
Foyer de vie	67	89,60%	87,09%	-2,80%
FAM	14	89,32%	90,43%	1,24%
SPOVS	20	100,00%	100,00%	0,00%
ADAPEI	198			
FAM	6	94,89%	79,09%	-16,65%
foyer d'hébergement	23	104,72%	85,05%	-18,78%
Foyer de vie	17	60,16%	59,53%	-1,05%
SAAJ	20	99,24%	57,22%	-42,34%
SAMSAH	20	100,00%	100,00%	0,00%
SATP	18	83,58%	53,14%	-36,42%
SAVS	80	100,00%	100,00%	0,00%
Unité de vie	14	100,00%	100,00%	0,00%

- Les dispositifs étant les plus fortement occupés sont le SPOVS (service public d'ouverture à la vie sociale), le foyer d'hébergement, le SAMSAH (service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés), le SAVS (service d'accompagnement à la vie sociale) et l'unité de vie.

Figure 9 répartition des bénéficiaires en fonction de leur provenance géographique (données fournies par le CD90)



- La majorité des bénéficiaires dans les établissements à destination de public en situation de handicap provient du département du Territoire de Belfort. **Parmi le nombre total des bénéficiaires, cela représente 94,6 %.**

- Les délais moyens de traitement des demandes déposées en MDPH sont respectivement de 2,33 mois pour les demandes concernant un enfant et de 3,41 mois pour les demandes adultes. Ces délais de traitement sont nettement inférieurs à ce qu'on observe dans le secteur. Selon le baromètre 2022 des MDPH de la CNSA, le délai moyen de prise en charge des demandes adultes est de 4,5 mois et de 4,2 mois pour les dossiers concernant des enfants au niveau national.

Figure 10 comparaison des délais de traitement des dossiers (données CNSA)

en mois	2019	2020	Taux d'évolution entre 2019 et 2020 (en % ou en points)
Nombre de dossiers de demandes déposés	3821	3321	-12,3
Délai moyen de traitement des demandes Enfants	2,6	2,33	-10,38
Délai moyen de traitement des demandes Adultes	3,4	3,41	0,29



La parole aux acteurs

Les changements des modèles de décisions notifiées auprès des usagers dans le cadre de l'harmonisation des SI MDPH viennent profondément bouleverser les interactions des professionnels et ces derniers. Ces changements ont amené les professionnels à assurer un accompagnement de la notification.

2.1.1 Une offre développée à destination des jeunes en situation de handicap

Figure 11 répartition du nombre de places en fonction de l'établissement (données de l'ARS)

Département du Territoire de Belfort		Département du Puy-de-Dôme	Département des Hautes-Alpes
Type d'établissement	Nombre de places	Taux d'équipement pour 1000 personnes âgées de moins de 20 ans	Taux d'équipement pour 1000 personnes âgées de moins de 20 ans
Instituts médico-éducatifs (IME)	209	6,13	4,4
Etablissements enfants-adolescents poly-handicapés	25	0,73	0,9
Instituts thérapeutiques, éducatifs, pédagogiques (ITEP)	25	0,73	2,24
Instituts d'éducation motrice (IEM)	90	2,64	0

- Le Département présente une offre d'accompagnement des mineurs en situation de handicap plutôt supérieure aux territoires de même strate. **Le taux d'équipement IME est assez développé sur le territoire : 6,13 places pour 1000 personnes âgées de moins de 20 ans.**

- **Les taux d'équipement en établissements enfants-adolescents polyhandicapés et ITEP sont quant à eux assez faibles** : ils s'élèvent respectivement à 0,73 places pour 1000 personnes âgées de moins de 20 ans.
- Bien que le taux d'équipement rapporté à la population des moins de 20 ans apparait comme étant assez faible, **le taux d'équipement et le nombre de places installées sur le territoire ont un niveau satisfaisant au regard des autres territoires de la région** : le Département compte en effet 2,64 places pour 1000 personnes de moins de 20 ans en IEM. Au sein de la Région Bourgogne-Franche-Comté, seul le Département de la Côte d'or dispose de dispositifs similaires, représentant un total de 30 places.
 - **Etant l'un des seuls départements de la Région à disposer d'un taux d'équipement en IEM aussi conséquent, cela peut participer à accueillir des usagers hors-département.**
- **La comparaison avec deux autres départements permet de constater que le Territoire de Belfort est bien doté en matière d'accueil des mineurs en situation de handicap.**
 - Le Département fait état d'un taux d'équipement en IME et IEM nettement supérieur à ce que l'on peut observer dans les départements du Puy-de-Dôme et des Hautes-Alpes : 6,13 places pour 1000 jeunes âgées de moins de 20 ans en IME dans le Territoire de Belfort contre 3,9 places pour 1000 jeunes de moins de 20 ans dans le Puy-de-Dôme et 4,4 places dans les Hautes-Alpes en IEM pour 1000 jeunes. Le Département enregistre 2,64 places pour 1000 jeunes en IEM contre 0,3 place dans le Puy-de-Dôme et 0 places dans les Hautes-Alpes.



La parole aux acteurs

Si les taux d'équipement apparaissent satisfaisants au regard de la population départementale, cela est à nuancer. En effet, ces équipements couvrent les besoins de l'aire urbaine Belfort-Montbéliard-Héricourt.



Synthèse intermédiaire :

Il existe une offre en accueil familial à destination des personnes âgées et des personnes en situation de handicap. **Ce sont cependant ces derniers qui l'utilisent majoritairement.**

L'offre à destination des personnes en situation de handicap est perçue comme insuffisante au regard des besoins existants par les professionnels du territoire. Ils font état de manque de foyer de vie ou d'accueil médicalisé. En revanche, le Département est particulièrement bien pourvu de places en ESAT.

Sur le territoire, **325 personnes en situation de handicap sont identifiées comme présentant une fragilité gérontologique ce qui questionne les modalités de leur accompagnement.**

L'offre à destination des mineurs apparaît comme satisfaisante au regard des comparaisons territoriales réalisées **mais demeurent largement insuffisante aux besoins existants.**

L'effet de l'Aire urbaine Belfort-Montbéliard-Héricourt accentue les tensions qui peuvent exister sur l'offre à destination des adultes et des jeunes en situation de handicap.

2.1.2 Une offre développée des structures d'accueil de l'enfance

Le Département suit actuellement **466 enfants dans leur contexte de vie et accueille 412 enfants en établissements et familles d'accueil au 31 juillet 2022.**

Selon l'Observatoire Social du Département en 2021, **872 enfants ont été évalués suite à un signalement.** 32,7% de situations évaluées sont qualifiées pour des faits de maltraitance et 62,3% sur des situations à risque.

La durée moyenne de prise en charge par l'ASE est de 5 ans. Elle varie selon le type d'établissement :

- **4 ans en moyenne en établissement,**
- **6,5 ans en famille d'accueil.**

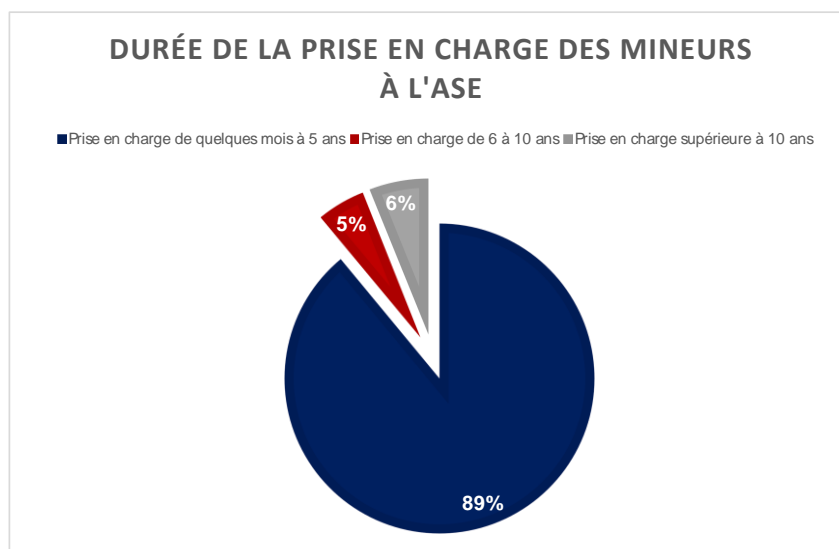
Pour autant, certains enfants peuvent être accueillis dès leur naissance et ce jusqu'à 21 ans.

Le territoire est également équipé de deux dispositifs complémentaires :

- **Le lieu d'accueil et de médiatisation des rencontres parents / enfants :**
 - o Ce lieu a accueilli 1 310 visites en 2021. Ce nombre est en progression depuis l'année 2020 : 142 visites supplémentaires organisées en 2021.
 - o 211 enfants ont été reçus au titre des mesures administratives et non judiciaires contre 140 en 2020.
 - o 34 % des visites découlent d'une mesure prise par le Juge aux Affaires Familiales (JAF) et 66 % dans le cadre de la Protection de l'Enfance (PE).
- **Le dispositif de médiation familiale est destiné à renforcer l'efficacité des dispositifs de prévention et à apporter une aide et un soutien aux familles confrontées à des difficultés parentales et générationnelles.**
 - o En 2021, 322 dossiers de médiation familiale dont 169 dossiers « information double convocation avant audience » pour 55 médiations réalisées.
 - o 31 % des demandes sont spontanées et 69 % sont adressées par le JAF.

- 472 séances d'information individuelles sont réalisées
- 82 % des médiations ont abouti de façon positive, soit par l'élaboration d'un protocole soit par des accords non formalisés.

Figure 12 répartition de la durée de l'accompagnement des mineurs de l'ASE (données CD90)



Longtemps préservé, le Département du Territoire de Belfort recense désormais des mesures non exécutées directement liées à l'augmentation du besoin et au manque d'offres d'accompagnement.

2.1.3 L'enfance protégée : une augmentation des informations préoccupantes et des placements

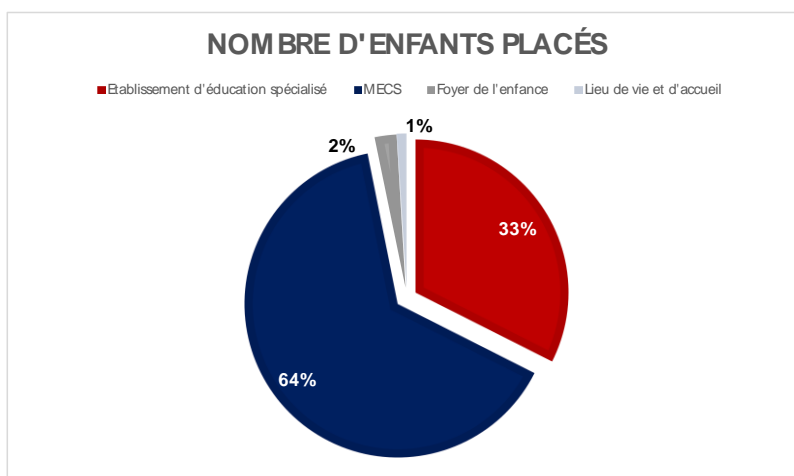
Figure 13 évolution du nombre d'IP (données du CD90)

par an	2015	2021	Taux d'évolution entre 2015-2021 (en %)
Nombre d'IP	734	937	27,7

Entre le début et la fin du précédent schéma (2015-2021), le nombre d'Informations Préoccupantes (IP) a augmenté de 27,7% et ont concerné 203 enfants supplémentaires.

- Le nombre croissant d'IP va de pair avec une hausse du nombre d'enfants accueillis, provoquant une tension sur l'offre d'accueil de l'enfance.

Figure 14 répartition du nombre d'enfants placés en établissements selon le type d'établissement en 2020 (données de la DREES)



La majorité des enfants placés dans les établissements ASE du territoire sont accueillis dans une MECS (143), puis dans un établissement d'éducation spécialisée (72). Une minorité d'entre eux vit en foyer de l'enfance ou dans un lieu de vie et d'accueil. Parmi ces mineurs, on compte 32 cas complexes et 89 enfants en double parcours.

Figure 15 évolution du taux d'équipement d'établissement d'aide sociale à l'enfance (données de la DREES)

	Territoire de Belfort	Doubs	Haute Saône	France métropolitaine
2019	6	4	7,8	4,9
2018	6	3,7	7,8	4,6
2017	6,4	3,6	8	4,5
2016	5	2,8	7,3	4

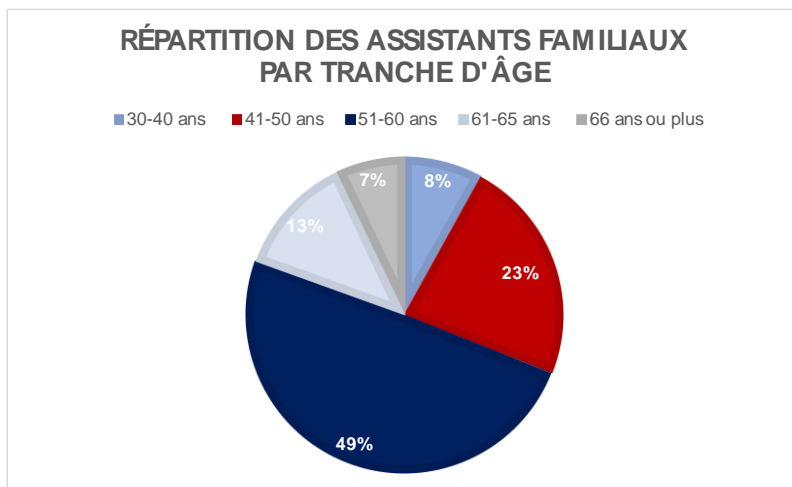
Le taux d'équipement du département est supérieur au niveau national sur l'ensemble de la période. Pour autant, le Département a continué à étoffer son offre.

Au sein de la région Bourgogne-Franche-Comté, le Territoire de Belfort est bien doté en équipements d'aide sociale à l'enfance au regard de sa taille. En effet, **le Département compte 6 places pour 1000 personnes âgées de moins de 20 ans contre seulement 4,9 places pour 1000 au niveau national**. Pour autant, des besoins ne sont pas couverts.



Le taux d'équipement s'exprime en nombre de places ou lits pour 1000 personnes. Il permet d'établir un ratio entre l'offre existante et la population ou une catégorie de la population.

Figure 16 le profil des assistants familiaux (en %) (données fournies par le CD90)



Le Territoire de Belfort compte un nombre de familles d'accueil important : **97 familles en 2021**. Elles accueillent un total de **182 enfants pour 175 places agréées**. Certains accueils s'organisent donc de manière dérogatoire.

Les familles d'accueil sont réparties de la manière suivante sur le Département :

- 8 % de 30-40 ans
- 23 % de 41-50 ans
- 49,5 % de 51-60 an
- 12,5 % de 61-65 ans
- 7 % de plus de 66 ans

Ainsi, **69 % des assistants familiaux ont 51 ans ou plus**, ces professionnels sont vieillissants, ce qui présage une réduction de cette possibilité d'accueil sur la période du schéma, et donc une redéfinition de l'offre d'accompagnement.



La parole aux acteurs

Les assistants familiaux sont des acteurs essentiels au sein du département en matière d'accueil de mineurs. Lors du précédent schéma un nombre important d'actions ont visé à développer cette modalité d'accompagnement. Afin de lutter contre l'épuisement des assistants familiaux des relais de répit entre salariés ont été organisés. La désignation d'assistants familiaux ressources participe à créer des repères au sein des professionnels.

Figure 17 taux d'occupation des structures ASE (en %) (données fournies par le CD90)

(en %)	2019	2020	Evolution entre 2019 et 2020 (en %)
EPONA	107,86	109	1,06%
CEP Bavilliers			
<i>Internat</i>	132,44	111,82	-15,57%
<i>Accueil de jour</i>	105,25	103,69	-1,48%
MECS Bavilliers	78,84	-	
Graffiti	-	88,11	-
PFU	-	232,79	-
CM	-	69,32	-
FDE	-	157,31	-

Le taux d'occupation des structures ASE du territoire est en majorité supérieur aux capacités des établissements :

- 5 sur 8 dispositifs dépassent leurs capacités d'accueil.
- Un service du Foyer de l'enfance présentant un taux d'occupation particulièrement important : le Placement Familial d'Urgence (PFU) avec un taux d'occupation à 232,79 % en 2020.



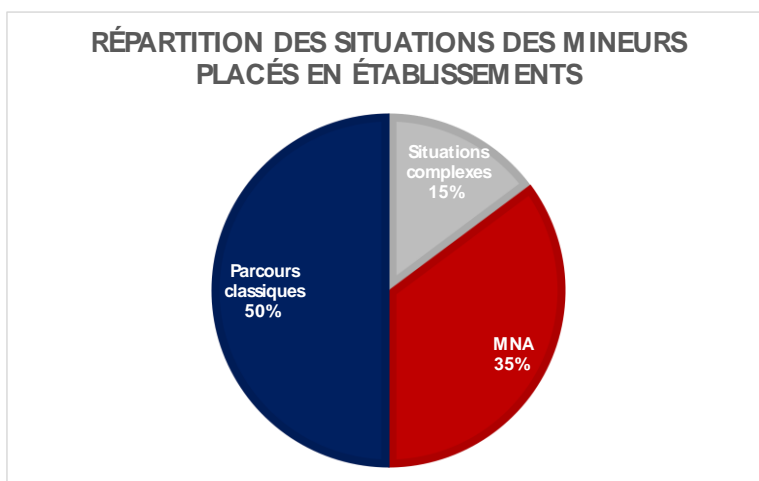
La parole aux acteurs

Les échanges lors des ateliers de bilan sur le précédent schéma ont permis de faire émerger une difficulté commune au sein des équipes professionnelles : l'épuisement des équipes autour des situations complexes, ou présentant des vulnérabilités multiples. Cette question s'ajoute à celle de la tension liée au besoin de places d'un certain nombre d'établissements et du manque de professionnels nécessaires pour prendre en charge les mineurs confiés. Ainsi, un des objectifs développés lors du précédent schéma est la communication et le travail partenarial entre professionnels, en particulier autour de situations complexes. A l'issue de la période, les professionnels ont salué cet effort de coordination, tout en soulignant la nécessité de la renforcer.

2.1.3.1 Focus sur les mineurs non accompagnés (MNA)

Le sujet des mineurs non accompagnés est central pour les Départements. Avant leur placement à l'ASE ceux-ci font l'objet d'un accueil spécifique par le Département qui est tenu de mettre en place une procédure d'accueil provisoire d'urgence ou de « mise à l'abri »¹⁰.

Figure 20 répartition des MNA parmi les enfants placés en établissements (données CD90)



- Les MNA représentent 35,18 % des mineurs placés en établissements dans le Département
- Parmi les 69 MNA recensés sur le Territoire de Belfort, 31 d'entre eux sont majeurs soit 45 %.
- Sur 1000 personnes âgées de moins de 20 ans, 2,2 d'entre elles sont des mineurs non accompagnés en 2020.



La parole aux acteurs

De nombreuses actions réussies autour de la prise en charge des MNA ont été mises en lumière au cours des temps de travail : sur le plan sanitaire la création et la mise en place d'un carnet de santé des MNA a permis de créer une procédure de suivi médical, de nombreux partenariats thématiques ont émergé (le planning familial, Altai, REPS, etc...).

La coordination est un des axes de travail à développer.

¹⁰ Rapport du Sénat « Mineurs non accompagnés, jeunes en errance : 40 propositions pour une politique nationale », Hussein BOURGI, Laurent BURGOA, Xavier IACOVELLI et Henri LEROY, commission des lois et de la commission des affaires sociales, déposé le 29 septembre 2021.

2.1.1.1 Zoom sur les mesures éducatives

La durée d'intervention moyenne pour les mesures éducatives sur le Territoire de Belfort s'élève à 4,5 ans.

Figure 21 évolution du nombre de mesures éducatives (données CD90)

	AED (action éducative à domicile)		AEMO (action éducative en milieu ouvert)	
	2015	2022	2015	2022
Nombre de mesures exercées	165	101	282	280

L'AEMO représente en 2021 73% des mesures éducatives exercées, confirmant ainsi le mouvement perçu en 2019 et 2020.

Le nombre d'AEMO reste stable sur la période étudiée. Une baisse du nombre d'AED de 38 % est néanmoins à noter entre 2015 et 2022. Cela peut s'expliquer par un changement de culture des professionnels de l'ASE du Département qui privilégient désormais d'autres types de mesures et des mesures non exécutées liées à la pénurie de professionnels. Par ailleurs, la baisse de la demande ou du taux d'adhésion des familles peuvent aussi être des facteurs d'explication.

- La durée moyenne d'une mesure éducative est de 6 mois, pouvant être reconduite plusieurs fois. La durée moyenne d'intervention élevée (4,5 années) constatée sur le territoire mériterait une analyse plus fine des motifs de reconduction en lien avec le Projet pour l'Enfant.



La parole aux acteurs

Un des objectifs du précédent schéma visait à développer les mesures d'AEMO renforcée. Une des réponses apportées par les professionnels du Département a été la création d'un service dédié : le pôle éducatif. Les professionnels ont veillé à développer des réponses de qualité en adoptant une approche pluridisciplinaire. L'intervention croissante des TISF a également permis de renforcer l'étayage préventif des familles. Les professionnels retiennent la proximité et la coordination avec les partenaires comme clés de succès.

2.1.1.2 L'activité de la DASPMI

Sur le territoire, la DASPMI constitue un réel atout en matière de prévention, d'accompagnement et de suivi des jeunes enfants et, ce faisant, en qualité de service public universel, l'ensemble des Terrifortains. La DASPMI assume ainsi différentes missions :

- La planification et l'éducation familiale au sein du centre de santé sexuelle,
- Le suivi médical préventif des femmes enceintes et des enfants de moins de 6 ans, grâce notamment à des consultations prénatales, des consultations médicales et des actions médico-sociales, des visites à domicile,

- La prévention précoce, dans le cadre des 1000 premiers jours de l'enfant, période clé pour le développement de l'enfant (du 4^{ème} mois de grossesse aux deux ans révolus),
- La coordination et suivi médical des enfants confiés à l'ASE,
- La surveillance des modes d'accueil petite enfance : agrément, formation, suivi et contrôle des assistants maternels, agrément et suivi des assistants familiaux, avis/autorisation d'ouverture, suivi et contrôle des modes d'accueil collectifs,
- Service de vaccination,
- Centre gratuit d'information, de dépistage et de diagnostic (CeGIDD),
- Centre de lutte antituberculeux (CLAT).

Certaines missions sont propres au Département, et sont définies réglementairement et d'autres missions constituent des compétences déléguées par l'Etat.

Figure 22 évolution du nombre de mineurs confiés à l'ASE suivi par la PMI (données fournies par le CD90)

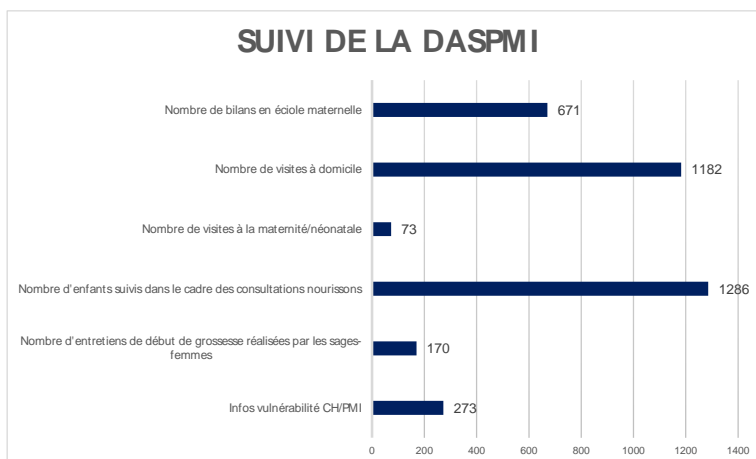
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre d'enfants entrés à l'ASE	93	95	89	105	88	87	106
Nombre d'enfants présents au 31.12	209	250	297	305	363	377	399
Nombre de consultations	202	293	351	356	341	402	391
Nombre de bilans d'admission	75	117	125	110	89	81	91

Le nombre de consultations ainsi que le nombre de bilans d'admission permettent de constater que la majorité des enfants ont un suivi de santé organisé par la PMI lorsqu'ils sont confiés à l'ASE. Pour l'année 2021, 85 % des mineurs de l'ASE ont réalisé un bilan d'admission. Cette proportion est en progression entre 2015 et 2021 : en 2015, 80 % des mineurs confiés à l'ASE réalisaient un bilan d'admission.

Le nombre de consultation réalisées augmentent également de manière plus importante que l'évolution du nombre de mineurs confiés à l'ASE : + 90 % de consultation entre 2015 et 2021, attestant de la politique volontariste menée par le Département en matière de suivi de santé des mineurs confiés.

La PMI réalise également des missions de prévention auprès des familles, dans le respect du principe d'universalité.

Figure 23 détails de l'activité de la PMI en matière de prévention et de suivi en 2020 (données OSD)



Le Département enregistre 1 209 naissances en 2021. Parmi ces enfants, **21 % soit 260 enfants font l'objet d'une information de vulnérabilité, contre 273 en 2020.**

En 2021, la DASPMI a réalisé 1438 visites à domicile dont 622 vus au moins une fois en file active, en majorité auprès d'enfants de moins de 1 an (530 sur 622) lui permettant d'assurer un taux de suivi des enfants d'environ 43,8 %. Ce taux de suivi est plutôt élevé en comparaison des normes du secteur.

La DASPMI réalisait en 2021 142 entretiens de début de grossesse (170 en 2020), lui permettant de réaliser des actions de prévention précoce auprès des futurs parents.

Figure 24 comparaison du nombre de consultations et VAD pour 1000 enfants de moins de 6 ans en 2019 (données de la DREES)

	Nombre de consultations et VAD pour 1 000 enfants de moins de 6 ans
Territoire de Belfort	653,1
Doubs	176,1
Yonne	338,6
Haute-Saône	541,2
France métropolitaine	435

Le Département a un nombre de consultations et visites à domicile (VAD) pour 1000 enfants de moins de 6 ans particulièrement élevé au regard de la moyenne métropolitaine et des territoires qui l'entourent : 653,1 visites pour 1000 enfants de moins de 6 ans dans le Département contre 435 visites en moyenne sur le territoire national. Cela confirme que la DASPMI est particulièrement active dans ses missions sur le territoire : en 2019, plus d'un enfant sur deux âgés de moins de 6 ans a fait l'objet d'une consultation ou d'une visite à domicile. **Seul le département du Tarn-et-Garonne a un ratio plus élevé** et enregistre 689,6 consultations et VAD pour 1000 enfants de moins de 6 ans.

La comparaison avec les territoires avoisinants révèle que le Territoire de Belfort fait office d'exception au sein de la Région Bourgogne-Franche-Comté : c'est le territoire qui compte le ratio le plus élevé. A contrario, le territoire du Doubs semble particulièrement peu favorisé en la matière : seulement 176,1 consultations et VAD pour 1000 enfants de moins de 6 ans.

Ces consultations et VAD s'inscrivent dans le cadre des 1000 premiers jours qui consistent à suivre l'enfant dès le 4^e mois de grossesse jusqu'à ses deux ans.



La parole aux acteurs

Lors des ateliers, des professionnels du secteur ont identifié une crainte de la stigmatisation des usagers en cas de recours à la PMI. Ainsi, la construction d'un lien de confiance est essentielle avec les familles accompagnées, tout comme l'information autour des missions réalisées par la PMI.



Synthèse intermédiaire :

L'offre existante en matière d'aide sociale à l'enfance est développée sur le territoire mais insuffisante au regard des besoins identifiés.

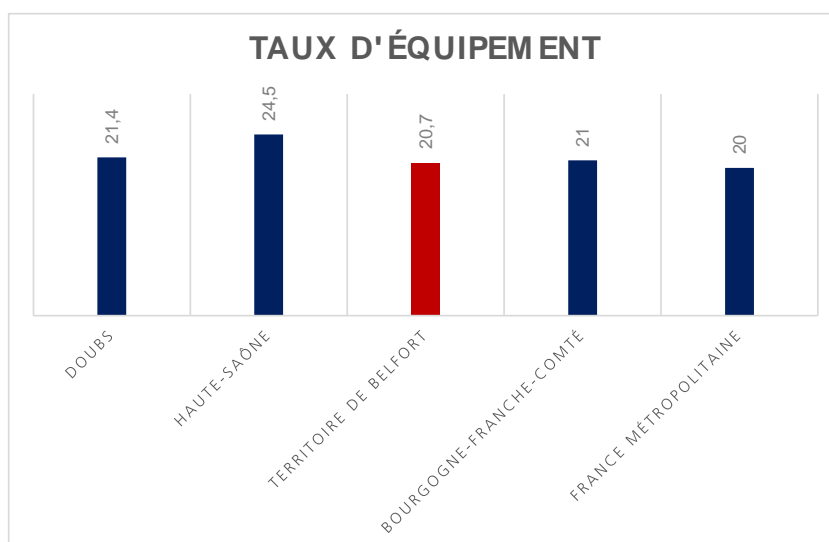
L'offre d'accueil en établissement est soumise à une tension importante. De la même manière, le vieillissement des assistants familiaux et les difficultés de recrutement présagent d'une tension grandissante sur l'accueil des mineurs.

L'activité de la DASPMI, particulièrement active dans le Département, a considérablement augmenté depuis les constats établis lors du précédent schéma. Elle est un véritable point fort de la politique petite enfance du Département.

2.2 UN APERÇU DE L'OFFRE A DOMICILE : SSIAD, SPASAD ET SAAD

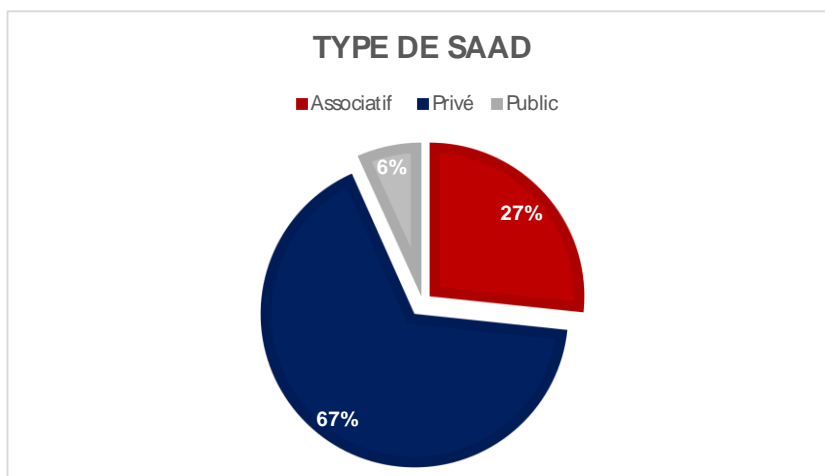
- **Le Département comptabilise 275 places en services de soins infirmiers à domicile** (SSIAD et SPASAD) pour un total de 3 services. Parmi ces places, 10 se trouvent dans des Equipes Spécialisées Alzheimer.
- **L'offre de soins à domicile est complétée par la présence de services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) spécialisés dans l'accompagnement quotidien des personnes en perte d'autonomie. Leur nombre a augmenté** entre 2018 et 2021, passant ainsi de 8 à 13 structures. Deux de ces SAAD mettent à disposition des places pour le secteur de l'enfance / famille. Cela représente 17 000 heures en 2020-2021.

Figure 25 comparaison du taux d'équipement en places de services de soins à domicile au 01.01.20 (SSIAD, SPASAD, hors ESA) (données de l'ARS)



Le taux d'équipement en places de soins à domicile est supérieur au niveau national, confortant l'idée **d'une préférence pour le domicile**. Le Territoire de Belfort se situe quant à lui dans la fourchette basse en comparaison des autres territoires de la région, avec un taux d'équipement inférieur à la moyenne régionale.

Figure 26 répartition des SAAD par statut en 2021 (données fournies par le CD90)



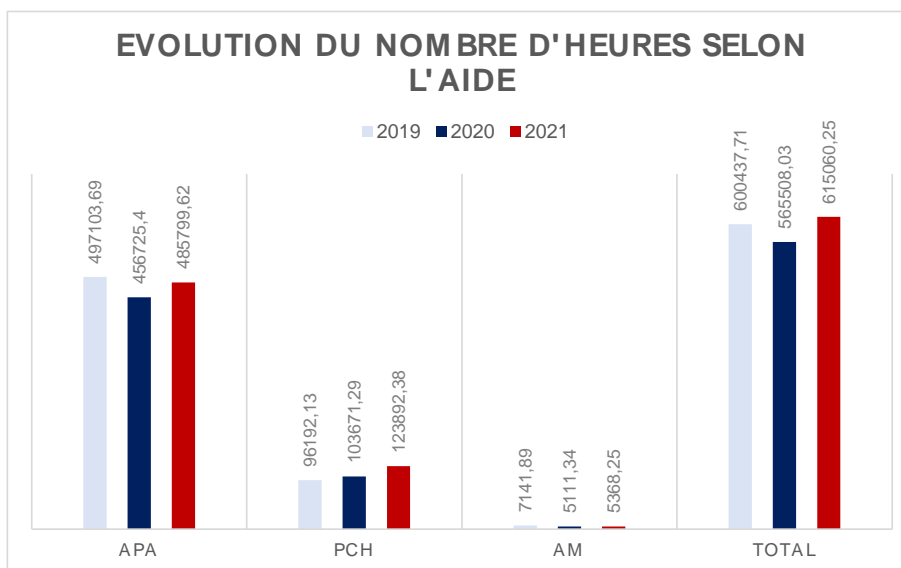
Les SAAD du territoire ont différents statuts : privé à but lucratif, associatif (privé à but non lucratif) et public. La majorité d'entre eux sont des structures privées à but lucratif. On observe une évolution de cette répartition : en effet, **la part des SAAD privés à but lucratif augmente de 20% entre 2019 et 2020** (on passe ainsi de 8 structures privées lucratives à 10 structures de ce type).

Figure 27 répartition des heures d'intervention selon le statut (données fournies par le CD90)

Statut	Associatif	Privé à but lucratif	Public
Nombre d'heures en 2019	448 512,03	116 212,02	35 713,66
Nombre d'heures en 2020	380 319,57	153 356,26	31 832,20
Nombre d'heures en 2021	380 833,63	201 942,66	32 283,96
Part des heures totale en 2021	61,9	32,8	5,2
Taux d'évolution	-15,1	73,8	-9,6

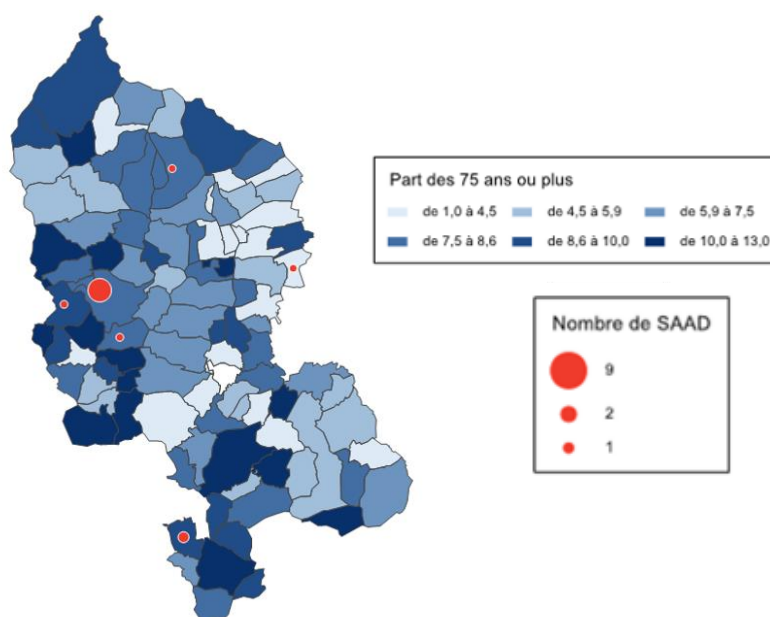
La majeure partie de l'activité est réalisée par des SAAD ayant un statut associatif. Il reste donc les principaux acteurs de l'aide à domicile sur le territoire. Malgré cela, on remarque **une baisse significative de leur niveau d'activité entre 2019 et 2021 (-15,1 %)**. On enregistre également la baisse de l'activité du SAAD public du territoire. Parallèlement, **la création de nouveau SAAD privés lucratifs sur cette période a permis à ce secteur d'accroître ses parts de marché.**

Figure 28 évolution du nombre d'heures entre 2019 et 2021 selon le type d'aide (données fournies par le CD90)

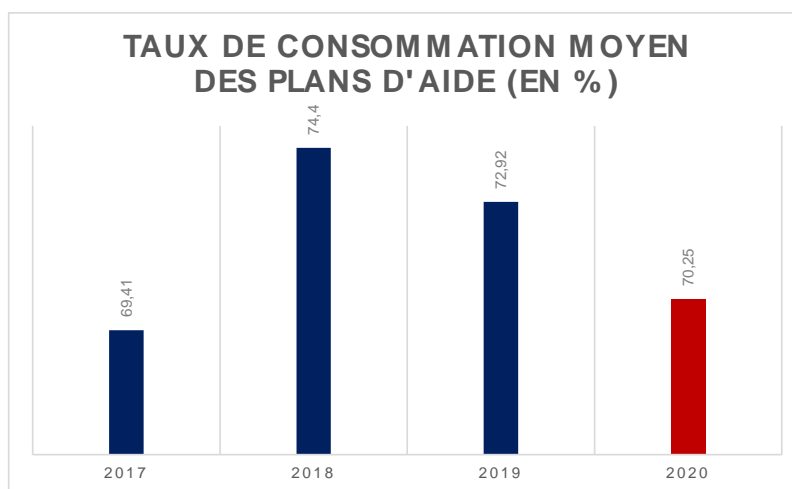


- Malgré une chute de l'activité APA en 2020, pouvant s'expliquer par les conséquences directes de la crise sanitaire, le nombre d'heures réalisées augmentent de nouveau à partir de 2021 et retrouve un niveau similaire à l'activité de 2019.
- En 2021, le nombre d'heures total est en augmentation de 2,4 % par rapport à 2019. En 2021, les SAAD ont réalisé 615 000 heures.

Figure 29 répartition géographique des SAAD sur le département

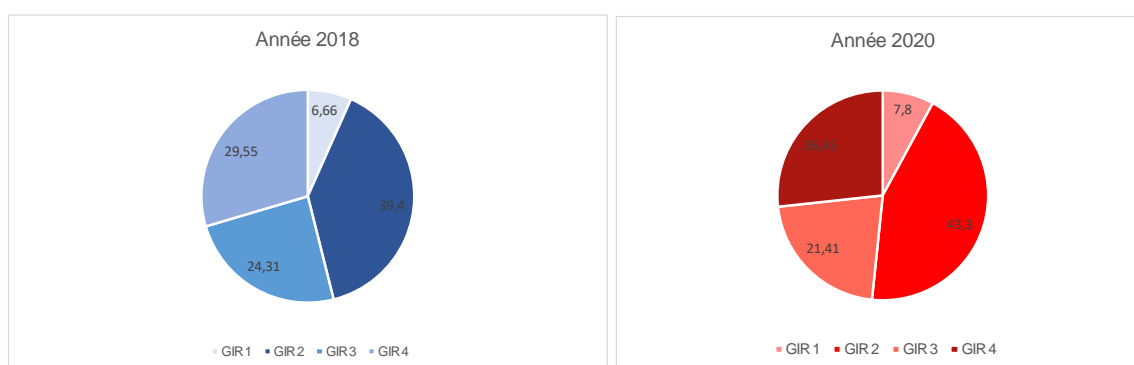


Les SAAD du Territoire de Belfort sont majoritairement situés dans l'Ouest du département, où la concentration des 75 ans ou plus est la plus forte. On observe que l'Est du territoire est dans une zone blanche.

Figure 30 évolution du taux de consommation des plans d'aide entre 2017 et 2020 (données fournies par le CD90)

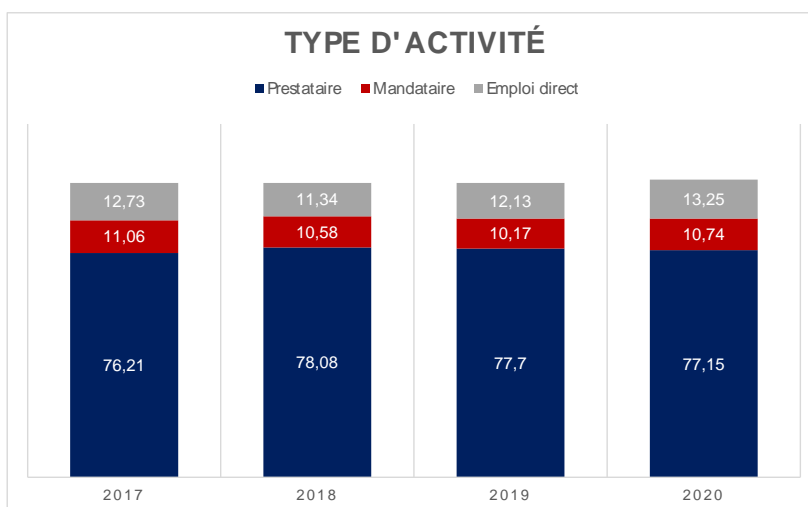
Alors que le taux de consommation tendait à s'améliorer entre 2017 et 2018, une rupture s'opère en 2019. Cela peut être expliqué par différents facteurs :

- Une offre médico-sociale trop faible par rapport aux besoins,
- Une tarification de ces aides trop élevée,
- La crise sanitaire 2020 qui perturbe l'activité des SAAD,
- Des difficultés de recrutement de personnel touchant le secteur de l'aide à domicile et possiblement accentuées sur le territoire du fait de sa proximité géographique avec la Suisse, un territoire économiquement attractif.

Figure 31 comparaison de la répartition des heures d'intervention selon les GIR (données fournies par le CD90)

La part des heures effectuées auprès de personnes catégorisées en GIR 1 et 2 a augmenté sur la période : la part des heures totales d'intervention auprès des GIR 1 et 2 passe de **46,06 % à 51,1% du total des heures**. Cela représente une augmentation de 5,04 points de pourcentage.

Figure 32 comparaison de l'évolution de l'activité prestataire, mandataire et en emploi direct (en %) (données fournies par le CD90)



La répartition par type d'activité reste globalement stable entre 2017 et 2020. La majorité de l'activité est effectuée par les SAAD en tant que prestataire, cela représente un total de 437 635 heures en 2020. On remarque également la présence d'une part importante d'emploi direct représentant 78 610 heures en 2020. L'activité mandataire représente quant à elle une minorité de l'activité totale mais sa part reste stable (elle passe de 11,06 % en 2017 à 10,74 % en 2020).

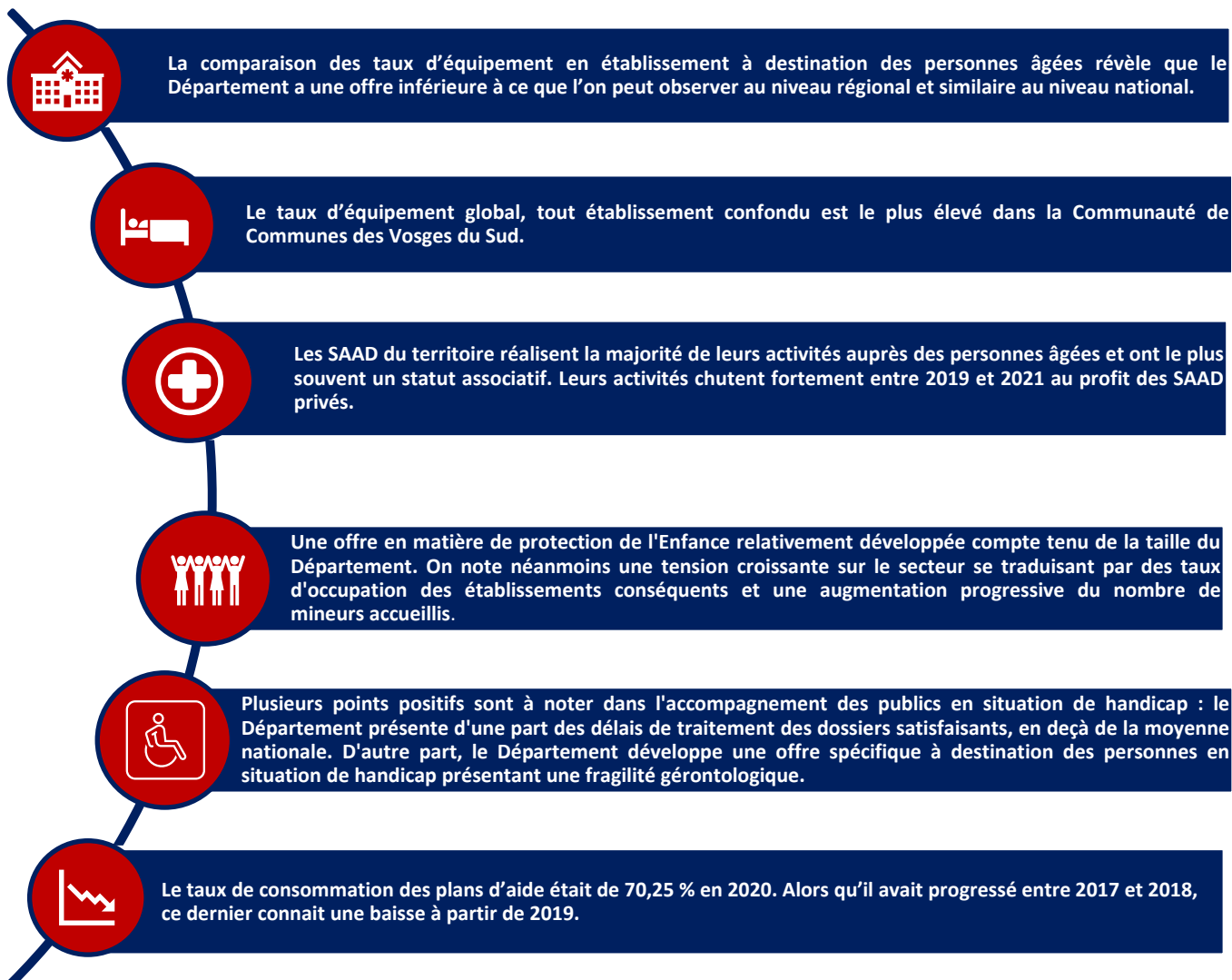
Synthèse intermédiaire :

L'offre d'aide à domicile est en développement sur la période récente. L'activité des SAAD est en augmentation entre 2019 et 2021 malgré la chute d'activité enregistrée en 2020.

Le taux d'équipement en SSSIAD, SPASAD hors ESA est similaire à la moyenne régionale.

Le territoire enregistre **un changement de profil chez les usagers, au profit des usagers en situation de dépendance avancée**, en lien avec l'augmentation des prises en charge de GIR 1 et 2. Cela impacte très directement les services d'aide à domicile : le personnel intervenant est davantage confronté à des personnes en perte d'autonomie avancée. Ce point interroge une diversité d'éléments : au de-là de **la question de la formation pour les professionnels de l'aide à domicile**, cela interroge également **les possibilités d'un maintien à domicile qualitatif pour les personnes en perte d'autonomie avancée.**

2.3 SYNTHÈSE DE L'OFFRE EXISTANTE



Les enjeux du Schéma unique des Solidarités du Territoire de Belfort

Le Conseil départemental du Territoire de Belfort entend donner **du sens et de la transversalité aux politiques publiques** en faveur des solidarités à la lumière des choix politiques de l'Assemblée départementale. Il s'agit ainsi de proposer une dynamique de parcours cohérente à tous les Terrifortains, tout en leur laissant du pouvoir d'agir.

De par ses compétences, l'institution départementale a vocation à répondre aux besoins premiers de tous les habitants en matière de solidarités humaines.

Le chef de fil de l'action sociale induit de lourdes responsabilités, ainsi qu'un engagement financier majeur. Aussi, les élus Terrifortains s'engagent à faire de **cet outil un véritable levier à la fois politique et concret au service de l'emploi et de l'insertion pour tous.**

En effet, l'accès et le maintien dans un emploi est le garant de la cohésion sociale, et la condition essentielle pour sortir durablement des situations de pauvreté. L'objectif du Département est de mobiliser ses compétences afin de créer et consolider les conditions de l'insertion sociale, professionnelle et de l'accès à l'emploi, d'autant que le contexte est favorable, le taux de chômage ayant reculé d'un point sur un an pour atteindre 8,2% au 1^{er} trimestre 2022, et les déclarations d'embauche étant en hausse de 19% au 2^{ème} trimestre 2022 par rapport au même trimestre un an plus tôt.

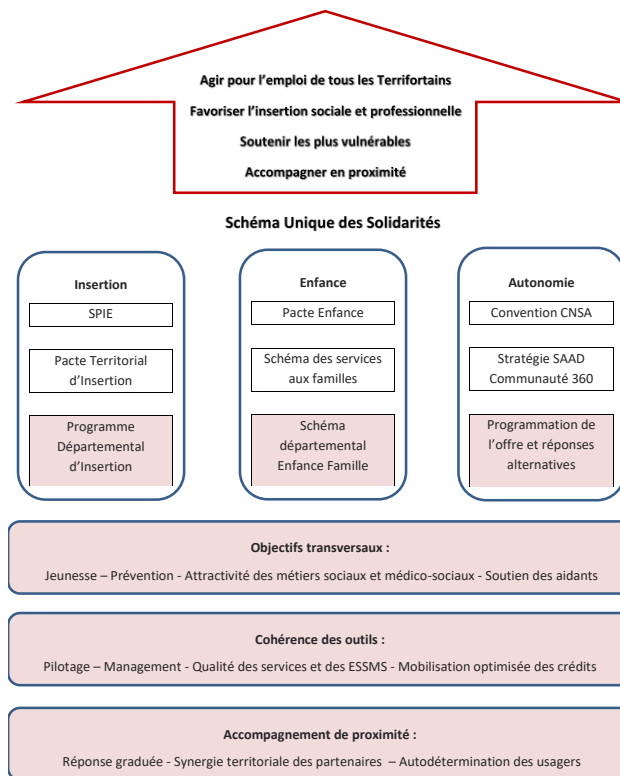
Ce schéma a également l'ambition de programmer les conditions d'un accueil et d'un accompagnement de qualité de **tous les publics en proximité**, avec une attention particulière pour les **personnes les plus vulnérables**.

Fort de son maillage territorial et de la richesse du partenariat mené avec les acteurs institutionnels, les gestionnaires d'établissements et de services, les associations, les collectivités, le Département est légitime à assurer la cohérence dans les parcours de vie. Cette cohérence suppose une approche respectueuse des besoins des usagers, de par l'expertise de ses professionnels de terrain, et de modalités de participation des usagers renouvelées.

Cohérence, transversalité, qualité et proximité au service de l'emploi pour tous, tels sont les enjeux du schéma unique des solidarités.

Pour se faire, **le schéma englobe les objectifs et enjeux des démarches menées concomitamment** : Pacte Territorial de l'Insertion, Service Public l'Insertion et de l'Emploi, schéma des services d'aide et d'accompagnement à domicile, programme d'action coordonnées de la Conférence des Financeurs, Communauté 360, adaptation de l'offre en faveur des personnes en situation de handicap, schéma des services aux familles...

Des **ateliers de concertation** ont largement associé les professionnels du Département et les partenaires afin de déterminer tout à la fois des actions répondant à **des besoins ciblés** que des **conditions de mise en transversalité des réponses publiques** en complémentarité et cohérence avec les démarches formalisées par ailleurs.



Les partenaires ont été concertés sur les thématiques suivantes :

Objectifs transversaux

- Venir en appui de tous les aidants
- Prévention et repérage des publics fragilisés
- Soutenir tous les jeunes
- L'inclusion par la culture, le sport, le tourisme et la vie sociale
- Attractivité des métiers sociaux et médico-sociaux, y compris les familles d'accueil

Accompagnement en proximité

- De l'accueil de proximité à la gestion des cas complexes : modéliser et harmoniser les pratiques professionnelles
- Autodétermination, paire aidance et recours à la société civile

Cohérence des outils

- La qualité de la prise en charge : de l'accompagnement des gestionnaires et des porteurs de projets à l'inspection
- Harmonisation des aides financières

Offres ASE

- Offre ASE à domicile et en établissements

Réponses alternatives

- Soutenir la création de mode d'hébergement alternatif

Ces travaux ont été supervisés par des référents thématiques, un comité technique et un comité de pilotage.

Les travaux de réflexion et de concertation menés en parallèle dans le cadre de l'élaboration du Pacte Territorial de l'Insertion et du Programme Départemental de l'Insertion ont été intégrés dans la consolidation finale du Schéma unique des Solidarités. Le secteur de l'aide à domicile personnes âgées/personnes handicapées a aussi, au vu de ses enjeux, fait l'objet d'un schéma particulier.

LES ENJEUX OPERATIONNELS DU SCHEMA UNIQUE DES SOLIDARITES

La nécessité d'accompagner tous les aidants



- Une prévention autour des aidants qui peut être, selon le secteur d'activité, plus difficile à mettre en œuvre. Les actions mises en œuvre pour les aidants de personnes en perte d'autonomie ne trouvent pas de transposition chez les aidants de personnes ou enfants en situation de handicap. Sur le champ de l'enfance famille, le soutien des assistants familiaux et le soutien à la parentalité sont des leviers essentiels de prévention.
- Des aidants qui sont difficilement identifiables et dont le Département doit cerner les besoins.

Une population jeune qui a besoin de soutien



- La période charnière des 16-25 est clé pour que l'individu puisse s'insérer dans la vie sociale et déployer ses capacités. Les dispositifs sont nombreux, parfois cloisonnés en fonction du « type » de jeune : sortant de l'Aide Sociale à l'Enfance, en difficulté d'insertion professionnelle, en situation de handicap.
- Des jeunes souvent identifiés dans des zones rurales, éloignées de l'emploi et des services.

La diversification de l'offre alternative



- Un manque identifié quant aux solutions alternatives à la prise en charge en établissement et le maintien à domicile.
- Dans un Département où la préférence pour le maintien à domicile est claire, il est nécessaire d'accélérer l'approche domiciliaire, incluant les offres innovantes et inclusive (offre touristique et de répit)

Des métiers en fortes tensions



- Des métiers soumis à des tensions de recrutement, qui contraignent les possibilités de prise en charge des usagers, l'offre développée sur le territoire
- Se pose la question du renouvellement des professionnels, notamment des assistants familiaux qui sont vieillissants.
- Des dispositifs innovants existent : exemple de l'académie des métiers, etc...

Une priorité commune identifiée : développer la coordination entre les partenaires du territoire



- C'est l'un des premiers succès mis en exergue par les professionnels, notamment autour de la gestion des cas complexes.
- Une coordination qui est souvent jugée complexe à mettre en œuvre avec le secteur sanitaire qui ne partage pas la même culture professionnelle.

Un besoin de redonner de la lisibilité à la prévention spécialisée



- Alors même que le développement de la prévention était un des axes inscrits au précédent schéma, il apparaît nécessaire de redonner un cap et de redéfinir les missions prioritaires des professionnels de cette thématique, notamment sur le volet des actions collectives.
- Des actions de prévention sont mises en œuvre sur des thématiques plus restreintes.

La gestion des situations complexes qui accentue les manques (coordination, difficultés de recours aux professionnels de santé)



- Un manque identifié dans le secteur de la psychiatrie, en particulier chez les mineurs, qui ne permet pas d'apporter une prise en charge pleinement satisfaisante dans certains cas.
- Les difficultés d'accès aux professionnels de santé adaptés poussent les partenaires du territoire à tenter d'apporter des réponses construites collectivement, où la coordination est centrale.
- Des cas complexes qui participent directement à l'épuisement des équipes.



S'assurer de la qualité de la prise en charge des usagers par les ESMS

- Sur ce volet se décline le contrôle et la vérification de la bonne utilisation de l'argent investi
- Il est nécessaire pour le Département d'encadrer les agents en charge par la création d'outil, la formation, etc...

Les axes stratégiques du schéma unique

L'emploi, une priorité dans le parcours de vie

Pour le Département et ses partenaires, l'exigence de solidarité à l'échelle du territoire doit pouvoir s'articuler autour d'une ambition forte d'accès et de maintien en emploi du plus grand nombre. L'enjeu pour le Département et de ses partenaires est de pouvoir favoriser l'autonomisation financière et sociale des habitants par l'activité et l'emploi. Il s'agit également de rappeler que le travail est à la fois une valeur individuelle et collective, un droit pour chacun permettant de s'inscrire et s'épanouir pleinement dans la vie sociale. Enfin, l'ambition d'insertion socioprofessionnelle des actifs aujourd'hui privés d'emploi ou partiellement en activité répond également aux besoins des employeurs, pour de nombreux secteurs d'activités en matière de recrutement des forces et compétences dont ils ont besoin. En ce sens, l'intervention volontariste du Département et ses partenaires sur les registres de l'insertion socio-professionnelle constitue également un levier pour le développement économique du territoire.

Décliner le Programme Départemental de l'Insertion

- ✦ **1. Mettre en œuvre un dispositif intégré d'accompagnement socio-professionnel**
- ✦ **2. Renforcer la professionnalisation du dispositif et des acteurs mobilisés pour la prise en charge socio-professionnelle des bénéficiaires du RSA**
- ✦ **3. Renforcer les liens entre les acteurs de l'emploi et de l'insertion et les entreprises locales**
- ✦ **4. Soutenir la spécialisation et les niveaux d'expertises sectorielles des Conseillers(ères) Emploi Formation Insertion (CEFI)**
- ✦ **5. Renforcer les actions visant une meilleure maîtrise des compétences liées aux savoirs-être**
- ✦ **6. Améliorer l'accès à la formation et à la qualification pour les publics en insertion**
- ✦ **7. Soutenir les initiatives des entreprises en faveur d'une approche plus inclusive de leurs activités**
- ✦ **8. Mettre en œuvre une politique départementale ambitieuse en matière d'achats responsables (dont clauses sociales)**
- ✦ **9. Soutenir l'entrepreneuriat social à l'échelle du Département**
- ✦ **10. Soutenir l'accès à l'offre pour l'Insertion par l'Activité Economique (IAE) des bénéficiaires du RSA les plus en difficulté**
- ✦ **11. Aider à l'inscription des SIAE au sein des filières économiques territoriales**
- ✦ **12. Adapter et renforcer la coopération avec les principaux partenaires de l'Emploi et de l'Insertion**
- ✦ **13. Développer l'ingénierie partenariale afin de mieux répondre aux besoins des publics et des entreprises locales**
- ✦ **14. Renforcer l'évaluation partagée et en continu de l'offre et des dispositifs d'insertion**

INSERTION

1-1



Mettre en œuvre un dispositif intégré d'accompagnement socio-professionnel

Contexte



- Coexistence de plusieurs modalités de prise en charge des publics sur les registres socio-professionnels
- Enjeux de lisibilité pour les publics et les acteurs de l'emploi et d'efficacité.
- Dans le cadre de l'insertion des publics, coexistent une diversité d'acteurs et de multiples modalités de prise en charge socio-professionnelle. Cela pose notamment des enjeux de lisibilité et d'efficacité des services disponibles pour les publics en insertion et les acteurs de l'emploi.

Description



Mise en place, gestion et animation d'un dispositif intégré (pour tous les publics bénéficiaires du RSA) d'accompagnement socio-professionnel complémentaire au droit commun porté par Pôle Emploi (PE).

Objectifs



- Mise en place d'un dispositif d'accompagnement « *sans couture* » pour les allocataires du RSA.
- Harmonisation des pratiques de prise en charge et d'accompagnement des publics.
Renforcer la lisibilité et l'efficacité du dispositif départemental de prise en charge des publics.

Pilotes



Département

Partenaires



Service Public de l'Emploi

Indicateurs



Effectivité de la mise en place d'un dispositif intégré d'accompagnement socio-professionnel.

Calendrier



Dès 2022 pour la mise en place du dispositif d'accompagnement et sur la période couverte par le schéma.

INSERTION

1 - 2



Renforcer la professionnalisation du dispositif et des acteurs mobilisés pour la prise en charge socio-professionnelle des bénéficiaires du RSA

Contexte



- Diversité des pratiques et cultures professionnelles en matière d'accueil et d'accompagnement des publics
- Une diversité de liens/approches/connaissance des questions liées à l'emploi et aux besoins des entreprises en matière de compétence
- Une connaissance variable de l'offre d'insertion
- Il existe une diversité des pratiques et cultures professionnelles concernant l'accueil et l'accompagnement des publics bénéficiaires du RSA. Cela pose des enjeux au regard des besoins des entreprises en matière de compétences ainsi que de lisibilité de l'offre d'insertion pour le Service Public de l'Emploi (SPE) et les acteurs accompagnant les publics

Description



- Soutien au développement de temps dédiés aux **échanges de pratique**
- Développement de **la formation** des professionnels
- Développement des **rencontres avec les entreprises**
- Soutien au développement **d'outils partagés**

Objectifs



- Harmonisation des pratiques d'accompagnement
- Une meilleure connaissance de l'offre d'insertion mobilisable
- Des accompagnements beaucoup plus centrés sur les questions d'emploi

Pilotes



Département

Partenaires



- Service Public pour l'Emploi (SPE)
- Maison de l'Information sur la Formation et l'Emploi (MIFE)
- Chambres consulaires et acteurs de branches

Indicateurs



Bilan annuel du :

- **Nombre de temps d'échanges de pratiques**
- **Nombre de formations des professionnels réalisées**

Nombre de rencontres avec les entreprises réalisées.

Calendrier



Sur la période couverte par le schéma

INSERTION

1 - 3



Renforcer les liens entre les acteurs de l'emploi, de l'insertion et les entreprises locales

Contexte








- Un nombre de bénéficiaires du RSA diminuant très peu et pour autant des secteurs d'activité en tension de recrutement
- Des professionnels de l'insertion ayant parfois peu de connaissance de la réalité des entreprises locales
- Des entreprises encore trop peu mobilisées en faveur de l'insertion : encore beaucoup de préjugés négatifs sur les publics en insertion
- De nombreux secteurs d'activité s'avèrent encore dans une situation de tension de recrutement, cela malgré le constat d'une légère diminution du nombre d'allocataires du RSA. Les liens entre les structures d'insertion et les entreprises existent localement mais ils mériteraient de s'intensifier davantage. Cette communication permettrait d'un côté aux structures d'appréhender plus finement les besoins et attentes des employeurs afin de mieux préparer les publics accompagnés, et de l'autre, aux entreprises de mieux connaître le public en insertion.

Description



- Soutien aux **actions de découvertes des métiers et des entreprises locales** pour les professionnels de l'emploi et de l'insertion : visites d'entreprises, immersion, petits déjeuners...
- Soutien aux actions visant à **aider les entreprises à recruter et accueillir/intégrer des personnes issues de l'insertion**
- Soutien au développement du label Empl'itude

Objectifs		<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer l'orientation des publics vers les secteurs en tension de recrutement • Mieux prendre en compte les besoins des entreprises en matière de recrutement <p>Renforcer l'interconnaissance entre les acteurs de l'insertion et les employeurs locaux</p>
Pilotes		Département
Partenaires		<ul style="list-style-type: none"> • Service Public pour l'Emploi (SPE) • Maison de l'Information sur la Formation et l'Emploi (MIFE) <p>Chambres consulaires et acteurs de branches</p>
Indicateurs		<p>Par année :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'actions de découvertes des métiers et des entreprises réalisées - Nombre et type d'actions visant à aider les entreprises à recruter et accueillir/intégrer des personnes issues de l'insertion <p>Nombre d'entreprises labellisées Empl'itude</p>
Calendrier		Sur la période couverte par le schéma

INSERTION

1 - 4



Soutenir les niveaux de spécialisation et d'expertise sectorielle des Conseillers(ères) Emploi Formation Insertion (CEFI)

Contexte



- Le constat partagé d'une efficacité et pertinence accrue des accompagnements socio-professionnels fondés sur des spécialisations sectorielles
- Les acteurs du secteur de l'insertion, font le constat de l'intérêt réel des spécialisations sectorielles dans le cadre des accompagnements socio-professionnels. Le rôle des conseiller(ères) Emploi Formation Insertion (CEFI), est ici un levier d'action spécifiquement identifié.

Description



- Intégration des CEFI dans **les instances techniques du service public de l'insertion et de l'emploi (SPIE)** : coordination des accompagnants spécialisés sectoriels, partage des informations sectorielles...
- Détermination et mise en œuvre des **feuilles de route pour le développement de l'inscription sectorielle des CEFI** : rencontres avec les acteurs de branches, visites d'entreprises, immersion...

Objectifs



- Renforcer la spécialisation sectorielle des CEFI afin de proposer des accompagnements plus adaptés aux besoins des entreprises locales et des publics
- Renforcer les niveaux de cohérence entre les CEFI, les référents sectoriels SPE, le chargé de mission de l'académie des métiers

Pilotes



Département

Partenaires



- Service Public pour l'Emploi (SPE)
- Chambres consulaires et acteurs de branches

Indicateurs



2022 : mise en place effective de la feuille de route des CEFI

2022-2023 : bilan quantitatif de la participation des CEFI dans les instances techniques du SPIE

Calendrier



- Détermination de la feuille de route CEFI : 2022
- CEFI : sur la période couverte par le schéma

INSERTION

1 - 5



Renforcer les actions visant une meilleure maîtrise des compétences liés aux savoirs-être

Contexte



- Une problématique partagée à l'échelle des membres du consortium service public de l'insertion et de l'emploi (SPIE)
- La multiplication des témoignages d'entreprises indiquant des problématiques liés aux savoirs-être : recrutement, maintien dans l'emploi
- Les entreprises témoignent rencontrer au cours des phases de recrutement de nombreuses problématiques liées aux savoir-être professionnels. Ces problématiques se manifestent également plus tard sur les dynamiques de maintien en emploi. Ces constats sont partagés et compris à l'échelle des membres du consortium service public de l'insertion et de l'emploi (SPIE)

Description



- Soutien aux **actions en direction des publics** : préparation aux recrutement, coaching, ateliers de sensibilisation...
- Soutien aux **actions de sensibilisation aux enjeux liés aux savoirs-être à destination des professionnels et des entreprises**
- Soutien aux **démarches/actions innovantes de recrutement/intégration**

Objectifs



- Mieux préparer les publics aux attendus des entreprises sur les registres des savoirs-être

- Aider les entreprises à mieux prendre en compte les évolutions sociétales dans leurs pratiques de recrutement et d'intégration

Pilotes



Département

Partenaires



- Service Public pour l'Emploi (SPE)
- Chambres consulaires et acteurs de branche

Indicateurs



Par année :

- **Nombre d'action mise en œuvre en direction du public**

Nombre d'action de sensibilisation aux enjeux liés aux savoirs-être à destination des professionnels et des entreprises

Calendrier



sur la période couverte par le schéma

INSERTION

1 - 6



Améliorer l'accès à la formation et la qualification pour les publics en insertion

Contexte



- La formation et la qualification des bénéficiaires du RSA comme leviers clefs pour leur insertion dans l'emploi
- Un travail partenarial avec la Région et Pôle Emploi effectif sur ce registre
- Bénéficier d'une formation qualifiante est une composante fondamentale du processus d'insertion socioprofessionnelle. Les allocataires du RSA sont particulièrement visés par la démarche comme public cible. La Région et Pôle Emploi ont entamé un travail partenarial en ce sens.

Description



- Participation des acteurs de l'insertion aux **instances d'animation territoriale dédiées**
- **Présentation/valorisation de l'offre de formation** aux professionnels de l'insertion et aux publics en insertion
- Ouverture des **systèmes de prescription** aux professionnels de l'insertion
- Soutien aux **innovations pédagogiques** favorables à la diversité des besoins/capacité des bénéficiaires du RSA comme aux besoins des entreprises
- Visite **des plateaux techniques** des Organismes de Formation (OF) pour les professionnels de l'insertion et les publics en insertion

Objectifs



- Maintenir le partenariat stratégique (diagnostic des besoins de formation...) et opérationnel (prescription,

présentation de l'offre de formation...) avec la Région et Pôle Emploi

- Maintenir la capacité d'ingénierie partenariale visant à répondre à des besoins spécifiques
- Renforcer les niveaux de mobilisation des entreprises afin de mieux prendre compte de leurs besoins en matière de formation
- Développer les liens entre les conseillers d'insertion et les formateurs

Pilotes



Département et Région

Partenaires



- Service Public pour l'Emploi (SPE)
- Région
- Organismes de Formation (OF)
- Acteurs de branche

Indicateurs



Bilan annuel de la participation du Département aux instances d'animation territoriale

Nombre de visite des plateaux techniques des Organismes de Formation (OF) pour les professionnels de l'insertion et les publics en insertion

Bilan de l'avancée qu'à l'ouverture des systèmes de prescription aux professionnels de l'insertion tant que cette dernière n'est pas effective.

Calendrier



sur la période couverte par le schéma

INSERTION

1 - 7



Soutenir les initiatives des entreprises en faveur d'une approche plus inclusive de leurs activités

Contexte



- La responsabilité sociétale des entreprises (RSE) : un levier important pour l'inclusion des publics en insertion et un élément favorable pour le recrutement et le maintien des compétences en entreprises
- Des entreprises qui peuvent renforcer leurs stratégies inclusives afin de mieux répondre à leurs besoins en recrutement
- La responsabilité sociale des entreprises (RSE) est actuellement un vecteur majeur d'inclusion pour les publics en insertion. La démarche RSE s'établit comme un élément favorable au moment du processus d'embauche. Pour les entreprises, construire une stratégie inclusive, est un moyen de favoriser l'acquisition et le développement des compétences en répondant mieux aux besoins de recrutement.

Description



- Actions de **sensibilisation des employeurs locaux à leurs responsabilités sociétales**
- Soutien aux actions de **lutte contre les discriminations**
- Actions de **valorisation des publics en insertion auprès des employeurs locaux**
- Soutien des **salariés en charge de l'intégration des personnes issues de l'insertion** (*parrain, tuteurs, mentors...*)
- **Aide aux employeurs pour l'adaptation des postes et des conditions de travail**

Objectifs



- La responsabilité sociétale des entreprises (RSE) : un levier important pour l'inclusion des publics en insertion et un élément favorable pour le recrutement et le maintien des compétences en entreprises
- Des entreprises qui peuvent renforcer leurs stratégies inclusives afin de mieux répondre à leurs besoins en recrutement...

Pilotes



Département

Partenaires



Chambres consulaires, représentants de branches

Indicateurs



Bilan qualitatif et quantitatif annuel des actions menées

Calendrier



Sur la période couverte par le schéma

INSERTION

1 - 8



Mettre en œuvre une politique départementale ambitieuse en matière d'achats responsables (dont clauses sociales)

Contexte



- Les achats responsables et les clauses sociales : des leviers importants pour l'insertion sociale et professionnelle des publics
 - Une mobilisation déjà importante du Département
- Un contexte législatif en évolution et de plus en plus favorable au développement des achats responsables : une nouvelle exigence de 30% (horizon 2025) de la commande publique devant inclure une clause sociale et / ou d'insertion

- La commande publique est reconnue comme un levier de changement social, économique et environnemental.

Le Département se mobilise en ce sens à travers la mise en place d'une stratégie ambitieuse d'achats responsables et du recours aux clauses sociales en matière de passation de marchés publics.

- Le cadre législatif évolue progressivement et favorise ces démarches. Le plan national pour des achats durables, fixe pour 2025 un objectif de 30% de contrats de commande publique intégrant une considération sociale.

Description



- Formaliser un **schéma des achats responsables** à l'échelle de la collectivité
- Renforcer les niveaux de **mobilisation des services du Département** en matière de développement des marchés clausés
- Soutenir les **actions de sensibilisation auprès des acheteurs** en ce qui concerne l'intérêt des clauses sociales et leurs niveaux de mobilisation

Objectifs



- Développer les clauses sociales et environnementales dans le cadre des marchés du Département
- Développer les achats inclusifs sur la base d'une véritable stratégie départementale

Pilotes



Département

Partenaires



- Maison de l'Information sur la Formation et l'Emploi (MIFE)
- Réseaux de l'Insertion par l'Activité Economique (IAE)
- Entreprises adaptées

Indicateurs



Bilan qualitatif et quantitatif annuel des actions menées

Calendrier



Sur la période couverte par le schéma

INSERTION

1 - 9



Soutenir l'entrepreneuriat social à l'échelle du département

Contexte



- L'économie sociale et solidaire (ESS) : un secteur favorable à l'insertion sociale et professionnelle des publics
- L'entrepreneuriat social : une solution pour les publics
- Le secteur de l'économie sociale et solidaire (ESS) s'établit depuis 2014 comme un secteur favorable à l'insertion sociale et professionnelle. Au sein du Territoire de Belfort, l'ESS comptait en 2021, 373 établissements employeurs, soit 4764 employés. Cela représente 10,7% dans l'ensemble des effectifs salariés¹¹.

Parmi les secteurs d'activité de l'ESS, l'entrepreneuriat social est une solution recherchée pour l'insertion des publics.

Description







- **Soutien aux projets** économiques sociaux et solidaires
- **Actions de valorisation** des entreprises relevant de l'économie sociale et solidaire (ESS) auprès des professionnels de l'insertion et des publics
- Soutien aux **actions visant la mobilisation des bénéficiaires du RSA dans des projets associatifs**
- Actions visant l'appui à la **création d'activité sociale et solidaire par les bénéficiaires du RSA**

Objectifs



- Renforcer les initiatives sociales et solidaires propices à l'insertion sociale et professionnelle des publics
- Valoriser les potentiels d'emploi auprès des professionnels de l'insertion et des publics

¹¹ Panorama de l'économie sociale et solidaire 2021 CRESS (chambre régionale de l'économie sociale et solidaire Bourgogne Franche Comté)

Pilotes		Département
Partenaires		<ul style="list-style-type: none">• Acteurs de branches relevant de l'ESS• Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire (CRESS)
Indicateurs		Bilan qualitatif et quantitatif annuel des actions menées à compter de 2023
Calendrier		A compter de 2023 et sur la période couverte par le schéma

INSERTION

1 - 10



Soutenir l'accès à l'offre pour l'Insertion par l'Activité Economique (IAE) des bénéficiaires du RSA les plus en difficulté

Contexte



Depuis les années 1970, l'Insertion par l'Activité Economique permet aux personnes éloignées de l'emploi en raison de difficultés sociales ou professionnelles particulières de bénéficier d'un accompagnement associant un travail et une formation.

Ce dispositif de remise en activité géré par Pôle Emploi, facilite l'insertion durable dans l'emploi par l'inclusion.

En 2020, au sein du territoire de Belfort, l'offre d'IAE, est constituée de 12 structures actives et 814 salariés. Néanmoins, l'IAE connaît des difficultés à être mobilisée auprès des bénéficiaires du RSA, car seulement 9,8 % d'entre eux y ont recours¹².

- Une compétence de l'Etat
- Un levier important pour la remise en activité des personnes
- Une offre départementale importante mais des difficultés à pouvoir la mobiliser au profit de tous les bénéficiaires du RSA
- Soutenir le **développement d'Ateliers et Chantiers d'Insertion (ACI) ouverts aux bénéficiaires du RSA les plus en difficulté** : ACI itinérant, ponctuels...
- Soutien aux **dispositifs de préparation à l'entrée** en Structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE)

Description



¹² Dreets BFC

Objectifs

- Aider au développement d'une offre d'Insertion par l'Activité Economique IAE accessible pour tous bénéficiaires du RSA et à l'échelle de tout le département

Pilotes

Département et Etat

Partenaires

- Service Public pour l'Emploi (SPE)
Réseaux pour l'Insertion par l'Activité Economique (IAE)

Indicateurs

Participation aux instances relatives au bilan des dispositifs de préparation à l'entrée en Structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE)

Participation au comité départemental de l'insertion par l'activité économique

Calendrier

Sur la période couverte par le schéma

INSERTION

1 - 11



Aider à l'inscription des Structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE) dans les filières économiques territoriales

Contexte



- Des Structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE) qui doivent pouvoir s'inscrire davantage dans des logiques de filières économiques territoriales afin de développer leurs partenariats économiques et favoriser l'accès à l'emploi durable des salariés en contrat à durée déterminée d'insertion (CDDI)
- Les Structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE) doivent être soutenues afin de pouvoir s'inscrire davantage dans des logiques de filières économiques territoriales. Cela afin d'établir des partenariats avec les acteurs du territoire et développer l'offre d'insertion pour favoriser l'accès à l'emploi durable des salariés en contrat à durée déterminée d'insertion (CDDI).

Description



- Soutien aux **actions visant le développement des liens économiques partenariaux entre Structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE) et acteurs économiques locaux**
Soutien aux **actions de promotion de l'IAE** auprès des acteurs économiques

Objectifs



- Aider les Structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE) à développer leurs partenariats économiques avec les entreprises locale

- Permettre aux entreprises locales de mieux identifier l'offre IAE sur le plan des activités comme des possibilités de sourcing

Pilotes



Département et Etat

Partenaires



- Service Public pour l'Emploi (SPE)
- Réseaux pour l'Insertion par l'Activité Economique (IAE)
- Acteurs de branches

Indicateurs



Participation au comité départemental de l'insertion par l'activité économique

Effectivité des liens entre le référent entreprise et animateur référent des partenariats entreprises Service public de l'insertion et de l'emploi avec les SIAE et les entreprises locales

Calendrier



Sur la période couverte par le schéma

INSERTION

1 - 12



Adapter et renforcer les niveaux de coopération entre les différents partenaires de l'emploi et de l'insertion

Contexte



L'action du service public de l'insertion et de l'emploi (SPIE) implique une coopération entre de nombreux partenaires. Il affiche la nécessité et l'ambition de développer une coopération stratégique et opérationnelle avec les différents acteurs œuvrant sur les champs du développement économique, de l'emploi, de l'insertion et de la formation.

Description



Soutien au déploiement du service public de l'insertion et de l'emploi

Objectifs



- Développer les niveaux de pertinence et d'efficacité des politiques et dispositifs visant l'insertion socio-professionnelle des publics.
- Favoriser la mise en cohérence des interventions

Pilotes



Département

Partenaires



- Membres du consortium service public de l'insertion et de l'emploi (SPIE)

Indicateurs



Mise en œuvre effective du SPIE et bilan semestriel d'activité

Calendrier



Sur la période couverte par le schéma

INSERTION

1 - 13



Développer l'ingénierie partenariale afin de mieux répondre aux besoins des publics et des entreprises locales

Contexte



Les besoins des entreprises et des publics en insertion socioprofessionnelle évoluent de manière permanente en rapport aux dynamiques économiques et sociales. En conséquence, se manifeste la nécessité de pouvoir adapter en continu l'offre d'insertion en fonction des besoins et des opportunités externes de financement. Le contexte de déploiement des Appels à Projets (AAP) et Appels à Manifestation d'Intérêt (AMI) au niveau européen, national et régional va dans ce sens. Afin de se saisir de ces outils, il s'agit de développer les capacités d'ingénierie partenariales.

Description



Soutien à la mise en place et l'animation d'une « task-force » partenarial dédié aux Appels à Projets (AAP) et Appels à Manifestation d'Intérêt (AMI) et à l'innovation sociale

- Veille partenariale,
- Etude d'opportunité
- Dynamique projet
- Mise en œuvre et suivi des projets

...

Objectifs



- Développer la capacité d'ingénierie partenariale à l'échelle du Département (réactivité, coordination,)
- Développement d'une approche stratégique cohérente et coordonnées en matière d'ingénierie, d'innovation sociale et de réponse aux appels à projet

Pilotes



Département

Partenaires



- Membres du consortium service public de l'insertion et de l'emploi (SPIE)

Indicateurs



Mise en place et animation d'une « task force »
Bilan qualitatif annuel des AAP et AMI étudiés

Calendrier



Sur la période couverte par le schéma

INSERTION

1 - 14



Renforcer l'évaluation partagée et continue de l'offre et des dispositifs d'insertion

Contexte



- Le suivi constant du dispositif départemental d'insertion vers l'emploi apparaît comme une nécessité. La mise en place d'une démarche d'évaluation partagée et continue permettra d'assurer l'efficacité du dispositif en adaptant continuellement, l'offre aux besoins réels des entreprises et des publics.
- L'évaluation en continue des actions d'insertion afin de mieux adapter l'offre aux besoins des entreprises et des publics
- La nécessité de renforcer l'efficacité du dispositif départemental d'insertion vers l'emploi et les actions soutenues

Description



- Capitalisation des éléments de bilans quantitatifs émanant des opérateurs
- En complément des bilans demandés aux opérateurs du Département, la mise en œuvre de démarches d'évaluations qualitatives sur la base d'un échantillonnage annuel d'actions soutenues

Objectifs



- Développer le suivi évaluatif continu des actions soutenue par le Département afin d'objectiver les apports respectifs des opérateurs et aider à l'enrichissement des modalités de suivi
- Développement d'évaluation de l'impact social des actions soutenue et de leurs apports respectifs par rapport à l'objectifs de l'accès vers l'emploi

- Mieux associer les partenaires, les entreprises et les publics afin d'évaluer l'efficacité et la pertinence des actions d'insertion

Pilotes



Département

Partenaires



- Membres du consortium service public de l'insertion et de l'emploi (SPIE)

Indicateurs



Bilan annuel des actions menées ou soutenues

Calendrier



Sur la période couverte par le schéma

Pour un effort continu de l'ensemble des acteurs en faveur de l'attractivité des métiers du social et du médico-social

- ✚ **15. Coordonner les acteurs afin d'optimiser les formations, les parcours professionnels, mobiliser l'alternance et l'insertion professionnelle**
- ✚ **16. Outiller l'Académie des métiers pour attirer, fidéliser et accompagner les professionnels**
- ✚ **17. Poursuivre la professionnalisation des assistants familiaux**
- ✚ **18. Valoriser les métiers médico-sociaux**
- ✚ **19. Mettre en valeur les métiers du Département et organiser la mutation des métiers du secteur**

ATTRACTIVITE DES METIERS SOCIAUX ET MEDICO-SOCIAUX

1 - 15



Coordonner les acteurs afin d'optimiser les formations, les parcours professionnels, mobiliser l'alternance et l'insertion professionnelle

Contexte



Dans le cadre du SPIE, les métiers sociaux et médico-sociaux ont été identifiés comme une filière prioritaire à développer. Le déploiement de l'offre de parcours et d'accompagnement dans ce cadre doit être complété en amont et en aval via la coordination des acteurs de ces secteurs professionnels en forte tension afin d'optimiser les outils mis en place.

Par ailleurs, les professionnels en emploi peuvent présenter des formes d'usure professionnelle ou avoir besoin de perspectives de carrière sur le territoire de Belfort.

Enfin, l'ensemble des acteurs concertés ont mis en avant le besoin des professionnels de mieux connaître les missions, compétences et initiatives des autres structures.

Mise en place de formations communes entre structures et institutions.

Description



Travailler à une notion de parcours professionnels interinstitutionnels : partage des offres d'emploi, de stages, harmonisation autour de référentiels métiers.

Mobilisation de l'alternance et de l'insertion professionnelle.

Intégration des moyens et des objectifs au sein des CPOM conclus avec les ESSMS

Objectifs		Eviter les effets de concurrence entre les employeurs du Territoire de Belfort.
		Permettre aux professionnels d'envisager un parcours professionnel intégrant formation, promotion et limitant les risques d'usure professionnelle.
		Favoriser la culture commune et l'interconnaissance entre partenaires.
Pilotes		DAC – DIRE
Partenaires		ARS, SPE, gestionnaires ESSMS.
Indicateurs		Nombre de parcours interinstitutionnels mis en place. Nombre de formations interinstitutionnelles proposées. Nombre de CPOM contractualisés.
Calendrier		2024
En lien avec		SPIE – PTI – PDI Académie des métiers

**ATTRACTIVITE DES
METIERS SOCIAUX ET
MEDICO-SOCIAUX**

1 - 16



Outiller l'Académie des métiers pour attirer, fidéliser et accompagner les professionnels

Contexte



Le Territoire de Belfort s'est positionné sur l'expérimentation d'une plateforme des métiers soutenue par l'Agence Régionale de Santé afin de favoriser l'attractivité des métiers sociaux et médico-sociaux. Pour autant, dans un contexte de pénurie aggravée de l'ensemble des métiers du « care », il a semblé essentiel aux participants du groupe de travail dédié de pouvoir apporter une réponse complète et partenariale aux difficultés de recrutement et de fidélisation des professionnels.

Valorisation du territoire via le déploiement d'une marque de territoire.

Proposition de temps d'accompagnement des professionnels dans leurs parcours : lien renforcé avec les centres de formation, facilitation de l'installation sur le territoire, formations continues / VAE, parcours interinstitutionnels, tutorat.

Description



Interroger l'opportunité de créer une aide à l'embauche identique pour l'ensemble des acteurs.

Support via une académie des métiers sous une forme juridique à expertiser (GIP, syndicat mixte, GEIQ...).

Estimation à 2 ETP au plein déploiement (90 K€).

Intégration au sein des CPOM avec les ESSMS.

Objectifs

Faire découvrir les opportunités et les atouts des métiers

Eviter les effets de concurrence entre les employeurs du territoire.

Valoriser les atouts territoriaux.

Accompagner les professionnels dans l'emploi, lever les freins périphériques.

Eviter le départ de professionnels dans les territoires proches.

Pilotes

Plateforme des métiers - DAC

Partenaires

ARS, gestionnaires des ESSMS, Conseil régional, instituts de formation, service public de l'emploi, Pôle Emploi.

Indicateurs

Nombre de contacts avec les jeunes en formation, les professionnels en reconversion.

Nombre de personnes accompagnées, formées.

Nombre d'actions de communication mises en œuvre.

Nombre de CPOM contractualisés.

Calendrier

2023 : Mise en place d'un préfigurateur, choix de la forme juridique retenue et des modalités de financement.

2024 : Mise en place de l'offre de service auprès des membres et des professionnels.

En lien avec

SPIE – PTI – PDI – Adaptation et transformation de l'offre à destination des PSH – structuration de la filière gérontologique – centenaire du Territoire de Belfort

**ATTRACTIVITE DES
METIERS SOCIAUX ET
MEDICO-SOCIAUX**

1 - 17



Poursuivre la professionnalisation des assistants familiaux

Le Département mène de longue date une politique volontariste en faveur des assistants familiaux afin de valoriser les métiers, favoriser les recrutements et assurer un suivi par les pairs.

La mise en place d'assistants familiaux « ressources » sur les volets administratifs et métiers permettent de compléter la formation obligatoire par un suivi adapté.

D'autre part, la crise vocationnelle des métiers du social et du médico-social, bien qu'annoncée depuis de nombreuses années, est aujourd'hui réelle, exacerbée par la crise sanitaire. Ces métiers peinent à être plébiscités et les recrutements sont particulièrement difficiles à réaliser tant la ressource devient rare et l'offre très importante. La spécificité et la complexité des publics accueillis (enfants ou adultes en situation de handicap, avec troubles du comportement...) supposent en outre de développer un plan d'accompagnement continu adapté aux spécificités de ces métiers, en favorisant une approche transversale.

Contexte



Pérenniser, généraliser et renforcer les dispositifs existants conformément au plan d'attractivité mis en place : recrutement, accompagnement, formations

Favoriser l'émulation par les pairs via les assistants familiaux et les familles d'accueil ressources.

Faciliter la communication via la lettre de l'accueil familial.

Description



		<p>Réfléchir à la mise en place des familles d'accueil intergénérationnelles (adulte / enfant) ou à double agrément (assistant familial / assistant maternel).</p> <p>Outiller les assistants familiaux et les familles d'accueil pour mieux répondre aux besoins des publics spécifiques : formation professionnelle adaptée, mise à disposition de kits...</p> <p>Améliorer l'attractivité des métiers et l'approche en transversalité des accueils à domicile.</p> <p>Faciliter un accompagnement et un suivi adapté des familles d'accueil et des assistants familiaux.</p> <p>Améliorer la qualité de la prise en charge des enfants et adultes accueillis.</p>
Objectifs		
Pilotes		DAC, DASPMI et DEFP.
Partenaires		DRH, éventuellement les ESSMS sur des formations partagées.
Indicateurs		<p>Nombre de formations spécifiques proposées et suivies.</p> <p>Nombres d'assistants familiaux et familles d'accueil agréés.</p> <p>Nombre d'assistants familiaux et de familles d'accueil « référents ».</p> <p>Nombre d'assistants familiaux et de familles d'accueil suivis par les référents.</p>
Calendrier		2023
En lien avec		Adaptation et transformation de l'offre à destination des PSH, adaptation de l'offre d'accueil enfance

ATTRACTIVITE DES METIERS SOCIAUX ET MEDICO-SOCIAUX

1 - 18



Valoriser les métiers médico-sociaux

Contexte



La crise vocationnelle des métiers du social et du médico-social, bien qu'annoncée depuis de nombreuses années, est aujourd'hui réelle, exacerbée par la crise sanitaire. Ces métiers peinent à être plébiscités et les recrutements sont particulièrement difficiles à réaliser tant la ressource devient rare et l'offre très importante. La spécificité et la complexité des publics accompagnés (enfants ou adultes en situation de handicap, avec troubles du comportement...) suppose en outre de développer un plan d'accompagnement continu adapté aux spécificités de ces métiers, en favorisant une approche transversale.

Description



Généraliser les dispositifs mis en place pour les assistants familiaux aux autres métiers du médico-social.

Favoriser l'émulation par les pairs ressources, par métiers.

Faciliter la communication via une newsletter de la DRH.






Outiller les professionnels lors de leurs prises de postes et tout au long de la carrière : formation professionnelle adaptée, mise à disposition de kits...

Objectifs



Améliorer l'attractivité des métiers sociaux et médico-sociaux en complément des incitations financières mises en place.

Améliorer la qualité de la prise en charge des enfants et adultes accompagnés

Pilotes		DRH
Partenaires		DGAS, centres de formation, SPE.
Indicateurs		Nombre de formations spécifiques proposées et suivies. Nombres de professionnels recrutés.
Calendrier		2023
En lien avec		Adaptation et transformation de l'offre à destination des PSH, adaptation de l'offre d'accueil enfance

ATTRACTIVITE DES METIERS SOCIAUX ET MEDICO-SOCIAUX

1 - 19



Mettre en valeur les métiers du Département et organiser la mutation des métiers du secteur

Contexte



Les difficultés de recrutement sur les métiers sociaux et médico-sociaux (médecin, infirmier diplômé d'état, assistant de service social, éducateur spécialisé, puéricultrice...) mais également de cadres touchent aussi les Conseils départementaux.

Pour autant le Territoire de Belfort dispose d'atouts en qualité d'employeur, sur la nature et la diversité des missions proposées, auxquels s'ajoute la qualité de vie. Ces atouts pourraient être renforcés par des offres spécifiques en faveur des professionnels du Département, et notamment ceux qui peuvent être soumis à d'importantes contraintes horaires.

Par ailleurs, les formations initiales dispensées ne permettent pas toujours d'appréhender les réalités des situations sociales, de l'écosystème d'acteurs et des enjeux autour de l'interconnaissance entre structures et de la mise en synergie avec les partenaires autour de projets locaux.

Description



Mieux communiquer autour des valeurs et des atouts du Département pour attirer et fidéliser les professionnels, renforcer la marque « Territoire de Belfort », y compris avec des approches marketing innovantes.

Envisager la création d'offres facilitant la qualité de vie au travail et l'articulation entre vie personnelle et vie professionnelle des agents départementaux (ex. projet de conciergerie).

Envisager d'aligner les régimes indemnitaires sur ceux mis en œuvre par les Départements voisins

Objectifs



Valoriser et améliorer l'attractivité du Territoire de Belfort en sa qualité d'employeur.

Fidéliser et éviter le départ de professionnels vers des Départements voisins.

Adapter les compétences et savoir être des professionnels aux enjeux sociaux.

Pilotes



DRH, direction de la communication et DGA de la Solidarité.

Partenaires



Partenaires sociaux.

Indicateurs



Turn-over des professionnels de la DGA de la Solidarités, recrutements opérés.

Calendrier



Sur la durée du schéma

En lien avec


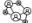




Centenaire du Territoire de Belfort, académie des métiers, « Stay Wild Belfort »

Solidarité et proximité : les conditions pour une insertion réussie

L'accès durable à un emploi pour tous et l'insertion sociale réussie sont conditionnés par la qualité de l'écosystème administratif et médico-social. Ainsi, les élus du Territoire de Belfort ont placé la proximité et l'accessibilité des services du Département comme une priorité majeure de leur engagement politique. Car tous les Terrifortains, quels que soient leurs âges ou leurs situations, doivent bénéficier de services et de prises en charge proches et de qualité. L'accès aux droits pour tous est une exigence, que ce soit auprès des services physiques, téléphoniques ou dématérialisés. La garanti d'une qualité de service rendu, au sein des services départementaux et des établissements et services sociaux et médico-sociaux dont le Département assure l'autorisation, le financement et le contrôle, est une exigence réglementaire mais également éthique. Cette qualité contribue également à l'amélioration de la qualité de vie aux travail pour les professionnels.

Pour un accueil de proximité favorisant l'accès aux droits des usagers

-  **20. Adapter et généraliser l'Accueil Immédiat de Proximité**
-  **21. Lutter contre les risques d'exclusion numérique**
-  **22. Encourager l'interconnaissance pour faciliter les coordinations locales**
-  **23. Créer une cellule d'information pour les majeurs victimes / vulnérables**

SOLIDARITE ET PROXIMITE

2 - 20



Adapter et généraliser l'Accueil Immédiat de Proximité

Contexte



La qualité de l'accueil en proximité est une des priorités politiques majeures portée par le Conseil départemental du Territoire de Belfort.

L'accueil immédiat de proximité permet de répondre dans un délai court aux demandes urgentes des usagers en amont ou hors d'une démarche d'accompagnement social. Cet accueil est assuré grâce à la mise en place d'un binôme administratif / social. Le bilan de cette expérimentation est jugé positivement. A Belfort, un RDV est proposé dans les 2 ou 3 jours après la première prise de contact de l'utilisateur. Peu de RDV sont annulés ou non honorés. Enfin, les ASG n'ont plus à gérer ce type de demandes et peuvent se concentrer sur les missions d'accompagnement social et la protection de l'enfance.

Expérimenté avant la période de crise sanitaire, le dispositif n'a pu être généralisé, et notamment en raison de difficultés de recrutement de travailleurs sociaux sur les zones rurales.

L'AIP suppose une bonne connaissance des missions, aides et dispositifs de l'ensemble des acteurs du territoire.




Description



Examen des modalités d'adaptation de l'Accueil Immédiat de Proximité aux réalités des zones plus rurales, et en particulier pour lever les freins liés aux difficultés de recrutement :

- Outiller un accueil renforcé en ESD ;
- Continuer à assurer une partie des RDV sociaux par téléphone / visio

Examiner l'opportunité de créer une plateforme départementale centralisée à Belfort.

		<p>Généralisation progressive sur les ESD, en lien et concertation avec la mise en place des comités des usagers.</p> <p>Intégrer des partenaires au dispositif : CCAS, centres socio-culturels, associations caritatives, espaces France Services</p>
Objectifs		<p>Assurer une équité de traitement des usagers sur l'ensemble du Territoire de Belfort.</p> <p>Démultiplier les portes d'entrée sur le département</p> <p>Faciliter l'accès aux droits, éviter la dégradation des situations sociales.</p> <p>Permettre aux ASG de se concentrer sur les accompagnements sociaux et la protection de l'enfance.</p>
Pilotes		DTS et ESD.
Partenaires		<p>Référents des comités des usagers.</p> <p>Centres socio-culturels, espaces France Services, CCAS; associations caritatives</p>
Indicateurs		<p>Formation des agents d'accueil.</p> <p>Recrutement ou réaffectation de travailleurs sociaux sur la mission AIP.</p> <p>Nombre de personnes reçues.</p> <p>Nombre d'aides d'urgence accordées.</p> <p>Impact sur les délais de rendez vous</p> <p>Formalisation éventuelle de convention de partenariat</p>
Calendrier		2023 / 2024.
En lien avec		PST, amélioration de la qualité de l'accueil des services départementaux.

SOLIDARITE ET PROXIMITE

2 - 21



Lutter contre les risques d'exclusion numérique

Selon une étude de l'Institut national de la statistique et des études économiques de fin 2021, 16,5% de la population française souffrirait d'illectronisme, ou de difficultés à se servir des outils numériques. Les personnes de plus de 75 ans sont les plus touchées (67,2%). Les jeunes générations peuvent également être touchées par les difficultés à engager des démarches administratives numériques.

Contexte



Le Département du Territoire de Belfort a mis en place un espace numérique dédié aux personnes âgées et en situation de handicap.

La dématérialisation de nombreuses démarches administratives rend nécessaire la prévention des risques d'exclusion numérique des usagers, et notamment des plus fragiles, en lien avec les initiatives menées au sein des Maisons France Services.

Développer une offre d'accès en libre-service d'un ordinateur assorti d'un accompagnement numérique assuré par un conseiller numérique, une personne recrutée via des PEC ou en service civique.

S'appuyer sur le réseau déjà existant et en développement dans les structures partenaires du Département.

Description



Inscription de la démarche dans le schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public (SDAASP)

Intégration du volet accès aux droits numériques au sein de la démarche PST en lien avec les partenaires locaux, dont les Maisons France Service, afin d'assurer un maillage du territoire.

		<p>Evaluation systématique des risques d'exclusion numérique à l'aide d'une grille simple afin d'orienter au plus tôt les usagers.</p> <p>Renforcer le lien avec l'espace numérique de la Maison de l'Autonomie.</p>
Objectifs		<p>Favoriser tous les accès aux droits.</p> <p>Prévenir les risques de rupture de droits ou de l'aggravation de la situation sociale des personnes, et en particulier des plus fragiles.</p>
Pilotes		DTS – ESD et toutes les directions du Pôle Solidarités Humaines
Partenaires		CAF, Préfecture, Maisons France Services, bloc communal, associations, porteurs de projet CFPPA et éventuellement secteur IAE.
Indicateurs		<p>Nombre de professionnels assurant un accompagnement numérique.</p> <p>Nombre d'usagers orientés, accompagnés.</p>
Calendrier		Sur la durée du schéma.
En lien avec		PDI – PTI, CFPPA, SDAASP.

SOLIDARITE ET PROXIMITE

2 - 22



Encourager l'interconnaissance pour faciliter les coordinations locales

Contexte



Lors des ateliers de concertations des partenaires du schéma unique des Solidarités, les différents participants ont clairement et unanimement identifié l'interconnaissance entre les partenaires locaux comme une condition essentielle de la complémentarité des nombreux dispositifs existants et de leurs correctes articulations au service des besoins des usagers. L'interconnaissance a en outre été considérée comme une des conditions sine qua non de la prévention des ruptures de parcours.

Par ailleurs, le Département a engagé une démarche de développement social local et de mise en synergie des acteurs sur les territoires des Espaces des Solidarités Départementales via la conclusion de PST.

Description



Mise en place de temps d'échanges réguliers au niveau des ESD, dans le cadre des PST d'une part, et du Territoire de Belfort, en lien avec le pilotage du schéma unique des Solidarités d'autre part.

Contractualisation au niveau des ESD autour d'objectifs partagés, déclinant, pour partie le schéma unique et pour une autre partie en fonction d'un portrait de territoire et de besoins spécifiques.

Objectifs



Consolider la démarche de convergence des politiques publiques en faveur des Solidarités.

Optimiser les moyens et réponses locales, limiter les risques de ruptures de parcours.

Au-delà de la refonte des aides financières opérées par la DTS, une réflexion devra être engagée autour de l'articulation et de la complémentarité des autres aides financières gérées par le Département et ses partenaires.

Pilotes



DGA de la Solidarité et DTS.

Partenaires



Partenaires du schéma, bloc communal, associations.

Indicateurs



Nombre de PST conclus.

Nombres de réunions locales et départementales.

Calendrier



Sur la durée du schéma.

En lien avec



PST, outils du schéma.

SOLIDARITE ET PROXIMITE

2 - 23



Créer une cellule d'information pour les majeurs victimes/vulnérables

Les professionnels de l'action sociale du Département possèdent une expertise dans l'accompagnement des publics en difficulté, notamment des plus vulnérables.

Pour autant, on constate un niveau d'information inégal en matière de repérage et de traitement des situations de victimes adultes.

Par ailleurs, il n'existe pas au niveau départemental d'instance ou de structure à même de renseigner sur l'ensemble des dispositifs et d'assurer une coordination des signalements.

Conformément à ses obligations légales, le Département est doté d'une cellule de recueil des informations préoccupantes pour les mineurs et il souhaiterait créer un outil similaire pour les signalements d'adultes qui émanent directement de ses services. En effet, l'ensemble des directions du social connaissent des situations de personnes victimes et/ou vulnérables, qu'elles soient personnes âgées, personnes handicapées, jeunes, hommes, femmes victimes de violences, d'abus....

Ce besoin d'information repéré à l'interne est également une demande des partenaires confrontés à ces questions.

Contexte




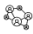

Description



- Organisation d'un colloque sur l'aide aux victimes à destination de l'ensemble des agents du social de notre collectivité, des travailleurs sociaux des institutions partenaires, des élus des communes, des associations et de toute structure intéressée par la thématique.
- Faciliter la participation à des formations sur la thématique. Etudier la faisabilité de formations en intra.
- Signature d'un protocole des signalements d'adultes victimes en concertation avec le tribunal judiciaire et les forces de l'ordre.
- Elaboration d'un guide de signalement à l'intention des travailleurs sociaux du Département.

		<ul style="list-style-type: none"> • Création d'un annuaire des structures qui interviennent dans ce champ thématique. Diffusion à l'ensemble des acteurs intéressés. • Nomination d'un agent référent au sein de la DTS pour centraliser les signalements internes de la DGA Solidarité, assurer leur suivi, apporter un soutien technique aux travailleurs sociaux et garantir le pilotage du dispositif en lien avec les partenaires.
Objectifs		<ul style="list-style-type: none"> • Prendre en compte toutes les situations d'adultes victimes • Créer et centraliser une procédure de signalement • Assurer le suivi des signalements • Informer et former les professionnels sur la thématique
Pilotes		DTS
Partenaires		Tribunal Judiciaire, police, gendarmerie, Préfecture, communes, centre hospitalier, médecins, avocats, France Victimes et toutes les associations prenant en charge des victimes...les directions de la DGA Solidarité
Indicateurs		<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de professionnels informés et formés • Nombre de signalements gérés et transmis à la justice. • Nombre de partenaires sensibilisés (annuaires transmis)
Calendrier		Sur la durée du schéma.

Consolider les démarches en faveur de la qualité du service rendu

-  **24. Mesurer la qualité de service rendu par les services départementaux**
-  **25. Répondre de façon graduée aux enjeux de qualité et installer une culture de la qualité**
-  **26. Contrôler les lieux d'accueil**

SOLIDARITE ET PROXIMITE

2-24



Mesurer la qualité de service rendu par les services départementaux

Contexte



La qualité de l'accueil en proximité des usagers est un engagement politique fort du Conseil départemental du Territoire de Belfort.

Les métiers de l'accueil et de l'orientation exigent une qualification adaptée de par l'évolution des attentes des usagers, de la complexité et / ou du cumul de leurs problématiques voir de situations parfois violentes.

Les enquêtes de satisfaction et les comités des usagers menées depuis plusieurs années au sein des MDPH, ou encore les comités de jeunes issus de l'ASE peuvent être sources d'inspiration.

Mise en place d'une enquête simple auprès de l'ensemble des usagers de tous les services sociaux du Département adaptées en fonction des usages :

- Lien numérique au bas des courriels et sur le site internet
- QR Code et support papier au sein des accueils physiques
- Boîtes à idées permettant de recueillir les suggestions dans les salles d'attentes
- Boitier avec 3 boutons signifiant « satisfait », « non satisfait » ou « neutre »

Description



Réflexion sur la généralisation du modèle de comités des usagers pour l'ensemble des services : MDPH, jeunes issus de l'ASE, usagers des ESD...

Désignation d'un référent par Direction / service et par ESD pour favoriser les échanges de pratiques sur le sujet et construire une charte départementale de l'accueil de l'utilisateur territorial.

Objectifs



Mesurer la satisfaction des usagers, adapter le service en fonction des besoins (horaires, modes de communication etc.).

Favoriser l'approche transversale, les évolutions des pratiques professionnelles et la logique d'autodétermination des usagers.

Pilotes



DTS, DAC, DEFP, DASPMI, DIRE.

Partenaires



Usagers, CDCA.

Indicateurs



Retours des enquêtes usagers.

Nombre de réunions des comités et des référents.

Calendrier



Extension progressive sur la durée du schéma.

En lien avec



Convention CNSA, PST.

SOLIDARITE ET PROXIMITE

2 - 25



Répondre de façon graduée aux enjeux de qualité et installer une culture de la qualité

Contexte



La culture de la qualité concerne tout à la fois les services départementaux et les ESSMS dont le Département assure l'autorisation et le contrôle. En ce sens, elle complète la mesure de la satisfaction des usagers des services départementaux et les missions de contrôle auprès de tous les lieux d'accueil.

La culture de la qualité trouve une traduction dans les contractualisations du Département avec les services de l'Etat (convention CNSA, Stratégie de prévention et de protection de l'enfance) mais également dans les objectifs des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens conclus par le Département avec les gestionnaires.

Enfin, la réforme récente des modalités d'évaluation des ESSMS invite à faire évoluer les pratiques des autorités en cohérence avec le calendrier et le référentiel arrêtés par l'HAS.

Dans un territoire de petite taille, il est judicieux de concentrer les outils et moyens au service du contrôle et de la qualité des lieux d'accueil sous ses différents aspects en un service unique permettant une réponse graduée et cohérente en fonction d'une programmation arrêtée.

Description



Mise en place d'une fiche type d'engagement sur la qualité au sein des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (démarche certification).

Accompagnement technique des ESSMS à la qualité de service via des visites flash adaptées (« contrôles allégés »).

Suivi des indicateurs qualités et des suites des évaluations dans le cadre du dialogue de gestion annuel, selon une grille d'indicateurs départementaux.

		<p>L'objectif pourrait être d'avoir assuré a minima une visite flash de l'ensemble des lieux d'accueil sur la durée du schéma et de tous les EHPAD sous 2 ans.</p> <p>Réunion annuelle avec les gestionnaires portant sur les orientations politiques de la Collectivité (taux directeurs, projets de l'année... y compris les sujets de contrôle et de qualité)</p> <p>Formation d'une équipe dédiée au sein du Pôle administratif et financier (renforts de l'équipe existante), en binôme avec des professionnels référents des Directions opérationnelles, et construction d'outils adaptés.</p>
Objectifs		<p>Assurer l'expertise d'une équipe dédiée au sein du PAF, en transversalité avec les Directions opérationnelles.</p> <p>Contribuer à la construction d'une culture de la qualité partagée avec les lieux d'accueil.</p>
Pilotes		<p>Pôle administratif et financier, en lien avec DEFP et DAC</p>
Partenaires		<p>ARS.</p>
Indicateurs		<p>Nombre de personnels formés et recrutés.</p> <p>Nombre de lieux d'accueil accompagnés.</p>
Calendrier		<p>Sur la durée du schéma des Solidarités.</p>
En lien avec		<p>Stratégie de prévention et de protection de l'enfance, stratégie de contrôle des ESSMS développé par l'ARS, adaptation de l'offre aux besoins des usagers, convention CNSA.</p>

**SOLIDARITE ET
PROXIMITE**

2 - 26



Contrôler les lieux d'accueil

Contexte



Les modalités de contrôle et d'inspection des lieux d'accueil sont très largement prévues et encadrées par les textes. Le Département et les services de l'Etat en charge de l'autorisation assurent à ce titre des responsabilités claires et importantes.

Le Territoire de Belfort assure ses responsabilités en la matière, allant jusqu'aux termes des missions de contrôle et d'inspection si la situation l'exige : le retrait de l'autorisation.

Il s'agit donc de mettre en place un plan de contrôle unifié de tous les lieux d'accueil sur la durée du Schéma unique des Solidarités.

Dans un territoire de petite taille, il est judicieux de concentrer les outils et moyens au service du contrôle et de la qualité des lieux d'accueil sous ses différents aspects en un service unique permettant une réponse graduée et cohérente en fonction d'une programmation arrêtée.

Description



Mise en place d'un plan de contrôle unifié de l'ensemble des lieux d'accueil.

Compléter et former l'équipe existant au sein du PAF, en transversalité avec les Directions opérationnelles.

Objectifs



Assurer l'expertise d'une équipe dédiée au sein du PAF.

Assurer les missions de contrôle et d'inspection de façon programmée et harmonisée. Repérer et traiter les situations « d'ESSMS de fait ».

Pilotes



Pôle administratif et financier, en lien avec DEFP, DASPMI et DAC

Partenaires



ARS, Préfecture au besoin.

Indicateurs



Nombre de personnels formés et recrutés.

Nombre de lieux d'accueil contrôlés et inspectés.

Nombre de situations régularisées.

Calendrier



Sur la durée du schéma des Solidarités.

En lien avec





Stratégie de prévention et de protection de l'enfance, stratégie de contrôle des ESSMS développé par l'ARS, adaptation de l'offre aux besoins des usagers, convention CNSA.

Prévenir pour favoriser l'égalité des chances

Le Département du Territoire de Belfort accompagne les Terrifortains tout au long de la vie. Si les politiques sociales ont historiquement été conçues dans une logique curative, depuis quelques années, les outils et dispositifs en faveur de la prévention se sont enrichis. Naturellement, l'action sociale et éducative auprès des personnes en situation sociale et / ou professionnelle difficiles est essentielle pour apporter le soutien attendu à nos concitoyens les plus fragiles. En complément, les actions de prévention permettent d'éviter ou de limiter la survenue de risques : inégalité des chances, difficultés scolaires ou d'insertion professionnelle, risques d'exclusion ou encore de perte accélérée des facultés d'autonomie. La politique de prévention à tous les âges de la vie dans une logique universelle et égalitaire est ainsi un axe transversal majeur du Schéma unique des Solidarités.

Maintenir un haut niveau de qualité des outils en faveur de la prévention précoce

-  **27. Soutenir les actions innovantes en matière de santé publique et maintenir un haut niveau de qualité de la Protection Maternelle et Infantile**
-  **28. Concevoir la Maison de la Parentalité et de l'adoption**

**PREVENTION ET
EGALITE DES CHANCES**

3 - 27



Soutenir les actions innovantes en matière de santé publique et le haut niveau de qualité des interventions de la PMI

La Protection Maternelle et Infantile du Territoire de Belfort mène une politique volontariste de santé publique intégrant pleinement les objectifs de prévention précoce en faveur de l'égalité des chances selon le principe d'universalisme proportionné.

Les médecins de PMI assurent 3550 consultations médicales par an, ainsi que le suivi médical des enfants confiés. 80% des enfants de 3 / 4 ans bénéficient d'un bilan de santé en école maternelle.

Plusieurs interventions vont au-delà des missions confiées à la Protection Maternelle et Infantile favorisant la santé des enfants de 0 à 6 ans :

- Repérage précoce des troubles visuels : consultation d'orthoptie pour les enfants de 3/4 ans sur toutes les écoles puis orientation vers l'ophtalmologue de la PMI au besoin ;
- Un suivi psychologique peut être proposé en cas de repérage d'un besoin d'écoute, d'accompagnement des enfants / parents ou de troubles ;
- Bilan de psychomotricité peut être proposé dans le cadre du repérage d'un retard des acquisitions ou d'un trouble du neurodéveloppement ;

La PMI communique auprès des familles, mais la connaissance de l'offre de service et des interventions des professionnels de la PMI demeure un enjeu majeur de l'accès aux droits et à la prévention des familles.

Contexte



Description		<p>Maintien et valorisation du haut niveau d'intervention de la Protection Maternelle et Infantile.</p> <p>Réflexion autour de modalités de communication permettant de mieux toucher les parents et futurs parents.</p>
Objectifs		<p>Consultation en trinôme (médecin, puéricultrice et psychologue) afin de repérer les troubles psychologiques et assurer un accompagnement.</p> <p>Promotion auprès des parents des comportements favorables à la santé des enfants.</p> <p>Dépistage de tous les enfants de petite section de maternelle par des orthoptistes et orientation vers la consultation d'ophtalmologie de la PMI au besoin.</p>
Pilotes		DASPMI.
Partenaires		Education Nationale, médecins traitants et médecins vacataires, pédopsychiatrie, HNFC.
Indicateurs		<p>Nombre de consultations assurées.</p> <p>Nombre d'orientations.</p> <p>Nombre d'accompagnements.</p> <p>Nombre de vacations par les professionnels.</p>
Calendrier		Sur la durée du Schéma unique des Solidarités.
En lien avec		Stratégie de Prévention et de Protection de l'Enfance.

**PREVENTION ET
EGALITE DES CHANCES**

3 - 28



Concevoir la Maison de la Parentalité et de l'adoption

Contexte



Le renforcement des compétences parentales est un enjeu majeur pour prévenir les inégalités sociales futures. Il est nécessaire d'y contribuer tant en prévention que dans le cadre de l'accompagnement des mesures en protection de l'enfance.

La mutation des cellules familiales et l'accès à l'information via le numérique de manière parfois prématurée pour l'enfant nécessitent un accompagnement à la parentalité prenant en compte ces mutations sociétales.

Les acteurs et les accompagnements sont diversifiés tant au sein des services départementaux que des partenaires (CAF, secteur associatif), que ce soit sur les volets préventifs ou curatifs. Il est donc nécessaire et incontournable de prendre en compte et d'agir de manière complémentaire.

Développer une coordination, une complémentarité et une information des acteurs et politiques en faveur de la parentalité.

Description



Mise en place de formations partagées à destination des professionnels.

Définition partagée de la notion de parentalité et de ses implications.

Mise en place d'ateliers à destination des parents, et un réseau d'information.

Développer une expertise autour de la parentalité y compris dans le cadre de l'adoption dans une dynamique de recherche/action

Objectifs

Identifier, valoriser et renforcer les compétences parentales.
 Coordonner les acteurs, rendre lisibles les différents dispositifs et les offres de services au bénéfice de tous les parents.

Pilotes

DEFP.

Partenaires

CAF, DTS, associations.

Indicateurs

Recrutement des professionnels.
 Réunions de travail permettant d'élaborer les outils partagés.
 Nombre d'ateliers mis en place.
 Nombre de visites médiatisées assurées.
 Nombre de formations mises en place.

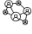



Calendrier

2023

En lien avec

Stratégie de prévention et de protection de l'enfance. Schéma départemental des services aux familles.

Mobiliser tous les acteurs en faveur de la prévention des jeunes

-  **29. Soutenir les parcours scolaires**
-  **30. Faire connaître et encourager l'orientation vers les acteurs spécialisés de l'insertion**
-  **31. Développer l'offre des chantiers jeunes**
-  **32. Favoriser l'accès des jeunes au bénévolat et aux responsabilités associatives**

**PREVENTION ET
EGALITE DES CHANCES**

3 - 29



Soutenir les parcours scolaires

Contexte



Dans le cadre des orientations du schéma enfance 2017 - 2021, le Département, en partenariat avec l'Education Nationale, la MDPH, le TI et le TGI, avait mis en place une action de prévention en vue de la lutte contre l'absentéisme scolaire. En effet, ce dernier est un des signaux fort de risque de danger pour les enfants.

Les professionnels du Département participent ainsi régulièrement aux réunions des commissions de lutte contre l'absentéisme scolaire.

Afin d'aller plus loin dans la logique de prévention précoce des risques d'exclusion, il est proposé de s'appuyer sur ce partenariat pour mettre en place un parcours global et cohérent pour les jeunes.

Mobilisation précoce des professionnels du Conseil départemental sur les parcours scolaires des jeunes protégés et scolarisés en collège et au lycée en partenariat étroit avec l'Education Nationale.

Pour se faire, il est proposé de la tenue d'un groupe de travail ad hoc afin de :

- Préparer la rédaction d'un protocole spécifique ;
- Etablir les modalités d'un accompagnement gradué des jeunes en fonction de leurs situations, et formalisés au sein du Projet Pour l'Enfant, en intégrant la mobilisation des familles ;
- Prévoir une instance de suivi spécifique associant la DEFP et l'Education Nationale, et éventuellement d'autres partenaires (MDPH, Mission Locale...)
- Prévoir la mise en lien avec le consortium SPIE pour identifier les articulations possibles et précoces avec l'orientation de ces jeunes sur des secteurs professionnels en tension.

Description



Objectifs

Intervenir de façon précoce, en coordination et cohérence avec l'Education Nationale afin de prévenir les risques de décrochage scolaire et inscrire très tôt les jeunes dans une logique d'insertion professionnelle durable.

Pilotes

DEFP.

Partenaires

Education Nationale, Mission Locale, DIRE.

Indicateurs

Nombre de réunions du groupe de travail adhoc.

Nombre de jeunes accompagnés.

Nombres de jeunes orientés vers des dispositifs d'insertion, de formation professionnelle (...) ou autres projets.

Nombre de PPE intégrant cet accompagnement.

Calendrier

2023 : installation du groupe de travail en début d'année pour un déploiement à la rentrée scolaire.

En lien avec

Stratégie de prévention et de protection de l'enfance, PDI-PTI, SPIE.

**PREVENTION ET
EGALITE DES CHANCES**

3 - 30



Faire connaître et encourager l'orientation vers les acteurs spécialisés de l'insertion

Contexte



La prévention des risques d'exclusion sociale et professionnelle est particulièrement importante à la phase d'entrée dans la vie adulte. En fonction des réglementations, dispositifs et modes d'intervention, les âges « bornant » la jeunesse diffèrent. Par convention, le choix de la période « 16-25 ans » est la plus fréquemment utilisée.

Les acteurs amenés à accompagner les jeunes sont présents sur l'ensemble du territoire (Mission Locale, conseillers jeunes, référents accompagnant les jeunes de l'ASE ou issus de l'ASE dans leurs démarches d'insertion). L'accès à l'offre d'insertion et d'accompagnement dépend essentiellement de l'information disponible, du réseau de repérage et de l'articulation entre les acteurs de l'insertion.

Description



Etudier les modalités d'adaptation des canaux d'information aux usages des jeunes afin de favoriser l'accès aux droits :

- Lieu ressource physique et / ou virtuel : tiers lieux jeunes, boussole des jeunes...
- Utilisation de la marque développée par la Maison du Tourisme ;
- Capsules internet pour informer et soutenir les jeunes dans la réalisation de leurs démarches pour favoriser leurs autonomies ;
- Association des jeunes à la création de projets les concernant.

Rapprocher les missions de la Mission Locale, des conseillers jeunes et des référents accompagnant les jeunes de l'ASE, pour apporter un soutien individuel adapté aux jeunes les plus en

difficultés, et très ciblés sur leurs besoins (accès aux droits, au logement, aux soins et à l'insertion sociale et professionnelle).

Faire le lien avec le secteur du Tourisme afin de faciliter le positionnement des jeunes sur des emplois saisonniers.

Assurer l'information du réseau d'acteur permettant de repérer les jeunes sur les ressources du territoire en matière d'accompagnements ciblés des jeunes en insertion (guide à destination des professionnels).

Assurer la correcte information des jeunes et du réseau d'acteurs pour favoriser l'accès aux droits et l'accompagnement à l'autonomie, en priorisant les jeunes ne disposant pas ou plus d'entourage familial (jeunes isolés, sortants de l'Aide Sociale à l'Enfance).

Objectifs



Spécialiser des accompagnements de la Mission Locale et des conseillers jeunes sur la réponse ciblée sur les besoins individuels des jeunes.

Faciliter l'accès aux emplois saisonniers du tourisme.

Elaborer un référentiel des acteurs du repérage, de l'accompagnement et de l'insertion.

Pilotes



Mission Locale, DTS, DEFP, DIRE.

Partenaires



Réseau de repérage (associations sportives, culturelles, acteurs locaux, centres sociaux...), Maison du Tourisme.

Indicateurs



Nombre de réunions de travail en vue de la finalisation des modes d'informations adaptées et du référentiel.

Mise en place effective de ces outils.

Calendrier



Sur la durée du schéma des Solidarités.

En lien avec



PDI – PTI, SPIE, Stratégie de Pauvreté, « Stay Wild Belfort », FSE+.

**PREVENTION ET
EGALITE DES CHANCES**

3 - 31



Développer l'offre des chantiers jeunes

Contexte



Les chantiers jeunes sont déployés sur l'ensemble du Territoire de Belfort en lien avec les acteurs locaux et la Mission Locale.

Ils apportent pleine satisfaction pour les jeunes en situation d'insertion sociale et professionnelle.

La situation sanitaire des années 2020 et 2021 a eu pour effet de réduire le nombre de chantiers qui ont pu effectivement être mis en place. Il est ainsi essentiel de retrouver le niveau et la qualité des chantiers à destination des jeunes de 2019.

Afin de répondre aux besoins spécifiques d'accompagnement de la population jeune dans un contexte plus difficile économiquement, le Département souhaite développer le nombre de chantiers jeunes, en lien avec les secteurs professionnels en tension sur le territoire et la structuration du service public de l'insertion et de l'emploi.

Description



Définir, avec la Mission Locale des Jeunes, une volumétrie cible de nouveaux chantiers, ainsi qu'un calendrier de déploiement.

Mobiliser les acteurs locaux (communes, EPCI) et les membres du service public de l'emploi et du consortium SPIE afin de développer ces nouveaux chantiers.

Créer un chantier permanent au sein du Département en lien avec des directions techniques qui ont des besoins et peuvent assurer un co encadrement des jeunes.

Travailler en lien avec le réseau de repérage des jeunes en difficultés.

Formaliser les partenariats.

Objectifs



Favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes et en priorité des jeunes dits NEET, sans formation ni emploi et pouvant également être en situation d'isolement en secteur rural.

Pilotes



DTS.

Partenaires



Mission Locale, Territoire Habitat, Ville de Belfort, autres communes ponctuellement, SPE, SPI, DIRE, DGA Territoire.

Indicateurs



Nombre de chantiers jeunes mis en place.
Nombre de jeunes accompagnés.

Calendrier



2022, et sur la durée du Schéma unique des Solidarités.

En lien avec



PDI-PTI, SPIE.

PREVENTION ET EGALITE DES CHANCES

3 - 32



Favoriser l'accès des jeunes au bénévolat et aux responsabilités associatives

Contexte



- L'investissement associatif comme levier pour l'épanouissement et l'autonomisation sociale des jeunes
La valorisation des compétences des jeunes à travers le bénévolat ou le volontariat

Description



- Soutenir les actions d'information sur le projet collectif des associations œuvrant à l'échelle du département
- Développer l'accès des jeunes au Certificat de Formation à la Gestion Associative (CFGGA) destiné à donner toutes les compétences pour assumer des fonctions de dirigeants
Soutenir le déploiement d'outils visant la reconnaissance des compétences dont les jeunes bénévoles font preuve à travers leur mission, grâce à un accompagnement de la part de leurs responsables qui les informent et les aident à valoriser cette expérience pour évoluer dans l'association et/ou la faire valoir dans leurs études ou leur recherche d'emploi...

Objectifs



- Développer et valoriser l'engagement associatif des jeunes afin de soutenir leurs projets d'insertion socio-professionnelle
- Soutenir le bénévolat ou le volontariat auprès des jeunes
- Soutenir la fidélisation des jeunes déjà bénévoles dans l'association et les encourager à assumer des responsabilités

Pilotes



Département

Partenaires



- Communes et intercommunalités
- Etat
- Mission Locale du Territoire de Belfort
Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire (CRESS)

Indicateurs



Bilan annuel des actions menées ou soutenues

Calendrier



Sur la période couverte par le schéma

Sport, culture, tourisme : des outils d'inclusion au service de la qualité de vie

Le Territoire de Belfort dispose d'aménagements naturels de grande qualité et accessibles à tous : base du Malsaucy, le Ballon d'Alsace ou le Parc de la Douce. Il gère des équipements culturels répartis sur tout le territoire. Il soutient enfin les activités sportives, culturelles et artistiques pour tous et les initiatives des associations. Cet accès à des équipements, activités et manifestations gratuites ou à coûts réduits font partie des communs départementaux et sont autant de richesses et de vecteurs de cohésion sociale, et en premier lieu pour les plus vulnérables. La qualité du cadre de vie, c'est également un lieu de vie adapté à ses usages et habitudes, que ce soit à domicile ou en établissement. Le soutien de ces secteurs est enfin créateurs d'opportunités d'emplois non délocalisables en particulier pour la jeune génération. Allier qualité de vie, inclusion et emploi, tels sont les ambitions du Schéma unique des Solidarités.

Du sport, de la culture et des loisirs pour tous

 **33. Favoriser l'accès au sport, aux loisirs et à la culture pour tous**

 **34. Aller vers les publics les plus éloignés en lien avec les acteurs locaux**

INCLUSION ET QUALITE DE VIE

4 - 33



Favoriser l'accès aux sports, aux loisirs et à la culture pour tous

Le Département dispose d'équipements sportifs et culturels de qualité et propose un agenda d'activités tout au long de l'année et accessibles à tous :

- Site du Malsaucy, dont la Maison Départementale de l'Environnement
- Ballon d'Alsace
- Sentiers de randonnées
- Le parc de la Douce.

Contexte



Le sport, la culture et les loisirs sont des vecteurs d'inclusion, de cohésion sociale et porteurs de valeurs de citoyenneté. Ils participent à la prévention des exclusions, de l'isolement et de la perte d'autonomie. L'ambition Terrifortaine est notamment déclinée dans le schéma de l'action culturelle de proximité et de la lecture publique et territoire 100% inclusif / communauté 360.

Le Département du Territoire de Belfort soutient le secteur associatif par le biais de subventions.

Les équipements sportifs et culturels sont ainsi les supports des solidarités quotidiennes et citoyennes.

Le référent sport de la MDPH facilite l'accès aux activités sportives, le partage de matériel adapté et la sensibilisation et l'accompagnement des clubs.

Le contexte des futurs jeux Olympiques de Paris est une opportunité de créer des évènementiels sportifs majeurs, pour tous.

Description



- Soutien à l'ingénierie des associations (mise à disposition d'un « kit » pour apporter une aide concrète aux personnes souhaitant créer une association).
- Soutien aux initiatives favorisant l'accessibilité des publics et la médiation culturelle via un appel à manifestation d'intérêt / soutien financier majoré des acteurs sportifs, culturels et de loisirs soutenus par le Département.
- Valoriser l'activité artistique des personnes accompagnées par les Solidarités (personnes en situation d'insertion, jeunes de l'ASE, personnes âgées ou en situation de handicap...) via des expositions sur les sites départementaux et le mois des aidants.
- Valoriser les pratiques sportives des personnes âgées et en situation de handicap : tournois inter établissements.
- Mener des actions de sensibilisation auprès du secteur associatif et culturel sur les spécificités de certains handicaps, ou de troubles cognitifs liés à l'avancée en âge (convention avec le centre Ressources).
- Réfléchir à l'opportunité de création d'une structure associant tourisme des personnes en perte d'autonomie et PSH et répit des aidants (modèle de vacances répit famille).
- Amener les publics jeunes à fréquenter les sites culturels, sportifs et de loisirs accessibles dans le département en s'appuyant sur les professionnels des ESD (animateurs et éducateurs) et leurs partenaires.

Objectifs



Consolider la démarche de convergence des politiques publiques en faveur des solidarités.

Faire du sport, de la culture et des loisirs des vecteurs de solidarités, en lien avec les missions du réseau de repérage des situations de risque de rupture et d'exclusion.

Soutenir un secteur vecteur d'emploi, notamment pour les jeunes.

Pilotes



DDECS, DAC.

Partenaires



DAC, DEFP, DIRE, DTS, associations sportives et culturelles, Maison de l'environnement.

Indicateurs



Nombre manifestations mises en place (tournoi inter établissements, expositions, opérations de sensibilisation...).

Nombre de projets de mises en accessibilités et de médiations culturelles retenus.

Calendrier



2022 (centenaire) 2023 (construction du kit, de l'AMI / révision des modalités de subvention, organisations d'expositions...) – 2024 (déploiement en lien avec l'actualité olympique).

En lien avec



Centenaire du Territoire de Belfort, Jeux Olympiques de Paris, Territoire 100% inclusif, CFPPA, schéma de l'action culturelle de proximité et de la lecture publique.

INCLUSION ET QUALITE DE VIE

4 - 34



Aller vers les publics les plus éloignés en lien avec les acteurs locaux

Contexte



Le Territoire de Belfort dispose d'animateurs territoriaux et de centres socio-culturels qui proposent une offre de service à laquelle les publics les plus éloignés n'accèdent pas.

Dans une logique de mise en synergie des partenaires locaux pour mieux travailler à l'insertion des jeunes et la prévention des exclusions et des ruptures, il est proposé une articulation des acteurs locaux à deux niveaux, selon une méthodologie comparable à celle déployée dans le repérage des publics.

Description



- Mettre en réseau les acteurs sociaux culturels locaux (associations, communes / EPCI...) pour repérer les jeunes éloignés et favoriser leurs accès aux animateurs territoriaux et les centres socio-culturels.
- Amorcer des actions collectives inter partenariales en s'appuyant sur les animateurs territoriaux, les centres culturels, les CCAS et la prévention spécialisée.
- Intégrer la démarche dans les Programmes Sociaux Territoriaux.

Objectifs



Consolider la démarche de convergence des politiques publiques et de mise en synergie des acteurs de proximité en faveur de la prévention des exclusions et l'accès à la culture, au sport et aux loisirs.

Pilotes



DTS : animateurs territoriaux et conseillers jeunes.

Partenaires



Centres socioculturels
CCAS, Communes, EPCI, associations

Indicateurs



Nombres de jeunes orientés.
Nombre d'actions collectives interinstitutionnelles

Calendrier



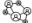


Mise en place progressive, en parallèle du déploiement des PST

En lien avec



PST

Usagers, aidants, société civile, tous solidaires

-  **35. Enrichir les missions de la plateforme de répit pour en faire un lieu de soutien pour tous les aidants**
-  **36. Développer le pouvoir d’agir des publics, développer le parrainage et encourager la paire aidance**
-  **37. Prévenir les parcours longs en protection de l’enfance**

INCLUSION ET QUALITE DE VIE

4 - 35



Enrichir les missions de la plateforme de répit pour en faire un lieu de soutien pour tous les aidants

Contexte



Une plateforme de répit en faveur des aidants a été mise en place dans le cadre des orientations définies via le précédent schéma. De même, des solutions de répit ont été développées en faveur des familles d'accueil.







Pour autant, le repérage et le soutien de tous les aidants, familles ou proches de la personne accompagnée (enfant protégé, personne âgée ou en situation de handicap) restent des enjeux majeurs qui appellent une action continue et transversale des acteurs.

Lors des travaux de concertation associant les professionnels du Département et des partenaires, les participants ont travaillé sur des pistes d'actions décloisonnées s'appuyant notamment sur l'équipement existant.

Description



- Réaliser une étude sociologique fine sur le quotidien et les besoins des aidants afin d'identifier, en les associant, les meilleurs leviers pour les sensibiliser, repérer les situations de risque d'épuisement et proposer une offre fine en fonction des besoins.
- Créer un groupe de travail afin de construire un projet permettant d'étayer la plateforme de répit existante afin de compléter l'offre pour qu'elle puisse proposer une palette d'offre complète et multi partenariale : halte répit, offre intergénérationnelle, hébergement, centre de ressources et porteurs d'actions de sensibilisation...
- Regrouper les différents dispositifs existants pour en favoriser l'accessibilité : groupe de parole, pair-aidance, psychologue, DAC, assistantes sociales, neuropsychologue, etc.

		<ul style="list-style-type: none"> • Généraliser l'évaluation des besoins de l'entourage dans les accompagnements, et notamment les besoins de répit. • Favoriser l'interconnaissance des acteurs sur un territoire pour mieux connaître l'offre.
Objectifs		<p>Avoir une cartographie des besoins et de l'offre du territoire.</p> <p>Calibrer les besoins de nouvelles places de répit, et de leur types.</p> <p>Mettre en place une plateforme de répit multi partenariale, intergénérationnelle.</p> <p>Partir des besoins des personnes pour identifier des réponses « sur mesures » et non culpabilisantes.</p>
Pilotes		DAC, DEFP.
Partenaires		ARS, CDCA.
Indicateurs		<p>Réalisation du diagnostic.</p> <p>Nombre et types de places créées.</p>
Calendrier		2023 pour le diagnostic, puis 2024 pour la mise en œuvre.
En lien avec		PRS

INCLUSION ET QUALITE**DE VIE****4 - 36**

Développer le pouvoir d'agir des publics, développer le parrainage et encourager la pair-aidance

Contexte

Le développement du pouvoir d'agir, du parrainage et de la pair-aidance permet de consolider une société solidaire, de faire évoluer la place de l'utilisateur / citoyen ainsi que les pratiques professionnelles.

Le pouvoir d'agir des publics peut être défini comme leurs capacités à agir et à gouverner leurs vies, à choisir et à prendre des décisions libres d'influences et d'interférences externes exagérées.

L'approche par les pairs s'inscrit dans une dynamique d'intervention fondée sur la ressemblance entre l'individu portant le rôle d'intervention et celui portant le rôle de bénéficiaire.

Cette évolution du travail social et de la relation à l'utilisateur touche ainsi essentiellement aux pratiques professionnelles, et concourt, en ce sens, à améliorer l'attractivité des métiers sociaux et médico-sociaux (cf. chapitre 1).

Description

1. Parrainage et pair-aidance :

- Développer le parrainage pour les jeunes de l'ASE, y compris une offre de parrainage (mentorat) spécifique pour les 16 – 21 ans.
- Informer sur ces deux projets.
- Développer le mentorat.
- Rédaction d'une charte du parrainage et de la pair-aidance.

2. Pouvoir d'agir des personnes :

- Formation des professionnels et des encadrants afin de faciliter l'évolution de la posture

professionnelle dans le cadre des projets de service.

- S'assurer de l'accessibilité des informations, de la communication. Mobiliser au besoin les comités d'utilisateurs pour adapter les modes de communications institutionnels
- Création de communautés de pratiques des professionnels.

Objectifs



Faire évoluer la place de l'utilisateur et du citoyen, mieux mobiliser la société civile dans une logique de société solidaire.

Pilotes



DGA de la Solidarité et les Directions

Partenaires



DRH

Indicateurs



Nombre de pairs aidants et de parrains recrutés.

Nombre de personnes accompagnées par les pairs par type de démarches.

Nombre de formations dispensées.

Calendrier



2023

En lien avec



Attractivité des métiers

INCLUSION ET QUALITE DE VIE

4 - 37



Prévenir les parcours longs en protection de l'enfance

Contexte



Certains jeunes protégés au titre de la Protection de l'Enfance peuvent se trouver dans une situation abandonnique de la part des parents et ou de la cellule familiale. Ces jeunes sont alors inscrits dans un parcours long en protection de l'enfance. Ces jeunes peuvent également être en situation de handicap ce qui renforce leurs vulnérabilités.

Ces difficultés d'insertion sociale et professionnelle peuvent se cumuler avec une prise en charge peu adaptée - et potentiellement coûteuse - du jeune.

L'installation de la CESSEC permet de faire évoluer le statut de l'enfant. De même, la valorisation des rôles des tiers dignes de confiance et des référents adultes autour du jeune facilitent l'épanouissement et la stabilité de l'enfant. Ainsi, afin de prévenir ces parcours de potentielles ruptures, il est proposé des actions de prévention afin de mettre en place des réponses adaptées et pérennes pour prévenir les ruptures de parcours liées aux fins de prise en charge.

Description



- Travail en lien avec les adultes référents de l'enfant (les référents de cœur) dès les évaluations lors des informations préoccupantes, et tout au long du parcours du jeune ;
- Favoriser la mobilisation de la CESSEC, du dispositif des Tiers Dignes de Confiance si la situation du jeune le permet ;
- Envisager une revalorisation financière pour les Tiers Dignes de Confiances qui puisse se rapprocher du montant de l'indemnité journalière d'entretien versée aux assistants familiaux.

- Mobilisation de dispositifs d'insertion sociale et par le logement en faveur de ces jeunes : intermédiation locative, baux glissant, accompagnement à l'autonomie...
- Réfléchir, en lien avec les établissements enfance ou handicap, à la mise en place d'extensions de capacités dans le diffus.

Objectifs



Prévenir les parcours ASE long, proposer des projets de vie plus proche des aspirations et projets des jeunes.

Renforcer l'accompagnement à l'autonomie et la prévention des risques d'exclusion des jeunes de 16 à 21 ans.

Pilotes



DEFP.

Partenaires



Mission Locale, association Inter'action, partenaires du PDALHPD, ESSMS, MDPH.

Indicateurs



Nombre de TDC.

Volumétrie de statuts de jeunes examinés en CESSEC.

Nombre de parrainages, dont ceux à destination des 16 – 21 ans.

Nombre de logements en intermédiation locative ou bail glissant.

Nombre de places d'autonomisation dans le diffus.

Elaboration des outils et dispositifs adaptés suite à la réalisation d'un diagnostic.

Calendrier






2022 et sur la durée du schéma des Solidarités.

En lien avec



Stratégie de Prévention et de Protection de l'Enfance,
PDALHPD, Territoire 100% inclusif.

Adapter le cadre de vie

-  **38. Déployer le schéma de l'aide à domicile**
-  **39. Mieux cadrer les interventions des services pour les personnes en situation de handicap**
-  **40. Lever le frein de la mobilité**

INCLUSION ET QUALITE DE VIE

4 - 38



Déployer le schéma de l'aide à domicile

Le schéma départemental de l'aide à domicile permet de répondre aux besoins d'une prise en charge de qualité au domicile des personnes et d'appuyer le virage domiciliaire du médico-social.

Deux des enjeux identifiés dans le cadre du schéma de l'aide à domicile correspondent aux orientations stratégiques du Schéma unique des Solidarités :

- ✓ La qualité de prise en charge des usagers : besoin d'améliorer la qualité des accompagnements réalisés, enjeu de lisibilité de l'offre et des tarifs pour les usagers et de mobilité sur le territoire pour les usagers comme les professionnels.
- ✓ L'attractivité des métiers et la qualité de vie au travail : notamment des métiers gérontologiques et les besoins de reconnaissance et de professionnalisation des intervenants.

Contexte



Deux autres orientations du schéma de l'aide à domicile viennent décliner l'orientation générale du Schéma unique des Solidarités en faveur d'une offre adaptée en proximité :

- ✓ Couverture temporelle et territoriale : certaines communes restent difficiles d'accès avec un nombre de bénéficiaires grandissant, besoin d'adapter la prise en charge aux besoins des personnes handicapées vieillissantes.
- ✓ Adaptation et pilotage de l'offre : parcellisation des associations, présence forte d'un ou deux acteurs, enjeu de pilotage de l'offre de service.

Enfin l'enjeu de la performance économique est également transversale, avec une spécificité liée au modèle économique des SAAD qui reste fragile en dépit des évolutions récentes :

- ✓ Financement et performance économique : une liberté tarifaire des SAAD, des tarifs APA et PCH relativement élevés, certains SAAD en difficultés financières.

En ce qui concerne les actions opérationnelles, le Schéma unique complète l'objectif relatif à la création de l'académie des métiers.

Par ailleurs, les sujets développés dans le cadre du présent Schéma unique concerne les services de l'aide à domicile :

- ✓ l'emploi et de l'insertion et l'attractivité des métiers sociaux et médico-sociaux (chapitre 1),
- ✓ la qualité de service (chapitre 2),
- ✓ l'adaptation du cadre de vie (chapitre 4),
- ✓ l'adaptation de l'offre (chapitre 5).

Description



- Afin de faciliter de faciliter la lecture transversale, la fiche de suivi type des actions annexée au présent schéma est peut-être utilisée afin d'assurer le suivi des orientations et actions opérationnelles du schéma SAAD.
- Le bilan et l'ajustement du schéma SAAD pourra être intégré au bilan annuel du Schéma unique des Solidarités afin d'examiner l'avancement de ces projets dans un cadre plus large et complémentaires.

Objectifs



Consolider la démarche de convergence des politiques publiques en faveur des Solidarités dans le suivi, l'évaluation et l'adaptation en continu des actions inscrites au schéma.

Associer observation sociale, évaluation et ajustement du schéma.

Assurer un suivi intégré.

Eviter la sur mobilisation des acteurs.

Pilotes



DAC.

Partenaires



ARS, PAF, CNSA.

Indicateurs



Nombre de réunions du comité technique et du comité de pilotage.

Nombre de fiches de suivi du schéma SAAD renseignées.

Nombre de fiches actions ajustées.

Calendrier



Sur la durée du Schéma unique des Solidarités.

En lien avec



PDI-PTI, SPIE, académie des métiers, adaptation de l'offre sociale et médico-sociale en faveur des PSH, PRS.

INCLUSION ET QUALITE DE VIE

4 - 39



Mieux cadrer les interventions des services pour les personnes en situation de handicap

Contexte



L'enrichissement de l'offre en SAVS et en SAMSAH a permis de mieux accompagner les personnes en situation de handicap au domicile, de leur faire accéder à leurs droits, à l'autonomisation. Les SAAD, SAVS et SAMSAH facilitent le virage domiciliaire, le développement de l'habitat inclusif et l'accompagnement au domicile des personnes handicapées vieillissantes.

Néanmoins, il est parfois observé un « glissement des tâches », en particulier des SAVS vers de l'accompagnement social de droit commun. La diversité des besoins des personnes en situation de handicap, dont l'accès et le maintien dans l'emploi ordinaire ou les besoins psychologiques, peut inviter à la spécialisation de certaines prestations assurées par les services.

En ce qui concerne les SAAD, les professionnels peuvent manquer de formations sur les modalités de prise en compte des handicaps des personnes chez lesquelles ils interviennent.

Ainsi, un renforcement du cadrage des missions des services permettra d'améliorer la qualité du service rendu au domicile et de mieux articuler les interventions des professionnels autour des besoins de personnes en situation de handicap.

Description



- Elaborer des référentiels d'activité pour les SAMSAH et les SAVS, en prévoyant, au besoin, des spécialisations en fonction des typologies d'interventions auprès des personnes en situation de handicap
- Partager ces référentiels avec les services, notamment au fil des dialogues de gestion, inscription au sein des CPOM.

- Favoriser la sensibilisation et la formation partagée des professionnels du domicile aux problématiques des personnes en situation de handicap, décliner cet objectif dans les CPOM.

Objectifs

Améliorer la qualité du service rendu auprès des PSH à domicile.

Favoriser le virage domiciliaire et inclusif.

Répondre à leurs besoins de façon plus spécialisée.

Pilotes

DAC, PAF.

Partenaires

ARS

Indicateurs

Elaboration des référentiels.

Nombre de réunion de travail avec les SAAD, les SAVS et les SAMSAH.

Calendrier

2022 : élaboration des référentiels, en lien avec l'ARS pour les SAMSAH.

2023 : partage avec les services, inscription dans les CPOM et ajustement au fil du dialogue de gestion.

En lien avec

Schéma des services d'aide à domicile, Communauté 360, adaptation de l'offre en faveur des PSH, PRS.

**PREVENTION ET
EGALITE DES CHANCES**

4 - 40



Lever le frein de la mobilité

Dans les travaux menés par l'atelier dédié à l'attractivité des métiers sociaux, médico-sociaux et sanitaires, les participants ont identifié la mobilité comme une difficulté majeure à lever, et en particulier pour les professionnels étant positionnés sur des horaires dit atypiques.

Les freins liés à la mobilité touchent de façon plus générale l'ensemble des personnes inscrites dans un parcours d'insertion sociale ou professionnelle.

Cette problématique implique un travail coordonné et fin avec les autorités organisatrices des mobilités afin d'identifier les besoins spécifiques qui ne trouvent pas leurs réponses dans l'offre de droit commun, puis une concertation large des acteurs pour amener des réponses nouvelles et adaptées. Par ailleurs, le SMTC souhaite développer une offre de transport solidaire.

Dans un contexte de renchérissement des énergies, les difficultés de mobilités vont accentuer le manque d'attractivités des métiers sociaux et médico-sociaux.

Les premières pistes identifiées par le groupe de travail étaient les suivantes :

- Envisager les modalités d'élargissement des horaires en lien avec les AOM ;
- Examiner la faisabilité de la création d'un pool de véhicules partagés ;
- Développer les mobilités solidaires.

Contexte



Description

Mener un diagnostic permettant d'affiner les besoins de mobilités non satisfaits en particulier pour les professionnels des métiers en tension et les personnes en situation d'insertion, complétant l'étude mobilités établie en 2020.

Etudier la faisabilité de réponses alternatives et structurées en matière de mobilités (pool de véhicules, covoiturage solidaire...).

Bâtir un modèle économique en s'inspirant des projets d'ores et déjà existant sur le territoire ou au niveau national.

Objectifs

Lever de façon ciblée les freins à la mobilité des personnes en situation d'insertion professionnelle et les professionnels des secteurs sociaux, médico-sociaux et sanitaires.

Pilotes

DGA de la Solidarité, AOM.

Partenaires

ESSMS, consortium SPIE, associations, mobijob.

Indicateurs

Lancement des travaux de diagnostic territorial et de l'étude de faisabilité.


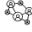
Calendrier

Sur la durée du schéma des Solidarités.

En lien avec

SPIE, académie des métiers, étude des mobilités 2020.

Adapter les modes d'hébergement

-  **41. Soutenir les approches domiciliaires des établissements**
-  **42. Mieux faire connaître et appuyer techniquement les porteurs de projets d'habitats alternatifs et inclusifs**

INCLUSION ET QUALITE DE VIE

4 - 41



Soutenir les approches domiciliaires des établissements

Contexte



L'adaptation des établissements vient compléter le virage domiciliaire constitué par la structuration des services au domicile (schéma SAAD) et le soutien des habitats alternatifs (via la Conférence de l'Habitat inclusif et l'adaptation des habitats au vieillissement de la population). La crise sanitaire a accéléré la prise de conscience de la nécessité d'une conception d'établissements qui se rapproche du « chez soi ».

L'expérimentation de la reproduction des habitudes de vie des personnes accueillies en EHPAD par la mise en lien SAAD – EHPAD pourrait être inspirante pour d'autres acteurs du territoire et faciliter la transition entre domicile et établissement.

Description



- Adaptation du soutien à l'investissement des établissements en intégrant des objectifs en matière bâtementaire et architecturale en lien avec le PAI déployé par l'ARS.
- Accompagnement technique des établissements dans leurs projets d'extension ou reconstruction en mobilisant les expertises financières (PAF), métier (DAC / DEFP), bâtementaire (DCEP) et l'expertise de la structure en charge du soutien à l'ingénierie à l'habitat inclusif tout au long du projet.
- Associer les usagers et leurs représentants (CVS) dans ce type de projet dans une logique de design de service.
- Veille des projets nationaux dont la démarche « EHPAD de demain » mené par la CNSA.

- Formalisation de ces principes dans le règlement des aides à l'investissement ou dans le CPOM.
- Faire le bilan de la démarche de reproduction des habitudes de vies en EHPAD pour examiner l'opportunité d'étendre cette initiative de transition domicile – établissement.

Objectifs

Faire évoluer au fil de l'eau la conception des ESSMS afin de mieux répondre aux aspirations des personnes accueillies.
Optimiser le soutien financier aux projets.

Pilotes

DAC.

Partenaires

ARS, CNSA, ESSMS.

Indicateurs

Nombre de projets accompagnés.
Nombre de places

Calendrier

2023, en lien avec les réflexions relatives à l'habitat inclusif et la démarche d'adaptation de l'offre de l'ARS.

En lien avec

CFHI, démarche d'adaptation de l'offre de l'ARS, Communauté 360, schéma SAAD.

**INCLUSION ET QUALITE
DE VIE**

4- 42



Développer des offres d'habitat alternatif et appuyer techniquement les porteurs de projets

Les habitats alternatifs et inclusifs sont des réponses en devenir permettant d'apporter une prise en charge intermédiaire entre le maintien à domicile et la prise en charge institutionnelle. Le Territoire de Belfort s'est inscrit dans la démarche de l'aide à la vie partagée et un recueil des projets en cours et à venir d'habitat inclusif va être finalisé d'ici fin 2022.

Pour autant, une réponse dans la durée, viable économiquement et en matière de prise en charge équilibrée entre médicosocial et habitat social ou de droit commun doit être explorée et consolidée. De nombreux risques ont été en effet identifiés par les membres du groupe de travail dédié : isolement des locataires, absence de viabilité économique à long terme, inadaptation aux besoins réels des personnes, non-conformité à la réglementation...

Contexte



Par ailleurs, les réponses alternatives ne se limitent pas à l'habitat inclusif :

- ✓ les résidences autonomie de taille adaptée aux communes petites ou moyennes (15 – 30 places),
- ✓ l'accueil familial spécialisé, notamment sur le volet PSH,
- ✓ les établissements hors les murs,
- ✓ l'habitat partagé,
- ✓ l'adaptation de l'habitat existant, y compris en redivisant les grandes surfaces en plusieurs logements.

Une des conditions de réussite est la mobilisation des bailleurs sociaux et acteurs de l'habitat sur ces sujets.

Enfin, l'habitat alternatif et inclusif est une opportunité pour des acteurs économiques qui proposent des projets « clés en

ainsi qu'aux élus locaux avec potentiellement un coût important pour les futurs locataires.

Aussi, et au-delà du déploiement de l'AVP et des missions de la Conférence des Financeurs de l'Habitat Inclusif, il s'agit d'impulser une dynamique territoriale sur les habitats alternatifs.

Description



- Mener un diagnostic sociologique fin des besoins des publics cibles : seniors, jeunes en situation de handicap sortant d'IME et / ou en insertion socio-professionnelle, personnes handicapées vieillissantes...
- Associer les universitaires, les porteurs potentiels, les bailleurs sociaux à la construction de réponses cibles ;
- Créer une cellule d'accompagnement portée par le CD ou une autre structure publique ad hoc (syndicat mixte, GIP...) pour :
 - ✓ Assurer l'information des publics et de leurs accompagnants,
 - ✓ Accompagner l'ingénierie de projet (dossiers, recherche de financements, mise en lien avec les professionnels...),
 - ✓ Apporter de l'éclairage et des conseils aux élus et institutions,
 - ✓ Assurer le suivi de projet.
- Les financements peuvent provenir des crédits à l'ingénierie de la CNSA et une participation des membres.

Objectifs



Proposer une offre alternative et sécurisée aux personnes ne souhaitant pas intégrer des établissements d'hébergement sociaux et médico-sociaux classiques.

Assurer une bonne information et un accompagnement à l'ingénierie.

Pilotes



DAC.

Partenaires



ARS, CNSA, représentants des ESSMS, porteurs de projets, associations, CDCA, bailleurs sociaux, ANAH.

Réalisation du diagnostic.

Nombre d'ateliers de travail pour finaliser les modèles de réponses cibles aux besoins et sur l'offre de service.

Indicateurs



Montage juridique de la structure.

Nombre d'utilisateurs informés.

Nombre de porteurs accompagnés.

Nombre de projets labélisés / financés / réalisés.

Calendrier



2023 : étude diagnostic et recrutement d'un préfigurateur, finalisation des modèles, de l'offre de service, du montage juridique et financier.

2024 : mise en place de la structure.

En lien avec








CFHI, adaptation de l'offre médicosociale, PDLAHPD, PLH / PDH, conventions avec la CNSA.

L'évolution de l'offre d'accompagnement aux besoins des publics dans une dynamique de parcours

La crise sanitaire a mis en exergue le besoin essentiel d'adaptation et de diversification de l'offre destinée aux publics accompagnés par les services du Département. Les réalités sociétales, notamment pour les jeunes protégés dans le cadre de l'Aide Sociale à l'Enfance, les attentes des personnes concernées et les évolutions réglementaires invitent également à repenser l'offre, en favorisant une approche domiciliaire et une écoute au plus près des besoins des usagers dans une logique de parcours. Dans cet objectif, le Schéma unique des Solidarités propose des orientations complémentaires aux évolutions et programmations inscrites dans le Pacte Enfance, la convention conclue avec la CNSA et les démarches impulsées par l'Agence Régionale de Santé. Le soutien d'une offre sociale et médico-sociale de qualité participe à l'attractivité des métiers désormais en forte tension, tout en permettant la construction d'un parcours de vie adapté pour les usagers.

Diversifier les réponses aux enfants placés et protégés

-  **43. Adapter, développer et consolider l'offre d'accompagnement en milieu ouvert et en MECS**
-  **44. Faire évoluer l'offre d'accueil des 0-6 ans par la création d'une structure spécialisée**
-  **45. Développer le Placement Educatif à Domicile**
-  **46. Structurer et sécuriser l'accompagnement des cas complexes**
-  **47. Prévenir les situations de grand danger : fugues, errance et prostitution des mineurs**

ADAPTATION DE L'OFFRE SOCIALE ET MEDICO-SOCIALE

5 - 43



Adapter, développer et consolider l'offre d'accompagnement en milieu ouvert et en MECS

Contexte



L'offre d'accompagnement des mineurs et jeunes majeurs du Territoire de Belfort a besoin de s'adapter aux besoins des enfants et des familles, tels que formalisés au sein des PPE, et de répondre aux enjeux suivants :

- ✓ Anticipation du phénomène de vieillissement des familles d'accueil et de la perte d'attractivité de ces métiers ;
- ✓ Prévenir la non-exécution de mesures de placement ou d'accompagnement éducatif ;
- ✓ Adaptation de l'offre aux besoins d'autonomisation des jeunes.

Le diagnostic de l'offre existante sur le territoire croisé aux projections des besoins (cf. première partie relative au diagnostic de l'offre), a permis d'estimer la volumétrie nécessaire sur la durée du schéma à :

30 places en MECS (6 – 21 ans), dont la moitié environ dans le diffus aux fins d'autonomisation des jeunes, pour un coût estimé à 72 000€ par place ;

40 mesures d'AEMO, pour un coût estimé à 80 000 €.

Description



- Ouverture de 10 places de MECS (dont 5 dans le diffus) en 2024, 2025 et 2026 ;
- Recrutement d'un Educateur Spécialisé en 2023 et d'un second en 2025.

Objectifs



Répondre aux plus près aux besoins des enfants placés.

Prévenir la non-exécution des mesures.

Pilotes



DEFP.

Partenaires



PAF, DRH.

Indicateurs



Nombre de places créées.

Nombre de recrutements réalisés.

Calendrier



2023 – 2026.

En lien avec



Stratégie de Prévention et de Protection de l'Enfance,
attractivité des métiers sociaux et médico-sociaux.

ADAPTATION DE L'OFFRE SOCIALE ET MEDICO-SOCIALE

5 - 44



Faire évoluer l'offre d'accueil des 0/6 ans par la création d'une structure spécialisée

Le Département du Territoire de Belfort s'est engagé dans une diversification des modalités de placement et d'accompagnement des enfants afin que la réponse soit au plus proche de leurs besoins et de leurs projets de vie formalisés au sein du PPE. Cet engagement répond également à la réalité du vieillissement de la démographie des assistants familiaux.

Si le cadre contenant et rassurant des familles d'accueil reste le mode privilégié d'hébergement pour les jeunes enfants faisant l'objet de mesures de placements, certaines situations particulièrement délicates appellent à une prise en charge plus spécifique.

Par ailleurs, et dans une logique de soutien à la parentalité et de prévention des placements classiques, un accueil de jour permet d'apporter un soutien éducatif à la famille ou répondre / prévenir des situations de crises.

En complément du projet de Maison de la parentalité et de l'adoption, le Département du Territoire de Belfort souhaite ouvrir une structure d'accueil dédiée au 0 – 6 ans avec une palette d'accueil complète.

- Rédaction du cahier des charges pour une structure offrant l'accueil de très jeunes enfants avec une réflexion sur l'intégration de places d'accueil parents/enfants :

✓ 15 places de Pouponnière 0 – 3 ans

15 places de MECS 3 – 6 ans

12 places d'Accueil de Jour

Contexte



Description



- Lancement de l'AAP, pour une ouverture fin 2024 / 2025 en fonction du volet bâtiminaire (restructuration d'un bâti existant ou construction).
- Réflexion sur la place du centre maternel actuel au regard de cette nouvelle offre

Objectifs

Diversifier et adapter l'accueil des 0 – 6 ans au plus proche des besoins des enfants et de leurs parents.

Pilotes

DEFP.

Partenaires

DASPMI, PAF, Maison de la parentalité et de l'adoption.

Indicateurs

Lancement et résultats de l'AAP.
Ouverture des places, taux d'occupation.

Calendrier

2022 (rédaction du cahier des charges) à 2025 (ouverture des places).

En lien avec

Stratégie de prévention et de protection de l'enfance.

ADAPTATION DE L'OFFRE SOCIALE ET MEDICO-SOCIALE

5 - 45



Développer le PEAD

Contexte



Le Département du Territoire de Belfort s'est engagé dans une diversification des modalités de placement et d'accompagnement des enfants afin que la réponse soit au plus proche de leurs besoins et de leurs projets de vie formalisés au sein du PPE.

Le Département du Territoire de Belfort est doté de 20 places en placement à domicile. Cet accompagnement très spécifique est saturé. Il répond aux besoins de maintien du lien parents / enfants, notamment pour les jeunes enfants et peut permettre d'éviter un placement classique.

Le renforcement de ce mode de placement a été inscrit aux objectifs du contrat départemental de prévention et de protection de l'enfance (34 places prévus). Il est proposé de réfléchir à l'installation pérenne des places majorées dans le cadre de ce contrat et d'évaluer la nécessité d'augmenter la capacité d'accueil conformément aux besoins départementaux.

Description



- Faire évoluer l'offre en PEAD
- Expertiser les modes de gestion possibles et les plus adaptées et lancer les procédures en fonction du choix opéré par le Département.

Objectifs



Mieux répondre aux besoins des enfants et des familles, prévenir les ruptures des liens parents / enfants, notamment pour les plus jeunes.

Pilotes



DEFP.

Partenaires



PAF, Juge pour Enfants.

Indicateurs



Choix du mode de gestion, rédaction éventuelle du cahier des charges.

Nombres de nouvelles places créées.

Nombre de PAED assurés.

Calendrier



2023.

En lien avec



Stratégie de Prévention et de Protection de l'Enfance.

ADAPTATION DE L'OFFRE SOCIALE ET MEDICO-SOCIALE

5 - 46



Structurer et sécuriser l'accompagnement des cas complexes

Les situations des personnes sont dites complexes lorsque sont cumulées un certain nombre de difficultés :

- ✓ Cumul de vulnérabilités : enfant protégé en situation de handicap, personne handicapée vieillissante, situation d'errance... ;
- ✓ Difficulté du système d'offre de prise en charge ou d'accompagnement pour répondre aux besoins des personnes ;
- ✓ Besoins de mobiliser plusieurs professionnels, ESSMS pour accompagner les personnes ;
- ✓ Rupture de parcours ou risque de rupture de parcours...

Contexte



Les accidents de la vie peuvent accélérer ou être la cause du risque de rupture de parcours : les professionnels ont en particulier identifié les sorties d'hospitalisation, la pénurie pour assurer les suivis en psychiatrie ou pédopsychiatrie...

Des dispositifs ont été mis en place (réponse accompagnée pour tous, via trajectoire, commission enfance), et les fonctionnements et bilan des uns et des autres ont été jugés inspirants par les membres de l'atelier de concertation dédié à ce sujet.

Il s'agit ainsi de consolider un suivi et un accompagnement harmonisé et structuré autour des situations complexes ou risquant de le devenir.

Description



- Etablissement de critères de complexité / vulnérabilité partagés pour l'ensemble des publics (personnes âgées, en situation de handicap, enfants protégés, parents...).

- Partage de ces critères avec les professionnels du Département et de partenaires (y compris le réseau de repérage).
- Suivi centralisé et partagé des situations complexes ou en risque de le devenir (RAPT sur le volet handicap)
- Contractualisation des partenaires autour de la réponse à apporter (via PAG, PPE etc.).
- Systématisation de la double référence de parcours sur ces situations afin de favoriser le partage entre professionnels et assurer un suivi continu.
- Sécuriser, labeliser et structurer une offre de rupture pour la prise en charge des situations ASE complexe (30 places).
- Réfléchir à la création d'une structure expérimentale pour les personnes en situation de handicap inspirée de la Maison du Petit Mathurin (10 places).

Consolider la démarche de convergence des politiques publiques en faveur des Solidarités.

Mise en place d'outils de suivi partagés.

Apporter une réponse aux situations complexes, et les prévenir.

Enrichir l'offre ASE d'une réponse de rupture sécurisée et adaptée aux besoins.

Enrichir l'offre PH d'une réponse expérimentale adaptée.

Objectifs



Pilotes



DGA de la Solidarité, DAC, DEFP.

Partenaires



ARS, PJJ, DDETS, représentants des ESSMS et du secteur sanitaire.

Indicateurs



Mise en place de critères partagés, et d'outils de suivi (SI).

Nombre de réunions de la commission de prévention des ruptures de parcours.

Nombre de places de rupture labélisées destinées aux jeunes de l'ASE

Nombre de situations complexes ou en risque identifiées et suivies, nombre de contrats conclus.

Ajustement des fiches actions du schéma.

Nombre de bilans produits.

Calendrier



Sur toute la durée du schéma unique des Solidarités.

En lien avec



RAPT / Communauté 360, PRS, adaptation de l'offre en faveur des PSH, Stratégie de prévention et de protection de l'enfance.

ADAPTATION DE L'OFFRE SOCIALE ET MEDICO-SOCIALE

5 - 47



Prévenir les situations de grand danger : fugues, errance, et prostitution de mineurs

En France, entre 7 000 et 10 000 mineurs sont concernés par la prostitution. Ce phénomène touche essentiellement les adolescentes de 14 à 17 ans. Le nombre de jeunes filles identifiées sur le Territoire de Belfort est évalué à 10, mais ce phénomène s'accroît et reste, en grande partie, peu visible.

De même, quelques jeunes en situation de rupture grave de parcours (fugue, errance) ont été accompagnés par l'Aide Sociale à l'Enfance.

Ces trois types de situations présentent des caractéristiques communes appelant une évolution des modes de prises en charge et de prévention :

- ✓ Les jeunes concernés ne se considèrent pas comme victimes, la mise en danger par la prostitution et/ ou la fugue ou l'errance est vécue comme l'expression d'un choix personnel et d'une autonomisation ;
- ✓ Les risques physiques et psychologiques dans la durée sont graves sans que les jeunes n'en soient conscients / sensibilisés ;
- ✓ Le choix initial peut se transformer en spirale d'exclusion rapide.

- Améliorer la connaissance sociologique de ces phénomènes
- Formation interinstitutionnelle et régulière des professionnels en proximité de ces mineurs (Département, CCAS, centres sociaux, Education Nationale).
- Installation de l'antenne départementale type « ado sexo ».

Contexte



Description



- Intervention des professionnels du Département au sein des collèges pour sensibiliser les jeunes sur ces sujets.
- Lors de la prise en charge, mobilisation, au besoin, de l'offre de logement en intermédiation locative / bail glissant ou places en diffus.

Objectifs

Mieux connaître les situations de prostitution, fugue et errance chez les jeunes afin de construire des réponses adaptées de prévention et d'accompagnement

Mobiliser et sensibiliser le réseau de repérage de proximité sur le sujet

Sensibiliser et informer les jeunes

Pilotes

DEFP

Partenaires

DDECS, Education Nationale, réseau du repérage.

Indicateurs

Réalisation de l'étude sociologique.

Nombre d'outils de sensibilisation et d'information créés.

Nombre de colloques / réunions de sensibilisation tenues.

Calendrier

Sur la durée du schéma des Solidarités.

En lien avec

Stratégie de Prévention et de Protection de l'Enfance.

Adapter l'offre en faveur de l'autonomie

-  **48. Renforcer le virage inclusif et l'adaptation de l'offre à destination des personnes en situation de handicap en lien avec l'ARS**

ADAPTATION DE L'OFFRE SOCIALE ET MEDICO-SOCIALE

5 - 48



Renforcer le virage inclusif et l'adaptation de l'offre à destination des personnes en situation de handicap en lien avec l'ARS

Contexte



L'ARS et le Département travaillent en concertation étroite pour l'amélioration de la prise en charge des personnes en situation de handicap : renouvellement des CTS, projet de formalisation de l'adaptation de l'offre en faveur des personnes en situation de handicap. Enfin, La démarche Communauté 360 intègre les objectifs de la Réponse Accompagnée pour Tous et de Territoire 100% inclusif. Les réflexions sont ainsi fortement intégrées et coordonnées.

Description



- Continuité des travaux en partenariat avec l'ARS.
- Ajustement de la programmation du Schéma unique des Solidarités en fonction de l'aboutissement des travaux menés dans le cadre de l'adaptation de l'offre à destination des personnes en situation de handicap, de la Communauté 360 et du PRS.
- Lien avec les projets d'habitats inclusifs, notamment pour répondre aux besoins des personnes handicapées vieillissantes et des jeunes adultes.
- Envisager, en lien avec l'ARS, la création / transformation
 - ✓ de places de FAM inclusifs ;
 - ✓ d'une équipe mobile qui viendrait en support des ESSMS PH ;
 - ✓ de places de répit ;
 - ✓ d'un équipement expérimental d'une dizaine de places pour les situations complexes sur le modèle de la Maison du Petit Mathurin en Belgique ;
 - ✓ de réponses pour les personnes concernées par les TSA.

Objectifs

Consolider la démarche de convergence des politiques publiques en faveur des Solidarités et l'adaptation en continu des actions inscrites au schéma.

Intégrer les travaux en cours et à venir menés en partenariat avec l'ARS.

Transformer, adapter l'offre médico-sociale en fonction des aspirations des personnes (inclusion / réponses aux situations dites complexes).

Pilotes

DAC.

Partenaires

ARS, ESSMS.

Indicateurs

Nombres de réunions menées conjointement avec l'ARS.

Nombre de fiches actions ajustées.

Nombres de places créées, transformées, installées.

Calendrier

2022 et sur la durée du Schéma unique des Solidarités.

En lien avec

Communauté 360 et démarche d'adaptation de l'offre en faveur des personnes en situation de handicap.

Les moyens du schéma des Solidarités

Les moyens et la méthodologie du Schéma unique des Solidarités sont les garants des déclinaisons opérationnelles et politiques du schéma dans la durée, de son articulation avec les autres initiatives en cours et de son adaptation en continu.

Favoriser la mobilisation des acteurs, le partage des objectifs et s'assurer que les équipes et les élus puissent matériellement assurer la mise en œuvre et l'adaptation stratégiques du schéma sont les objectifs opérationnels de cette dernière partie.

- ④ **49. Un pilotage adossé à l'Observatoire des Solidarités**
- ④ **50. Mobiliser le management au service de l'évolution de la culture professionnelle**
- ④ **51. Organiser des temps forts annuels entre bilan et ateliers thématiques destinés aux professionnels**
- ④ **52. Coordonner les modes de financements**

LES MOYENS DU SCHEMA DES SOLIDARITES

6 - 49



UN PILOTAGE ADOSSE A L'OBSERVATOIRE DES SOLIDARITES

Contexte



La multiplicité des documents structurant et organisant l'offre sociale et médico-sociale ainsi que des instances de gouvernance associées ne facilite pas la lisibilité dans la mise en œuvre des orientations prévues dans les différents documents prévus par les textes.

Pour autant, élus et les citoyens ont besoin de disposer d'un suivi en transparence des objectifs politiques transversaux portés par le Territoire de Belfort.

Enfin, il est essentiel de s'assurer de l'usage optimisée des ressources allouées sur des bases objectives, mesurables et partagées.

Description



Installation d'un Comité de Pilotage et d'un Comité Technique transversaux à l'ensemble des politiques en faveur des Solidarités humaines adossés à l'observatoire des Solidarités (proposition de composition et mission ci-après).

Réunion annuelle du Comité de Pilotage afin d'adopter le bilan de l'année écoulée, fixer les objectifs de l'année à venir et ajuster les fiches actions du Schéma unique des Solidarités.

Réunion trimestrielle du Comité Technique afin de suivre les actions menées, s'assurer de la coordination avec l'ensemble des démarches et préparer les réunions du Comité de Pilotage.






Objectifs

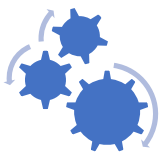


Consolider la démarche de convergence des politiques publiques en faveur des Solidarités dans le suivi, l'évaluation et l'adaptation en continu des actions inscrites au schéma.

Associer observation sociale, évaluation et ajustement du schéma.

Eviter la sur mobilisation des acteurs.

Pilotes		DGA de la Solidarité.
Partenaires		Voir composition du Comité de Pilotage.
Indicateurs		Nombre de réunions du comité technique et du comité de pilotage. Nombre de fiches actions ajustées.
Calendrier		Installation dès l'adoption du schéma unique des Solidarités.
En lien avec		Le PRS, la communauté 360, le DAC, la stratégie d'adaptation de l'offre en faveur des PSH de l'ARS, la convention CNSA, la Stratégie de Prévention et de Protection de l'Enfance, le PDI-PTI, le SPIE, les PST.



Et concrètement ?

Composition du Comité de Pilotage :

- Conseil départemental du Territoire de Belfort
- Conseil régional
- EPCI (Vosges du Sud, Grand Belfort, Sud du Territoire)
- Ville de Belfort

- CCAS de Belfort
- CAF
- CARSAT
- CPAM
- Agence d'Urbanisme du Territoire de Belfort
- Banque de France
- DDETSPP
- Education Nationale
- MIFE – maison de l'emploi et de la formation 90
- Mission locale des jeunes
- Protection judiciaire de la jeunesse
- Pôle Emploi
- Préfecture
- Territoire Habitat
- ARS
- Représentants du CDCA
- Représentants des gestionnaires d'ESSMS
- COMPAS

Mission du Comité de Pilotage :

- Adoption du bilan annuel de la mise en œuvre du schéma unique des Solidarités.
- Ajustement du schéma au vu du bilan et des données de l'Observatoire Départemental des Solidarités.
- Pilotage stratégique des différentes contractualisations et schémas sectoriels des Solidarités

Composition du Comité Technique :

- Directions de la DGA de la Solidarité

Missions du Comité Technique :

- Suivi de la mise en œuvre du schéma
- Préparation des comités de pilotage
- Articulation avec les politiques sociales sectorielles

Les missions des Référents schéma :

- Mise en œuvre opérationnelle du schéma, désignation des pilotes d'action, tenue des tableaux de bord et de suivi, information des services de l'avancée de la mise en œuvre
- Un ou deux référents par Direction

**MOYENS DU SCHEMA
UNIQUE DES
SOLIDARITES**

6 - 50



**Mobiliser le management au service de l'évolution
de la culture professionnelle**

Le présent Schéma unique des Solidarités vise à mobiliser les politiques publiques sociales autour d'enjeux majeurs pour le Territoire de Belfort :

- ✓ L'emploi des Terrifortains et le soutien de l'insertion sociale et professionnelle des publics les plus vulnérables ;
- ✓ Un service de qualité répondant de façon adaptée et en proximité aux besoins des personnes ;
- ✓ Un soutien gradué, inclusif et en équité de tous les Terrifortains, et en priorité des plus fragiles.

Contexte



Pour se faire, le schéma unique des Solidarités promeut deux principes d'action :

- ✓ La transversalité entre les services départementaux, et, au-delà, la mise en synergie des partenaires en proximité ;
- ✓ Le respect du pouvoir d'agir des personnes, et la mobilisation de la société civile dans une logique de société solidaire.

Ces principes d'actions doivent se décliner dans les pratiques des professionnels du Département. La Collectivité, en sa qualité d'employeur, mobilise la gestion des ressources humaines au service de ce changement de posture et d'évolution des métiers sociaux et médico-sociaux.

Description

- Accompagnement du management au soutien à l'évolution des pratiques des professionnels par une formation action portant sur :
 - ✓ la notion de pouvoir d'agir et sa déclinaison au quotidien dans les services sociaux,
 - ✓ le développement du management par projet et le développement social territorial,
 - ✓ la mise en place de la pair-aidance, des comités usagers, le design de service,
- Désignation de professionnels référents, formés en fonction de leurs projets de services.
- Mise à disposition de capsules de formation / webinaires assurés par les référents à destination de leurs pairs.
- Constitution de « cercles de qualité » associant les différents métiers pour identifier les bonnes pratiques et les faire essaimer au sein des Directions.

Objectifs

Consolider la démarche de convergence des politiques publiques en faveur des Solidarités sur le volet managérial et dans l'accompagnement de nouvelles pratiques professionnelles.

Mobiliser tous les niveaux hiérarchiques et tous les métiers dans une méthode transversale au service de la qualité.

Favoriser l'interconnaissance et l'échange de bonnes pratiques.

Mettre en valeur l'engagement de la Collectivité.

Pilotes

DGA de la Solidarité, DRH

Indicateurs

Nombre de référents désignés.

Nombre de cadres et de référents formés.

Nombre d'outils de formation et de bonnes pratiques mis à disposition des services.

Calendrier



Sur la durée du schéma des Solidarités.

En lien avec



Attractivité des métiers.

**MOYENS DU SCHEMA
UNIQUE DES
SOLIDARITES**

6 - 51



Organiser un temps fort annuel entre bilan et ateliers thématiques destinés aux professionnels

Le Département du Territoire de Belfort entend fédérer les équipes départementales et les partenaires autour des enjeux transversaux du Schéma unique des Solidarités :

- ✓ L'emploi des Terrifortains et le soutien de l'insertion sociale et professionnelle des publics les plus vulnérables ;
- ✓ Un service de qualité répondant de façon adaptée et en proximité aux besoins des personnes ;
- ✓ Un soutien gradué, inclusif et en équité de tous les Terrifortains, et en priorité des plus fragiles.

Contexte



Lors des ateliers de concertation, les professionnels du Département et des partenaires associés ont identifié la mise en lien autour d'enjeux partagés comme essentiels pour consolider la dynamique de transversalité autour des objectifs du Conseil départemental.

Ainsi, il est proposé, à l'occasion de la réunion annuelle du Comité de pilotage adoptant le bilan du schéma, d'organiser un temps fort à destination des professionnels.

- Organisation d'un temps fort annuel avec :
 - ✓ Présentation simplifiée du bilan annuel de la mise en œuvre du schéma et des objectifs pour l'année à venir.
 - ✓ Conférence / débat autour d'un des thèmes majeurs avec une invitation très large de l'ensemble des partenaires membres du Comité de Pilotage et de leurs professionnels.

Description



- ✓ Ateliers thématiques techniques associant des professionnels ciblés autour de thèmes d'actualité venant enrichir les orientations du schéma unique.

Objectifs



Consolider la démarche de convergence des politiques publiques en faveur des Solidarités dans le suivi, l'évaluation et l'adaptation en continu des actions inscrites au schéma.

Assurer une transparence auprès des équipes, facilitant ainsi leurs mobilisations dans la mise en œuvre du schéma.

Consolider une culture commune des différentes institutions et partenaires autour d'enjeux communs

Faciliter l'interconnaissance des professionnels en dehors d'enjeux immédiats.

Pilotes



DGA de la Solidarité, Direction administrative et financière

Partenaires



Ensemble des membres du Comité de Pilotage.

Indicateurs



Nombre de réunion du comité de pilotage, du temps de débat, rendu des ateliers thématiques.

Nombre de fiches actions ajustées.

Calendrier



Fin 2023 (premier bilan du Schéma unique des Solidarités).

En lien avec



PRS, PDI-PTI, SPIE, communauté 360 – territoire 100% inclusif, adaptation de l'offre à destination des PSH, stratégie de prévention et de protection de l'enfance, PDALHPD, schéma SAAD.

**MOYENS DU SCHEMA
UNIQUE DES
SOLIDARITES**

6 - 52



Coordonner les modes de financements

Les financements mobilisables pour venir en soutien des politiques menées par le Département ou ses partenaires sont nombreux et obéissent à des priorités, calendriers et modalités d'évaluation différentes :

- ✓ Crédits du plan de lutte contre la pauvreté et les exclusions ;
- ✓ Crédits de la Stratégie de prévention et de protection de l'enfance ;
- ✓ Crédits européens, dont le FSE, puis le FSE+ pour lequel la candidature du Département du Territoire de Belfort a été retenue pour être organisme intermédiaire ;
- ✓ Crédits délivrés par la CNSA ;
- ✓ Fonds du Service Public de l'Insertion et de l'Emploi
- ✓ Mais également le mécénat, les appels à projets ou à manifestation d'intérêt de la Fondation de France...
- ✓ ...

Contexte



Le Département du Territoire de Belfort s'est positionné sur ces dispositifs qui sont amenés à s'ajuster annuellement.

Description



- Création d'une cellule spécialisée dans la veille sur les crédits alloués par les niveaux nationaux et européens, y compris les mécènes et les fondations afin :
 - ✓ D'appuyer les Directions dans l'identification des actions à valoriser pour mobiliser les financements, puis dans le suivi et l'ajustement des actions financées ;
 - ✓ Construire des outils d'évaluation intégrant les critères des différents fonds ;

- ✓ Apporter une expertise auprès des partenaires afin de mobiliser des cofinancements de leurs projets, notamment auprès des mécènes ;
- Spécialisation et formation d'un poste à valoriser sur les crédits ingénierie FSE+, CNSA.

Objectifs



Consolider la démarche de convergence des politiques publiques en faveur des Solidarités dans le suivi, l'évaluation et l'adaptation en continu des actions inscrites au schéma.

Optimiser les modes de financements pour les Directions du Département, mais également les partenaires.

Faciliter et outiller la culture de l'évaluation.

Renforcer du rôle du Département d'appui à l'ingénierie des acteurs locaux.

Pilotes



Pôle Administratif et Financier.

Partenaires



DIRE, DEFP, DAC, DASPMI, partenaires des Solidarités.

Indicateurs



Formation du professionnel.

Grilles d'évaluation produites.

Nombre de fiches actions ajustées.

Nombre de partenaires accompagnés.

Calendrier



2022 et sur la durée du Schéma des Solidarités.

En lien avec



Stratégie de Prévention et de Protection de l'Enfances, Conventions avec la CNSA, FSE+, SPIE.

Annexes

Annexe 1 : Tableau de suivi synthétique des actions prévues au schéma unique des Solidarités

Annexe 2 : Synthèse des impacts financiers

Annexe 3 : Fiches de suivi individuelles

Annexe 4 : Tableaux récapitulatif des concertations individuelles et collectives menées dans le cadre de l'élaboration du schéma unique des Solidarités

Annexe 5 : Glossaire

SPQR

33 rue François Garcin – 69003 Lyon

SAS au capital de 10 000 € - RCS Lyon 810 353 607 – SIRET 810 353 607 00031

TVA intracommunautaire : FR79810353607

Tel: 06 21 39 44 75 Fax: 09 55 27 70 10

contact@spqr-conseil.fr

Annexe 1 : Tableau de suivi synthétique des actions prévues au schéma unique des Solidarités

Chapitre	N°	Action	Page	Pilote opérationnel	Pilotage stratégique	Indicateurs
Programme départemental d'insertion	1	Mettre en œuvre un dispositif intégré d'accompagnement socio-professionnel	64	Département	Schéma unique SPE	Mise en place du dispositif intégré
	2	Renforcer la professionnalisation du dispositif et des acteurs mobilisés pour la prise en charge socio professionnelle des bénéficiaires du RSA	66	Département	Schéma unique SPE	Nb temps d'échanges Nb de formations pro.
	3	Renforcer les liens entre les acteurs de l'emploi et de l'insertion dans les entreprises locales	68	Département	Schéma unique SPE	Nb actions découvertes des métiers Nb actions en direction des entreprises Nombre d'entreprises labélisées
	4	Soutenir la spécialisation et les niveaux d'expertises sectorielles des Conseillers(ères) Emploi Formation Insertion (CEFI)	70	Département	Schéma unique SPE	Mise en place de la feuille de route Bilan de la participation des CEFI au SPIE
	5	Renforcer les actions visant une meilleure maîtrise des compétences liées aux savoirs-être	72	Département	Schéma unique SPE	Nb d'actions mises en place en direction des publics et des professionnels
	6	Améliorer l'accès à la formation et à la qualification pour les publics en insertion	74	Département Région	Schéma unique SPE	Bilan annuel Nombre de visites de plateaux techniques
	7	Soutenir les initiatives des entreprises en faveur d'une approche plus inclusive de leurs activités	76	Département	Schéma unique	Bilan annuel des actions menées
	8	Mettre en œuvre une politique départementale ambitieuse en matière d'achats responsables	78	Département	Schéma unique	Bilan annuel des actions menées
	9	Soutenir l'entrepreneuriat social à l'échelle du Département	81			
	10	Soutenir l'accès à l'offre pour l'Insertion par l'Activité Economique (IAE) des bénéficiaires du RSA les plus en difficulté	83	Département	Schéma unique	Bilan annuel des actions menées
	11	Aider à l'inscription des SIAE au sein des filières économiques territoriales	85	Département Etat	Schéma unique SPE	Participation aux instances de préparation SIAE et CDIAE
	12	Adapter et renforcer la coopération avec les principaux partenaires de l'emploi et de l'insertion	87	Département Etat	Schéma unique SPE	Effectivité des liens référent - entreprises
	13	Développer l'ingénierie partenariale afin de mieux répondre aux besoins des publics et des entreprises locales	89	Département	Schéma unique SPIE	Bilan d'activité du SPIE

Annexe 1 : Tableau de suivi synthétique des actions prévues au schéma unique des Solidarités

Programme départemental d'insertion	14	Renforcer l'évaluation partagée et continue de l'offre et des dispositifs d'insertion	91	Département	Schéma unique SPIE	Bilan annuel des actions menées
Effort continu en faveur de l'attractivité des métiers sociaux et médico-sociaux	15	Coordonner les acteurs afin d'optimiser les formations et les parcours professionnels et mobiliser l'alternance et l'insertion professionnelle	93	DAC	Schéma unique	Nombre de parcours institutionnels Nombre de formations proposées
	16	Outiller l'académie des métiers pour attirer, fidéliser et accompagner les professionnels	95	DAC	Schéma unique DAC	23 : Mise en place préfigurateur 24 : mise en place offre de service
	17	Poursuivre la professionnalisation des assistants familiaux	97	DAC DASPMI et DPEF	Schéma unique	Nombres de formations proposées / suivies Nombres FA et AF agréés Nb FA et AF « référents » Nb FA et AF suivis par les référents
	18	Valoriser les métiers médico-sociaux	99	DRH	Schéma unique	Nombre de formations proposées et suivies Nombre de professionnels recrutés
	19	Mettre en valeur les métiers du Département et organiser la mutation des métiers du secteur	101	DRH Communication DGAS	Schéma unique	Taux de turn over des professionnels de la DGAS Recrutements opérés
Pour un accueil de proximité favorisant l'accès aux droits des usagers	20	Adapter et généraliser l'accueil immédiat de proximité	105	DTS	Schéma unique	Formations dispensées Nb d'agents affectées Nombre de personnes reçues, d'aides d'urgence allouées, délais de RDV (AIP et secteur)
	21	Lutter contre les risques d'exclusion numérique	107	DTS – ESD – DAC - DIRE	Schéma unique SDAASP	Nb de professionnels affectés Nb d'usagers orientés / accompagnés
	22	Encourager l'interconnaissance pour faciliter les coordinations locales	109	DGAS –DTS	Schéma unique	Nb de PST conclus Nb de réunions locales / départementales
	23	Créer une cellule d'information pour les majeurs victimes / vulnérables	111	DTS	Schéma unique	Nb de professionnels informés et formés Nb de signalements traités et transmis Nb de partenaires sensibilisés

Annexe 1 : Tableau de suivi synthétique des actions prévues au schéma unique des Solidarités

Consolider les démarches en faveur de la qualité du service rendu	24	Mesurer la qualité du service rendu par les services départementaux	114	DTS, DAC, DEFP, DASPMI, DIRE	Schéma unique	Bilans des enquêtes usagers Nb de réunions des comités / référents
	25	Répondre de façon graduée aux enjeux de qualité et installer une culture de la qualité	116	PAF + DAC – DEFP - DASPMI	Schéma unique	Nb de personnels formés et recrutés Nb lieux accueil accompagnés
	26	Contrôler les lieux d'accueil	118	PAF + DAC – DEFP - DASPMI	Schéma unique	Nb de personnels formés et recrutés Nb lieux accueil contrôlés et inspectés Nb de situations régularisées
Prévenir pour favoriser l'égalité des chances	27	Soutenir les actions innovantes en matière de santé publique et maintenir un haut niveau de qualité de la PMI	122	DASPMI	Schéma unique	Nb de consultations assurées Nb d'orientations Nb d'accompagnements Nb de vacations
	28	Concevoir la Maison de la Parentalité et de l'adoption	124	DEFP	Schéma unique Pacte enfance	Nb de professionnels recrutés Réunions travail (outils partagés) Nb ateliers Nb de visites médiatisées Nb de formations
	29	Soutenir les parcours scolaires	127	DEFP	Schéma unique	Nb de réunions du groupe de travail Nb de jeunes accompagnés Nb de jeunes orientés (par type) Nb de PPE intégrant cet accompagnement
	30	Faire connaître et encourager l'orientation vers les acteurs spécialisés de l'insertion	129	Mission locale, DTS, DEFP, DIRE	Schéma unique	Nb de réunion de travail (outils) Mise en place des outils
	31	Développer l'offre de chantiers jeunes	131	DTS	Schéma unique	Nb de chantiers jeunes mis en place Nb de jeunes accompagnés, type de sorties
	32	Favoriser l'accès des jeunes au bénévolat et aux responsabilités administratives	133	Département	Schéma unique	Bilan annuel des actions menées ou soutenues
Du sport, de la culture et des loisirs pour tous	33	Favoriser l'accès au sport, aux loisirs et à la culture pour tous	137	DJECSVA, DAC	Schéma unique	Nb de manifestations mises en place Nb de projets de mises en accessibilité et de médiations culturelles retenus
	34	Aller vers les publics les plus éloignés en lien avec les acteurs locaux	140	DTS	Schéma unique	Nb de jeunes orientés Nb d'actions co. interinstitutionnelles

Annexe 1 : Tableau de suivi synthétique des actions prévues au schéma unique des Solidarités

Usagers, aidants, société civile, tous solidaires	35	Enrichir les missions de la plateforme de répit pour en faire un lieu de soutien pour tous les aidants	143	DAC, DEFP	Schéma unique	Réalisation du diagnostic Nb et types de places créées
	36	Développer le pouvoir d’agir des publics, développer le parrainage et encourager la paire aidance	145	DGAS – DIRE – DEFP – DAC – DASPMI - DTS	Schéma unique	Nb de pairs aidants et de parrains recrutés Nb de personnes accompagnés par les pairs, nb de formations dispensées
	37	Prévenir les parcours longs en protection de l’enfance	147	DEFP	Schéma unique	Nb de TDC, nb de statuts examinés en CESSEC, nb de parrainages, nb de logements en intermédiation locative / bail glissants / places autonomisation dans le diffus / nb d’outils élaborés suite diagnostic
Adapter le cadre de vie	38	Déployer le schéma de l’aide à domicile	151	DAC	Schéma unique Schéma SAAD	Bilan de la mise en œuvre et ajustement des fiches actions
	39	Mieux cadrer les interventions des services pour les personnes en situation de handicap	154	DAC, PAF	Schéma unique	Elaboration des référentiels Nb de réunions de travail avec les SAAD, SAVS et SAMSAH
	40	Lever le frein de la mobilité	156	DGAS, AOM	Schéma unique	Lancement des travaux de diagnostic territorial et de l’étude de faisabilité
Adapter les modes d’hébergement	41	Soutenir les approches domiciliaires des établissements	159	DAC	Schéma unique	Nb de projets accompagnés Nb de places correspondantes
	42	Mieux faire connaître et appuyer techniquement les porteurs de projets d’habitats inclusifs	161	DAC	Schéma unique CFHI	Réalisation du diagnostic, nb d’ateliers de travail, montage juridique de la structure, nb d’usagers informés, nb de porteurs accompagnés, nb de projets labélisés, financés et réalisés
Diversifier les réponses aux enfants placés et protégés	43	Adapter, développer et consolider l’offre d’accompagnement en milieu ouvert et en MECS	166	DEFP	Schéma unique	Nombre de places créées Nombre de recrutements réalisés
	44	Faire évoluer l’offre d’accueil des 0-6 ans par la création d’une structure spécialisée	168	DEFP	Schéma unique Pacte enfance	Lancement et résultat de l’AAP Ouverture des places, taux d’occupation
	45	Développer le Placement Educatif à Domicile	170	DEFP	Schéma unique Pacte enfance	Choix du mode de gestion Nb de places créées Nb de PAED assurés






Annexe 1 : Tableau de suivi synthétique des actions prévues au schéma unique des Solidarités






	46	Structurer et sécuriser l'accompagnement des cas complexes	172	DGAS, DAC, DEFP	Schéma unique	Mise en place critères et outils, nb de réunion de la commission, nb de places de rupture labélisées, nb de situations traitées, nb de contrats conclus, ajustement du schéma et bilans produits
	47	Prévenir les situations de grand danger : fugues, errance et prostitution des mineurs	175	DEFP	Schéma unique	Réalisation de l'étude sociologique Nb d'outils de sensibilisation et d'information créés, nb de colloque / réunions de sensibilisation tenues
Adapter l'offre autonomie	48	Renforcer le virage inclusif et l'adaptation de l'offre à destination des personnes en situation de handicap en lien avec l'ARS	178	DAC	Schéma unique Co 360 Adaptation offre	Nb de réunion conjointes ARS Nb de fiches actions ajustées Nb de places créés, transformées, installées
Les moyens du schéma	49	Un pilotage adossé à l'observatoire départemental des solidarités	181	DGAS	Schéma unique	Nb de réunion du comité technique et du comité de pilotage, nb de fiches actions ajustées
	50	Mobiliser le management au service de l'évolution de la culture professionnelle	184	DGAS, DRH	Schéma unique	Nb de référents désignés, nb de cadres et de référents formés, nb d'outils de formation et de bonnes pratiques MAD des services
	51	Organiser des temps forts annuels entre bilan et ateliers thématiques destinés aux professionnels	187	DGAS	Schéma unique	Nb de réunion du comité de pilotage, de temps de débats, rendu des ateliers thématiques, nb de fiches actions ajustées
	52	Coordonner les modes de financement	189	PAF	Schéma unique	Formation du professionnel, grilles évaluation produites, nb de fiches actions ajustées, nb de partenaires accompagnés

Annexe 2 : Synthèse des impacts financiers






N°	Action	Page	Pratique partenariat	RH	Financier
16	Outiller l'académie des métiers pour attirer, fidéliser et accompagner les professionnels	95	oui		23 : 45 K€ 24 : 90 K€
19	Mettre en valeur les métiers du Département et organiser la mutation des métiers du secteur	101	oui	non	A estimer en fonction des choix RH départementaux : RI et équipement à destination des agents
20	Adapter et généraliser l'accueil immédiat de proximité	105	oui	En fonction des choix RH pour ESD rurales	
21	Lutter contre les risques d'exclusion numérique	107	oui	En fonction choix RH	Reste à charge PEC : 6K€ Reste à charge service civique : 1,3 K€
23	Créer une cellule d'information pour les majeurs victimes / vulnérables	111	oui	non	Colloque : 3 à 8K€ en fonction volumétrie et conférencier(s)
25	Répondre de façon graduée aux enjeux de qualité et installer une culture de la qualité	116	oui	2 ETP	Formation spécifique : 1,3K€ Délégation d'une partie du contrôle : entre 3 et 15K€ en fonction type et taille ESSMS
26	Contrôler les lieux d'accueil	118			
27	Soutenir les actions innovantes en matière de santé publique et maintenir un haut niveau de qualité de la PMI	122		Oui : maintien des effectifs et vacations actuels	
28	Concevoir la Maison de la Parentalité et de l'adoption	124		1,5 ETP	32,5K€ (cofinancement Etat)
35	Enrichir les missions de la plateforme de répit pour en faire un lieu de soutien pour tous les aidants	143	oui		Etude sociologique entre 20 et 40 K€ Coût place estimé entre 20 et 75 K€ en fonction des choix retenus
42	Développer des offres d'habitat alternatif et appuyer techniquement les porteurs de projets	161	oui	En fonction des choix de gestion 1 ETP	Diagnostic entre 20 et 40 K€ En fonction des choix de gestion, participation estimée entre 15 et 40 K€
43	Adapter, développer et consolider l'offre d'accompagnement en milieu ouvert et en MECS	166		En fonction choix de gestion 2 ETP	MECS : 72 K€ par place 40 puis 80 K€ pour AEMO
44	Faire évoluer l'offre d'accueil des 0-6 ans par la création d'une structure spécialisée	168			MECS : 72 K€ par place AJ : 36 K€ par place
45	Développer le Placement Educatif à Domicile	170		En fonction du choix de gestion : 1 ETP 20 puis 40 K€	






Annexe 3 : fiches de suivi du schéma unique des Solidarités

Orientation	Décliner le Programme départemental d'insertion				
Intitulé de l'action	1. Mettre en œuvre un dispositif intégré d'accompagnement socio-professionnel				
Pilote	Département				
Indicateurs	2022	2023	2024	2025	2026
Mise en place du dispositif intégré					
Satisfaction					
Ajustements					






Orientation	Décliner le Programme départemental d'insertion				
Intitulé de l'action	2. Renforcer la professionnalisation du dispositif et des acteurs mobilisés pour la prise en charge socio-professionnelle des bénéficiaires du RSA				
Pilote	Département				
Indicateurs	2022	2023	2024	2025	2026
Nb temps d'échanges Nb de formations pro					
Satisfaction					
Ajustements					






Annexe 3 : fiches de suivi du schéma unique des Solidarités

Orientation	Décliner le Programme départemental d'insertion				
Intitulé de l'action	3. Renforcer les liens entre les acteurs de l'emploi et de l'insertion et les entreprises locales				
Pilote	Département				
Indicateurs	2022	2023	2024	2025	2026
Nb actions découvertes des métiers Nb actions en direction des entreprises Nombre d'entreprises labellisées					
Satisfaction					
Ajustements					

Orientation	Décliner le Programme départemental d'insertion				
Intitulé de l'action	4. Soutenir la spécialisation et les niveaux d'expertise sectorielles des Conseillers(ères) Emploi Formation Insertion (CEFI)				
Pilote	Département				
Indicateurs	2022	2023	2024	2025	2026
Mise en place de la feuille de route Bilan de la participation des CEFI au SPIE					
Satisfaction					
Ajustements					

Annexe 3 : fiches de suivi du schéma unique des Solidarités

Orientation	Décliner le Programme départemental d'insertion				
Intitulé de l'action	5. Renforcer les actions visant une meilleure maîtrise des compétences liées aux savoirs être				
Pilote	Département				
Indicateurs	2022	2023	2024	2025	2026
Nb d'actions mises en place en direction des publics et des professionnels					
Satisfaction					
Ajustements					

Orientation	Décliner le Programme départemental d'insertion				
Intitulé de l'action	6. Améliorer l'accès à la formation et à la qualification pour les publics en insertion				
Pilote	Département				
Indicateurs	2022	2023	2024	2025	2026
Bilan annuel Nombre de visites de plateaux techniques					
Satisfaction					
Ajustements					

Annexe 3 : fiches de suivi du schéma unique des Solidarités

Orientation	Décliner le Programme départemental d'insertion				
Intitulé de l'action	7. Soutenir les initiatives des entreprises en faveur d'une approche plus inclusives de leurs activités				
Pilote	Département				
Indicateurs	2022	2023	2024	2025	2026
Bilan annuel des actions menées					
Satisfaction					
Ajustements					

Orientation	Décliner le Programme départemental d'insertion				
Intitulé de l'action	8. Mettre en œuvre une politique départementale ambitieuse en matière d'achats responsables				
Pilote	Département				
Indicateurs	2022	2023	2024	2025	2026
Bilan annuel des actions menées					
Satisfaction					
Ajustements					

Annexe 3 : fiches de suivi du schéma unique des Solidarités

Orientation	Décliner le Programme départemental d'insertion				
Intitulé de l'action	9. Soutenir l'entrepreneuriat social à l'échelle du département				
Pilote	Département				
Indicateurs	2022	2023	2024	2025	2026
Bilan annuel des actions menées					
Satisfaction					
Ajustements					

Orientation	Décliner le Programme départemental d'insertion				
Intitulé de l'action	10. Soutenir l'accès à l'offre pour l'Insertion par l'Activité Economique (IAE) des bénéficiaires du RSA les plus en difficulté				
Pilote	Département				
Indicateurs	2022	2023	2024	2025	2026
Participation aux instances de préparation SIAE et CDIAE					
Satisfaction					
Ajustements					

Annexe 3 : fiches de suivi du schéma unique des Solidarités

Orientation	Décliner le Programme départemental d'insertion				
Intitulé de l'action	11. Aider à l'inscription des SIAE au sein des filières économiques territoriales				
Pilote	Département				
Indicateurs	2022	2023	2024	2025	2026
Effectivité des liens référent - entreprises					
Satisfaction					
Ajustements					

Orientation	Décliner le Programme départemental d'insertion				
Intitulé de l'action	12. Adapter et renforcer la coopération avec les principaux partenaires de l'emploi et de l'insertion				
Pilote	Département				
Indicateurs	2022	2023	2024	2025	2026
Bilan d'activité du SPIE					
Satisfaction					
Ajustements					

Annexe 3 : fiches de suivi du schéma unique des Solidarités

Orientation	Décliner le Programme départemental d'insertion				
Intitulé de l'action	13. Développer l'ingénierie partenariale afin de mieux répondre aux besoins des publics et des entreprises locales				
Pilote	Département				
Indicateurs	2022	2023	2024	2025	2026
Bilan annuel des AAP et AMI étudiés					
Satisfaction					
Ajustements					

Orientation	Décliner le Programme départemental d'insertion				
Intitulé de l'action	14 Renforcer l'évaluation partagée et en continu de l'offre et des dispositifs d'insertion				
Pilote	Département				
Indicateurs	2022	2023	2024	2025	2026
Bilan annuel des actions menées					
Satisfaction					
Ajustements					

Annexe 3 : fiches de suivi du schéma unique des Solidarités

Orientation	Pour un effort continu de l'ensemble des acteurs en faveur de l'attractivité des métiers du social et du médicosocial				
Intitulé de l'action	15. Coordonner les acteurs afin d'optimiser les formations et les parcours professionnels et mobiliser l'alternance et l'insertion professionnelle				
Pilote	Département				
Indicateurs	2022	2023	2024	2025	2026
Nombre de parcours institutionnels Nombre de formations proposées					
Satisfaction					
Ajustements					

Orientation	Pour un effort continu de l'ensemble des acteurs en faveur de l'attractivité des métiers du social et du médicosocial				
Intitulé de l'action	16. Outiller l'académie des métiers pour attirer, fidéliser et accompagner les professionnels				
Pilote	Département				
Indicateurs	2022	2023	2024	2025	2026
23 : Mise en place préfigurateur 24 : mise en place offre de service					
Satisfaction					
Ajustements					

Annexe 3 : fiches de suivi du schéma unique des Solidarités

--	--	--	--	--	--

Orientation	Pour un effort continu de l'ensemble des acteurs en faveur de l'attractivité des métiers du social et du médico-social				
Intitulé de l'action	17. Poursuivre la professionnalisation des assistants familiaux				
Pilote	Département				
Indicateurs	2022	2023	2024	2025	2026
Nombres de formations proposées / suivies Nombres FA et AF agréés Nb FA et AF « référents » Nb FA et AF suivis par les référents					
Satisfaction					
Ajustements					

Orientation	Pour un effort continu de l'ensemble des acteurs en faveur de l'attractivité des métiers du social et du médico-social				
Intitulé de l'action	18. Valoriser les métiers médico-sociaux				
Pilote	Département				
Indicateurs	2022	2023	2024	2025	2026
Nombre de formations proposées et suivies Nombre de professionnels recrutés					
Satisfaction					

Annexe 3 : fiches de suivi du schéma unique des Solidarités

Ajustements					
--------------------	--	--	--	--	--

Orientation	Pour un effort continu de l'ensemble des acteurs en faveur de l'attractivité des métiers du social et du médico-social				
Intitulé de l'action	19. Mettre en valeur les métiers du Département et organiser la mutation des métiers du secteur				
Pilote	Département				
Indicateurs	2022	2023	2024	2025	2026
Taux de turnover des professionnels de la DGAS Recrutements opérés					
Satisfaction					
Ajustements					

Orientation	Pour un accueil de proximité favorisant l'accès aux droits des usagers				
Intitulé de l'action	20. Adapter et généraliser l'AIP				
Pilote	Département				
Indicateurs	2022	2023	2024	2025	2026
Formations dispensées Nb d'agents affectés Nombre de personnes reçues, d'aides d'urgence allouées, délais de RDV (AIP et secteur)					
Satisfaction					
Ajustements					

Annexe 3 : fiches de suivi du schéma unique des Solidarités

--	--	--	--	--	--

Orientation	Pour un accueil de proximité favorisant l'accès aux droits des usagers				
Intitulé de l'action	21 Lutter contre les risques d'exclusion numérique				
Pilote	Département				
Indicateurs	2022	2023	2024	2025	2026
Nb de professionnels affectés Nb d'usagers orientés / accompagnés					
Satisfaction					
Ajustements					

Orientation	Pour un accueil de proximité favorisant l'accès aux droits des usagers				
Intitulé de l'action	22. Encourager l'interconnaissance pour faciliter les coordinations locales				
Pilote	Département				
Indicateurs	2022	2023	2024	2025	2026
Nb de PST conclus Nb de réunions locales / départementales					
Satisfaction					
Ajustements					

Annexe 3 : fiches de suivi du schéma unique des Solidarités

--	--	--	--	--	--

Orientation	Pour un accueil de proximité favorisant l'accès aux droits des usagers				
Intitulé de l'action	23. Créer une cellule d'information pour les jeunes majeurs victimes / vulnérables				
Pilote	Département				
Indicateurs	2022	2023	2024	2025	2026
Nb de professionnels informés et formés Nb de signalements traités et transmis Nb de partenaires sensibilisés					
Satisfaction					
Ajustements					

Orientation	Consolider les démarches en faveur de la qualité du service rendu				
Intitulé de l'action	24. Mesurer la qualité du service rendu par les services départementaux				
Pilote	Département				
Indicateurs	2022	2023	2024	2025	2026
Bilans des enquêtes usagers Nb de réunions des comités / référents					
Satisfaction					
Ajustements					

Annexe 3 : fiches de suivi du schéma unique des Solidarités

--	--	--	--	--	--

Orientation	Consolider les démarches en faveur de la qualité du service rendu				
Intitulé de l'action	25 Répondre de façon graduée aux enjeux de qualité et installer une culture de la qualité				
Pilote	Département				
Indicateurs	2022	2023	2024	2025	2026
Nb de personnels formés et recrutés Nb lieux accueil accompagnés					
Satisfaction					
Ajustements					

Orientation	Consolider les démarches en faveur de la qualité du service rendu				
Intitulé de l'action	26. Contrôle des lieux d'accueil				
Pilote	Département				
Indicateurs	2022	2023	2024	2025	2026
Nb de personnels formés et recrutés Nb lieux accueil contrôlés et inspectés Nb de situations régularisées					

Annexe 3 : fiches de suivi du schéma unique des Solidarités

Satisfaction					
Ajustements					

Orientation	Prévenir pour favoriser l'égalité des chances				
Intitulé de l'action	27. Soutenir les actions innovantes en matière de santé publique et maintenir un haut niveau de qualité de la Protection Maternelle et Infantile				
Pilote	Département				
Indicateurs	2022	2023	2024	2025	2026
Nb de consultations assurées Nb d'orientations Nb d'accompagnements Nb de vacations					
Satisfaction					
Ajustements					

Orientation	Prévenir pour favoriser l'égalité des chances				
Intitulé de l'action	28. Concevoir la maison de la parentalité et de l'adoption				
Pilote	Département				
Indicateurs	2022	2023	2024	2025	2026
Nb de professionnels recrutés Réunions travail (outils partagés) Nb ateliers Nb de visites médiatisées Nb de formations					

Annexe 3 : fiches de suivi du schéma unique des Solidarités

Satisfaction					
Ajustements					

Orientation	Prévenir pour favoriser l'égalité des chances				
Intitulé de l'action	29. Soutenir les parcours scolaires				
Pilote	Département				
Indicateurs	2022	2023	2024	2025	2026
Nb de réunions du groupe de travail Nb de jeunes accompagnés Nb de jeunes orientés (par type) Nb de PPE intégrant cet accompagnement					
Satisfaction					
Ajustements					

Orientation	Prévenir pour favoriser l'égalité des chances				
Intitulé de l'action	30. Faire connaître et encourager l'orientation vers les acteurs spécialisés de l'insertion				
Pilote	Département				
Indicateurs	2022	2023	2024	2025	2026
Nb de réunion de travail (outils) Mise en place des outils					

Annexe 3 : fiches de suivi du schéma unique des Solidarités

Satisfaction					
Ajustements					

Orientation	Prévenir pour favoriser l'égalité des chances				
Intitulé de l'action	31. Développer l'offre des chantiers jeunes				
Pilote	Département				
Indicateurs	2022	2023	2024	2025	2026
Nb de chantiers jeunes mis en place Nb de jeunes accompagnés, type de sorties					
Satisfaction					
Ajustements					

Orientation	Prévenir pour favoriser l'égalité des chances				
Intitulé de l'action	32. Favoriser l'accès des jeunes au bénévolat et aux responsabilités associatives				
Pilote	Département				
Indicateurs	2022	2023	2024	2025	2026
Bilan annuel des actions menées ou soutenues					

Annexe 3 : fiches de suivi du schéma unique des Solidarités

Satisfaction					
Ajustements					

Orientation	Sport, culture, tourisme : des outils d'inclusion au service de la qualité de vie				
Intitulé de l'action	33. Favoriser l'accès aux sports, aux loisirs et à la culture pour tous				
Pilote	Département				
Indicateurs	2022	2023	2024	2025	2026
Nb de manifestations mises en place Nb de projets de mises en accessibilité et de médiations culturelles retenus					
Satisfaction					
Ajustements					

Orientation	Sport, culture, tourisme : des outils d'inclusion au service de la qualité de vie				
Intitulé de l'action	34. Aller vers les publics les plus éloignés en lien avec les acteurs locaux				
Pilote	Département				
Indicateurs	2022	2023	2024	2025	2026
Nb de jeunes orientés Nb d'actions co. interinstitutionnelles					




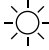











Annexe 3 : fiches de suivi du schéma unique des Solidarités

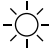


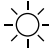





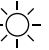


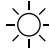


Satisfaction					
Ajustements					

Orientation	Sport, culture, tourisme : des outils d'inclusion au service de la qualité de vie				
Intitulé de l'action	35. Enrichir les missions de la plateforme de répit pour ne faire un lieu de soutien pour tous les aidants				
Pilote	Département				
Indicateurs	2022	2023	2024	2025	2026
Réalisation du diagnostic Nb et types de places créées					
Satisfaction					
Ajustements					

Orientation	Sport, culture, tourisme : des outils d'inclusion au service de la qualité de vie				
Intitulé de l'action	36. Développer le pouvoir d'agir des publics, développer le parrainage et encourager la paire aidance				
Pilote	Département				
Indicateurs	2022	2023	2024	2025	2026
Nb de pairs aidants et de parrains recrutés					

Annexe 3 : fiches de suivi du schéma unique des Solidarités

Nb de personnes accompagnés par les pairs, nb de formations dispensées					
Satisfaction	  	  	  	  	  
Ajustements					

Orientation	Sport, culture, tourisme : des outils d'inclusion au service de la qualité de vie				
Intitulé de l'action	37. Prévenir les parcours longs en protection de l'enfance				
Pilote	Département				
Indicateurs	2022	2023	2024	2025	2026
Nb de TDC, nb de statuts examinés en CESSEC, nb de parrainages, nb de logements en intermédiation locative / bail glissants / places autonomisation dans le diffus / nb d'outils élaborés suite diagnostic					
Satisfaction	  	  	  	  	  
Ajustements					

Annexe 3 : fiches de suivi du schéma unique des Solidarités

Orientation	Sport, culture, tourisme : des outils d'inclusion au service de la qualité de vie				
Intitulé de l'action	38. Déployer le schéma de l'aide à domicile				
Pilote	Département				
Indicateurs	2022	2023	2024	2025	2026
Bilan de la mise en œuvre et ajustement des fiches actions					
Satisfaction					
Ajustements					

Orientation	Sport, culture, tourisme : des outils d'inclusion au service de la qualité de vie				
Intitulé de l'action	39. Mieux cadrer les interventions des services pour les personnes en situations de handicap				
Pilote	Département				
Indicateurs	2022	2023	2024	2025	2026
Elaboration des référentiels					

Annexe 3 : fiches de suivi du schéma unique des Solidarités

Nb de réunions de travail avec les SAAD, SAVS et SAMSAH					
Satisfaction					
Ajustements					

Orientation	Sport, culture, tourisme : des outils d'inclusion au service de la qualité de vie				
Intitulé de l'action	40. Lever le frein de la mobilité				
Pilote	Département				
Indicateurs	2022	2023	2024	2025	2026
Lancement des travaux de diagnostic territorial et de l'étude de faisabilité					
Satisfaction					
Ajustements					

Orientation	Sport, culture, tourisme : des outils d'inclusion au service de la qualité de vie				
Intitulé de l'action	41. Soutenir les approches domiciliaires des établissements				
Pilote	Département				
Indicateurs	2022	2023	2024	2025	2026

Annexe 3 : fiches de suivi du schéma unique des Solidarités

Nb de projets accompagnés Nb de places correspondantes					
Satisfaction					
Ajustements					

Orientation	Sport, culture, tourisme : des outils d'inclusion au service de la qualité de vie				
Intitulé de l'action	42.Mieux faire connaître et appuyer techniquement les porteurs de projets d'habitats alternatifs et inclusifs				
Pilote	Département				
Indicateurs	2022	2023	2024	2025	2026
Réalisation du diagnostic, nb d'ateliers de travail, montage juridique de la structure, nb d'usagers informés, nb de porteurs accompagnés, nb de projets labélisés, financés et réalisés					
Satisfaction					
Ajustements					

Annexe 3 : fiches de suivi du schéma unique des Solidarités

Orientation	L'évolution de l'offre d'accompagnement aux besoins des publics dans une dynamique de parcours				
Intitulé de l'action	43. Adapter, développer et consolider l'offre d'accompagnement en milieu ouvert et en MECS				
Pilote	Département				
Indicateurs	2022	2023	2024	2025	2026
Nombre de places créées Nombre de recrutements réalisés					
Satisfaction					
Ajustements					
















Orientation	L'évolution de l'offre d'accompagnement aux besoins des publics dans une dynamique de parcours				
Intitulé de l'action	44. Faire évoluer l'offre d'accueil des 0-6 ans par la création d'une structure spécialisée				
Pilote	Département				
Indicateurs	2022	2023	2024	2025	2026

Annexe 3 : fiches de suivi du schéma unique des Solidarités






Lancement et résultat de l'AAP Ouverture des places, taux d'occupation					
Satisfaction					
Ajustements					

Orientation	L'évolution de l'offre d'accompagnement aux besoins des publics dans une dynamique de parcours				
Intitulé de l'action	45. Développer le PEAD				
Pilote	Département				
Indicateurs	2022	2023	2024	2025	2026
Choix du mode de gestion Nb de places créées Nb de PAED assurés					
Satisfaction					
Ajustements					

Annexe 3 : fiches de suivi du schéma unique des Solidarités

Orientation	L'évolution de l'offre d'accompagnement aux besoins des publics dans une dynamique de parcours				
Intitulé de l'action	46. Structurer et sécuriser l'accompagnement des cas complexes				
Pilote	Département				
Indicateurs	2022	2023	2024	2025	2026
Mise en place critères et outils, nb de réunion de la commission, nb de places de rupture labélisées, nb de situations traitées, nb de contrats conclus, ajustement du schéma et bilans produits					
Satisfaction	  	  	  	  	  
Ajustements					

Annexe 3 : fiches de suivi du schéma unique des Solidarités

Orientation	L'évolution de l'offre d'accompagnement aux besoins des publics dans une dynamique de parcours				
Intitulé de l'action	47. Prévenir les situations de grand danger : fugue, errance et prostitution des mineurs				
Pilote	Département				
Indicateurs	2022	2023	2024	2025	2026
Réalisation de l'étude sociologique Nb d'outils de sensibilisation et d'information créés, nb de colloque / réunions de sensibilisation tenues					
Satisfaction					
Ajustements					

Orientation	L'évolution de l'offre d'accompagnement aux besoins des publics dans une dynamique de parcours				
Intitulé de l'action	48. Renforcer le virage inclusif et l'adaptation de l'offre à destination des personnes en situation de handicap				
Pilote	Département				
Indicateurs	2022	2023	2024	2025	2026

Annexe 3 : fiches de suivi du schéma unique des Solidarités

Nb de réunion conjointes ARS Nb de fiches actions ajustées Nb de places créés, transformées, installées					
Satisfaction					
Ajustements					

Orientation	Les moyens du Schéma unique des Solidarités				
Intitulé de l'action	49. Un pilotage adossé à l'observatoire départemental des solidarités				
Pilote	Département				
Indicateurs	2022	2023	2024	2025	2026
Nb de réunion du comité technique et du comité de pilotage, nb de fiches actions ajustées					
Satisfaction					
Ajustements					

Orientation	Les moyens du Schéma unique des Solidarités				
Intitulé de l'action	50. Mobiliser le management au service de l'évolution de la culture professionnelle				
Pilote	Département				
Indicateurs	2022	2023	2024	2025	2026
Nb de référents désignés, nb de cadres et de					






Annexe 3 : fiches de suivi du schéma unique des Solidarités

référents formés, nb d'outils de formation et de bonnes pratiques MAD des services					
Satisfaction					
Ajustements					

Orientation	Les moyens du Schéma unique des Solidarités				
Intitulé de l'action	51. Organiser un temps fort annuel entre bilan et ateliers thématiques destinés aux professionnels				
Pilote	Département				
Indicateurs Nb de réunion du comité de pilotage, de temps de débats, rendu des ateliers thématiques, nb de fiches actions ajustées	2022	2023	2024	2025	2026
Satisfaction					
Ajustements					

Orientation	Les moyens du Schéma unique des Solidarités				
Intitulé de l'action	52. Coordonner les modes de financements				
Pilote	Département				
Indicateurs Formation du professionnel,	2022	2023	2024	2025	2026

Annexe 3 : fiches de suivi du schéma unique des Solidarités

grilles évaluation produites, nb de fiches actions ajustées, nb de partenaires accompagnés					
Satisfaction					
Ajustements					

Annexe 4 : Tableaux récapitulatifs des concertations individuelles et collectives menées dans le cadre de l'élaboration du schéma unique des Solidarités

Phase 1 : Diagnostic

Sur cette première phase, trois types d'entretiens se sont déroulés :

- Des entretiens exploratoires
- Des temps de présentation, d'échange ou d'observation
- Des temps de concertation collectifs sur l'existant

Date	Type	Objet	Participants	Principales conclusions
09/02/22	Entretien exploratoire	<i>Identifier les objectifs et enjeux du schéma, présenter la démarche</i>	Hubert Richard et Sophie Dintinger	Volonté d'un schéma très opérationnel, très transversal, en lien avec l'emploi, la qualité de prise en charge et la réponse en proximité.
09/02/22	Entretien exploratoire	<i>Identifier les objectifs et enjeux du schéma, présenter la démarche</i>	Pascal Garcin	Souhait d'un schéma qui intègre pleinement les sujets de proximité et la démarche PST
09/02/22	Entretien exploratoire	<i>Identifier les objectifs et enjeux du schéma, présenter la démarche</i>	Julie Gauthier	Approche des principaux enjeux de l'ASE.
09/02/22	Entretien exploratoire	<i>Identifier les objectifs et enjeux du schéma, présenter la démarche</i>	Elisabeth Clamme	Évolutions organisationnelles en cours. Présentation des interventions du CD 90.
16/02/22	Entretien exploratoire	<i>Identifier les objectifs et enjeux du schéma, présenter la démarche</i>	Michel Brand	Spécificités du territoire. Actualité des travaux avec l'ARS sur l'offre et les contrôles,
16/02/22	Entretien exploratoire	<i>Identifier les objectifs et enjeux du schéma, présenter la démarche</i>	Amandine Fichet	Présentation des spécificités de la PMI dans le Territoire. Travaux en cours sur le schéma petite enfance. Questions d'attractivité des métiers

09/02/22	Entretien exploratoire	<i>Identifier les objectifs et enjeux du schéma, présenter la démarche</i>	Marie Hélène Ivoll, Marie France Céfis, Sophie Dintinger	Volonté d'un schéma stratégique, opérationnel, allant dans le sens d'un service de qualité en proximité. Problématiques de la prévention
24/02/22	Entretien exploratoire	<i>Identifier les objectifs et enjeux du schéma, présenter la démarche</i>	Valérie Pourtier	Besoin d'un schéma qui donne du sens. Présentation des spécificités du SPIE.
21/03/22	Visite ESD de Belfort	<i>Identifier les modalités d'accueil en proximité, les coopérations avec les partenaires, les enjeux</i>	Pascal Garcin + équipe ESD	Présentation de l'activité, échanges sur l'AIP, des questions de l'accès aux droits, des coordinations.
21/03/22	Visite des ESD de Delle	<i>Identifier les modalités d'accueil en proximité, les coopérations avec les partenaires, les enjeux</i>	Pascal Garcin + équipe ESD	Présentation de l'activité, des partenariats et coordination, expression des difficultés de la part des professionnels. Comment repérer ?
24/03/22	Entretien exploratoire	<i>Identifier les objectifs et enjeux du schéma, présenter la démarche</i>	Loubna Kefti-Charif	Priorité sur l'insertion professionnelle des jeunes et des BRSA. Besoin d'améliorer les délais de réponses.
01/04/22	Atelier État des lieux	<i>Coordonner les modalités de financement</i>	Isabelle Killherr, Julie Gauthier, Ambre Trouillot	Etat des lieux des différentes modalités de financement : FSE, FSE+, Plan Pauvreté, Pacte Enfance.
01/04/22	Atelier État des lieux	<i>Le virage inclusif et domiciliaire dans l'ASE</i>	Isabelle Killherr, Julie Gauthier, Pauline Calvez	Etat des lieux sur l'accueil inclusif des enfants en situation de handicap ; les problématiques de la responsabilité, du virage de l'adolescence, de la prévention.
01/04/22	Atelier Etat des lieux	<i>La protection de l'enfance</i>	Virginie Pourchet, Fouzia Bellem, Pauline Calvez, Isabelle Killherr, Magali Greget, Julie Gauthier, Marie Monnot, Céline Bansept, Bahya Madad, Eric Le Guen, Emilie Buisson, Audrey	Etat des lieux sur les étapes clés du parcours de l'enfant : le soutien à la parentalité, la prise en compte du handicap et de la santé des enfants confiés, l'usage du PPE.

Annexe 4 : Tableaux récapitulatifs des concertations individuelles et collectives menées dans le cadre de l'élaboration du schéma unique des Solidarités

			Bellinaso, Nadia Zerrougui, Nathalie Croenne, Emilien Dugravot, Bruno Kolher, Mélanie Stiefvater, Anthony Fray, Amandine Fichet, Fanny Turpin, Claire Monnier, Charlie Demonte.	Examen des modalités d'adaptation de l'offre pour tous les enfants : le soutien des assistants familiaux, les problématiques liées à l'accueil d'urgence, la prise en charge des MNA, le développement de l'AEMO.
14/04/22	Atelier Etat des lieux	<i>La prise en charge des personnes âgées</i>	Robert Creel, Florence Salmi, Béatrice Damidaux, Pascal Poupon, Lucille Grillon, Ludivine Vienner, Michel Brand, Pauline Calvez, Hélène Zwiebel, Stephanie Billet, Stephanie Reuillard, Emilie Canalis.	Etat des lieux de l'offre existante en établissements, à domicile et des facteurs clés d'une prise en charge de qualité. Point sur l'inclusion et l'accès à la vie sociale à domicile et au sein des établissements.
14/04/22	Atelier Etat des lieux	<i>La prise en charge des publics en situation de handicap</i>	Béatrice Damidaux, Emilie Canalis, Sophie Knoepflin, Florence Salmi, Corinne Redersdorff, Aude Tschupp, Emmanuelle Coudray, Stephanie Reuillard, Michel Brand.	Etat des lieux de l'offre existante et des facteurs clés de la qualité de la prise en charge et de l'accompagnement en établissement et à domicile. Point sur l'accessibilité à la vie sociale.
14/04/22	Atelier Etat des lieux	<i>Le virage inclusif et domiciliaire</i>	Béatrice Damidaux, Severine Meyer, Elodie Breuilles, Emilie Canalis, Sophie Knoepflin, Stephanie Reuillard, Florence Salmi, Michel Brand	Photographie de l'offre et des attentes en matière d'habitat alternatif. Besoin de familles d'accueil, d'encadrer l'habitat inclusif et les résidences autonomie
31/05/22	Réunion bilatérale avec l'ARS	<i>Faire le point sur la stratégie de l'ARS dans le Territoire de Belfort et des possibilités de liens avec le schéma unique des Solidarités</i>	Christine Casagrande, Aline Pacheco, Audrey Pierre, Agnès Hochart, Odile Poux, Sandrine Marchetti.	Point sur les projets en cours, dont l'installation du comité de transformation de l'offre PH, le renouvellement du PRS prévu pour 2023, la stratégie de contrôle / inspection de l'ARS, la problématique d'attractivité des métiers.
10/05/22	Comité technique	<i>Présentation du diagnostic et point d'étape sur l'élaboration du schéma des Solidarités</i>	Membres du Comité Technique	

11/05/22	Présentation de la démarche	<i>Présentation de la démarche au CDCA</i>	Membres du CDCA	Présentation de la démarche et des modalités de concertation
12/05/22	Observation Installation du Coter Co360 - CTH	<i>Présentation du bilan des 5 dernières années sur les différents dispositifs handicap (Territoire 100% inclusif, Co 360, RAPT, transformation de l'offre)</i>	Membres du Coter	Observation

Annexe 4 : Tableaux récapitulatifs des concertations individuelles et collectives menées dans le cadre de l'élaboration du schéma unique des Solidarités

Phase 2 : définition des orientations stratégiques et du plan d'actions

Lors de cette seconde phase, seuls des ateliers de concertation thématique se sont tenus. Les traits saillants suivants reflètent les intitulés des propositions, le détail figure dans les comptes-rendus.

Autodétermination, pair-aidance, recours à la société civile

1^{er} juin 2022

Nom Prénom	Structure	Fonction
FROHLICH Gessica	CCAS de Belfort	Responsable SAAD
GOUTS Valentin	CCAS de Belfort	Chef de service
GAUTHIER Julie	CD90	DEFP
BRETEGANI Mickael	GEMTE90	Animateur coordinateur
FAYARD Justine		AES
SIGNORI Vincent	GEMTSA	Coordinateur
ELDY Agnes	CDCA	Représentante PA
PRETTI Christelle	SAMSAH - SAVS	
MICHEL Jacqueline	CDCA	Vice-présidente PA
ANCIAN Marie-Claire	CDCA	Vice-présidente suppléante PA
SCHNELL Muriel	APF France Handicap	Directrice dispositif IEM
RAMI Ismaël	UDAF 90	Chef de service
VINEY Benoit	Fondation arc en ciel	Directeur adjoint IME
BASSE Catherine		Neuropsychologue
DEBROS Martine	APF France Handicap	Directrice délégation
GALMICHE Isabelle	SPASAD	Responsable

Principales propositions et conclusions :

- Importance d'accompagner la formation des professionnels et des managers et de leur proposer de l'analyse de la pratique pour faciliter l'évolution de la posture professionnelle et favoriser l'autodétermination des usagers.
- Besoin d'adapter et de rendre accessible la communication et l'information par rapports aux spécificités des publics

- Besoin de favoriser l'interconnaissance professionnelle et l'accès à l'information : création d'un répertoire des associations, maintenir des temps d'échanges interprofessionnels, création de communautés de pratiques, y compris en transversalité (harmonisation des pratiques, un socle commun et maintien des spécificité des publics), s'appuyer sur les réseaux existants (Maisons France service) pour diffuser l'information
- Mettre en place des assises sur la pair-aidance et la pair-expertise
- Permettre l'Intervention des pairs experts dans l'élaboration des projets de vie
- Concerner les citoyens sur les politiques publiques
- Soutenir le monde associatif via la labélisation des associations autour de valeurs communes et républicaines et le soutien à l'ingénierie en lien avec le DLA – kit de création d'association

Annexe 4 : Tableaux récapitulatifs des concertations individuelles et collectives menées dans le cadre de l'élaboration du schéma unique des Solidarités

La qualité de la prise en charge : de l'accompagnement des porteurs de projets à l'inspection

31 mai 2022

Nom Prénom	Structure	Fonction
GOUSSET Virginie	Adapei	Responsable qualité
DUMAY Marie-Noëlle	Amaelles Belfort	Responsable SSIAD
DAMBRA Sébastien	Sésame Autisme FC	Directeur général
GRILLON Lucile	FAEC	Directrice pôle personnes âgées
SCUITO Manuella	OPABT	Directrice
PERRIN Nathalie	APASH90	Cheffe de service SESSAD
MARIE Annick	UNSA 90	Suppléante PA
ANCIAN Marie-Claire	CDCA	Vice-présidente suppléante PA
VALLAT Françoise	CDCA	Membre du bureau titulaire
SALMI Florence	CD90	Gestionnaire
CALVEZ Pauline	CD90	Chargée de développement
GIRARDIN Philippe	CDCA	Membre du bureau PA
MICHEL Jaqueline	CDCA	Vice-présidente PA
MONNIOT Marie	AAFP 90	Directrice
BUISSON Emilie	Foyer de l'Enfance	Chargée de mission
CUPILLARD Nadine	Colchique	Responsable qualité
CANALIS Emilie	CD90	Chargée de développement
KHELFAOUI Salah	Age d'or services	Directeur

Principales propositions et conclusions :

- Le Département va au bout de ses responsabilités en matière de contrôles et d'inspection.
- Les ESSMS ont besoin d'indicateurs plus proches de leurs réalités de travail pour mesurer la qualité. Ils ont également besoin d'être accompagnés par les services du Département et de partager de bonnes pratiques.

- Les professionnels ont besoin d'échanges entre pairs et d'un rôle d'animateur / pilote assumé par le Département autour de la qualité dans une logique de transversalité.
- Les ESSMS ont besoin de groupes de paroles inter établissements

L'offre ASE à domicile et en établissements

30 mai 2022

Nom Prénom	Structure	Fonction
TURPIN Fanny	HERA	Directrice
BANSEPT Céline	CD90	Responsable pôle éducatif
AHMED-SEID Océane	CD90	Educatrice AED-AEMO
BICHET Natacha	CD90	Educatrice AED-AEMO
GREGET Magali	CD90	Coordinatrice de parcours Ase
MONNIOT Marie	AAFP90	Directrice
GAUTHIER Julie	CD90	DEFP

Principales propositions et conclusions :

- Besoin de créer des dispositifs alternatifs pour s'adapter aux besoins des jeunes, et plus particulièrement : les 0-6 ans, les placements tardifs, les adolescents se mettant en risque (prostitution, errance), dispositifs hors les murs, PAED
- Besoins de lieux pour des séjours de rupture (situations de crises) ou pour mieux accompagner les situations très complexes
- Vieillesse des ASSFAM

Annexe 4 : Tableaux récapitulatifs des concertations individuelles et collectives menées dans le cadre de l'élaboration du schéma unique des Solidarités

- Difficultés liées à l'attractivité des métiers



Les enjeux du futur schéma : synthèse des besoins d'adaptation de l'offre ASE

Type	Besoin ?	Freins	Opportunité
AED / AEMO / AEMOR	non	Attractivité des métiers	Le Pôle éducatif offre une réponse graduée Diversification des profils, comment fidéliser les professionnels : conciergerie?
TISF	Non	attractivité	Métiers mal connus, besoin de communication A calibrer
MECS	Oui		6 mesures par professionnel
PAED	Oui 28 – 34 (pacte enfance) + 10		Contrôle ??
LVA	oui		
Séjour rupture	oui	régularisation	Solutions à ne pas trop cadrer compte tenu de profils « outsiders »
MECS hors les murs / diffus	Oui pour placements tardifs après 16 ans		ENI MECS soit AAP en fonction du coût Assortir d'un centre ressource parentalité ?
Centre accueil jeunes enfants + parents places mère enfants 15 places de Pouponnière 0-3 ans 15 places MECS 3-6 12 places AJ	oui		
assfam	oui	Viellissement et attractivité	Travailler attractivité- parrainage pour 20 personnes – assfam référent – répit – placement échelonné
Profils spécifiques prostitution	oui	Non calibré définitivement (20 actuellement)	Obligation Taquet – formation des pro – pas d'offre

Attractivité des métiers

3 juin 2022

Nom Prénom	Structure	Fonction	Nom Prénom	Structure	Fonction
SCHNELL Muriel	APF France Handicap	Directrice dispositif IEM	GARCIN Pascal	CD90	Directeur DTS
GAGLIANO Audrey	Amelles	Chargée de recrutement	DRUHET Anne-Claire	CD90	Responsable Espaces Solidarités Départementales Belfort Ouest
JOUQUEZ Thomas	ADAPEI 90	Responsable des Ressources Humaines	GAUTHIER Julie	CD90	DEFP
KORBOSLE Catherine	CD90	Travailleur social insertion	GRILLON Lucile	FAEC	Directrice pôle personnes âgées
DAMIDAUX Béatrice	CD90	Chargée de développement DAC	CANALIS Emilie	CD90	Chargée de développement DAC
MONNIOT Marie	AAFP90	Directrice	ELOY Agnès	CDCA	Représentante PA
GOUS Valentin	CCAS Belfort	Chef de service	HUGONNOT Marie-Jo	CDCA	Représentante PA
GALMICHE Isabelle	CCAS Belfort	Responsable SPASAD	ROBISCHUNG Frédéric	Fondation Pompidou	Pôle gérontologique
MOUGEOT Valérie	Colchique	Directrice	FAVERGEON Christelle	DDETSPP	
KLINKLIN Laetitia	Azae	Responsable	BOISSON Delphine	DDETSPP	
PETER Frédéric	CCAS	Chargé de mission parcours	Vienne Ludivine	Résidence St Joseph	Directrice
DEPLANCHE Dominique	CFDT		FISHER Sabrina	DIRE	
DHOTE Christelle	DAC	Coordinatrice de parcours de soins			
GIRARD Mélanie	DAC	Coordinatrice de parcours santé			

Principales conclusions et propositions :

- Besoin de lever les freins périphériques (garde d'enfant, mobilité...)
- Nécessaire coopération de acteurs locaux avec des outils et pratiques partagées : primes à l'embauche, parcours de professionnalisation, accompagnement renforcé lors de la prise de poste

Annexe 4 : Tableaux récapitulatifs des concertations individuelles et collectives menées dans le cadre de l'élaboration du schéma unique des Solidarités

- Mieux faire connaître les métiers, sensibiliser les jeunes tôt et de façon adaptée
- Améliorer la connaissance des métiers en favorisant l'accueil des stagiaires
- Mieux outiller l'académie des métiers pour la structurer en une plateforme territoriale visant à attirer, accompagner et fidéliser les professionnels
- Mettre en place une aide à la mobilité

Soutenir la création d'habitats alternatifs

2 juin 2022

Nom Prénom	Structure	Fonction
GRILLON Lucile	FAEC	Directrice Pôle personnes âgées
FEURTEY Yves	CDCA	Membre du bureau
VIENNET Ludivine	Résidence St Joseph	Directrice
SOIRA CLERC Christelle	Amaelles	Apprentie service RH
GIRARD Clothilde	Mandatée CFDT	
HUGONNOT Marie Jo	Mandatée FO	
CECCHETTANI Christian	APASAD / Colchique	
TSCHUPP Aude	Adapei	Directrice secteur habitat / accessibilité
CANALIS Emilie	CD 90	Chargée de développement
DAMIDAUX Béatrice	CD 90	Chargée de développement
ROSSELOT Nathalie	DDT 90	Chargée de mission, logement

Principales conclusions et propositions :

- Il existe de nombreux modèles d'habitats alternatifs. Leur pérennité et l'adaptation des projets de vie aux besoins des personnes n'est pas garanti.
- L'habitat inclusif est devenu un marché investi par de grands groupes proposant des solutions « clés en mains » aux collectivités. Ces solutions ne sont pas toujours adaptées et accessibles financièrement.
- Proposition de créer une structure permettant d'accompagner les porteurs de projets.
- Proposition de mettre en place une journée de réflexion avec tous les partenaires afin de créer une dynamique territoriale.

Annexe 4 : Tableaux récapitulatifs des concertations individuelles et collectives menées dans le cadre de l'élaboration du schéma unique des Solidarités

Venir en appui de tous les aidants

11 mai 2022

Nom Prénom	Structure	Fonction	Nom Prénom	Structure	Fonction
MICHEL Jaqueline	CDA PA	Vice-Présidente usagers	THIERY Lény	PMI	ESI
ACIAN Marie-Claire	CDCA PA	VP suppléante	GONIN Anne	PMI	Infirmière
SANTOSILLO Laurine	DAC – CD90	Conseillère en gérontologie	KLINKLIN Laetitia	Azaé	Gérante
M. CORNEILLE	MDPH	Responsable de pôle	MOUGEOT Valérie	Colchique	Directrice
ZWIEBEL Hélène	CD90	Conseillère en gérontologie	DAMIDAUX Béatrice	CD90	Chargée de développement
PORTUESE Pauline	OPABT	Coordinatrice	KNOEPFLIN Sophie	MDPH	Directrice
DYSLI Roland	FAEC	Directeur	ZIMMERMANN Brigitte	CD90	Conseillère en gérontologie
COUTANT Rémi	CREA Adapei	Directeur	LICHTENOTEGER Aurore	Caf 90	Animatrice réseau parentalité
Mme. DEBROS	APF France handicap	Délégation	LEBEAU François	Sésame Autisme Franche-Comté	Président
GAUTHIER Julie	CD90	DEFP	LOMBARD Robert	CDCA	Représentant FGR.FP
AHMED SEID Océane	CD90	ES	ELOY Agnès	CDCA PA	
Mme. FROHLICH	CCAS - SAAD		CANALIS Emilie	CD90	Chargée de développement
BRINGARD Marie	CCAS		THOMAS Céline	CD90	Conseillère en gérontologie
			BILLET Stéphanie	CD90	Conseillère en gérontologie

Principales conclusions et propositions :

- Besoin de partir des besoins de la personne et de son entourage dans l'évaluation puis pour construire l'offre
- Besoin de mener une étude sociologique fine sur les caractéristiques et les besoins des différents types d'aidants, en lien avec les professionnels SMS et le monde universitaire
- Besoin de revaloriser les métiers, de créer des filières, de mieux former les professionnels
- Proposition d'améliorer l'interconnaissance des acteurs pour faciliter les orientations

- S'orienter vers le développement des accueils familiaux intergénérationnels
- Créer un référent handicap au sein de la Maison de la parentalité afin de mieux orienter les parents
- Créer un dispositif d'halte / répit pour tous, ouvert et flexible, intégrant des petites unités d'hébergement
- Besoin de moyens en psychiatrie

Soutenir tous les jeunes

2 juin 2022

Nom Prénom	Structure	Fonction
FISCHER Sabrina	CD90	DIRE
BABE Céline	CD90	DIRE
SARDA Philippe	Association équilibre	

Annexe 4 : Tableaux récapitulatifs des concertations individuelles et collectives menées dans le cadre de l'élaboration du schéma unique des Solidarités

Nom Prénom	Structure	Fonction
GIRARDIN Philippe	CDCA	Représentant PA
PIERGUIDI Marie-Anne	CD90	Directrice DATA
KABI Alexandre	CCAS Belfort	
GUIDET Jérôme	APF France Handicap	
N. LAAYSEL	ADAPEI 90	
KLINGELSCHMITT Nicolas	Amaelles	CAAD
BROSSARD Laury	Plateforme d'Accompagnement et de Répit	
MOLINA Sylvie	Sésame Autisme NFC	Directrice adjointe
SCNELL Muriel	APF France Handicap	Directrice dispositif IEM
AHMED-SEID Nouredine	CD90	Educateur de prévention spécialisée, conseiller jeune
LIONNET Karine	CD90	Educatrice de prévention
MISSAOUI Camille	Association Equilibre	
BOYER Esther	Association Equilibre	
GUILLOT Céline	CAF 90	Conseillère technique
VEAUXCOULON Christelle	CD90 Tourisme	
FROIDEVAUX Amélie	CD90	Chargée de développement touristique
GAUTHIER Julie	CD90	DEFP

Principales conclusions et propositions :

- Les dispositifs d'accompagnement et de soutien existent et sont efficaces, la question se concentre sur les problématiques de repérage et de l'adaptation des modalités de communication. Le repérage est jugé plus complexe après 20 ans.
- Savoir utiliser d'autres thématiques que l'accès aux droits pour faire adhérer et aller vers les jeunes (sport, culture, art...)
- Créer un réseau de repérage en proximité (clubs de sports, et plus généralement les acteurs en lien direct avec les jeunes)
- Proposer des accompagnements ciblés en fonction des besoins des jeunes
- Créer un lieu ressource pour les jeunes

Glossaire

AAH - allocation aux adultes handicapés : aide financière qui permet d'assurer un revenu minimum aux personnes en situation de handicap.

ACTP - allocation compensatrice pour tierce personne : permet d'assumer les frais occasionnés par l'emploi d'une tierce personne pour aider le bénéficiaire en situation de handicap dans les actes du quotidien. Cette allocation a été remplacée, le 1er janvier 2006, par la prestation de compensation du handicap (PCH), mais les personnes disposant avant cette date de l'ACTP peuvent continuer à en bénéficier au moment du renouvellement de leurs droits.

AEB - action éducative budgétaire : dispositif qui s'adresse aux personnes ou aux familles rencontrant des difficultés dans la gestion du budget.

AED – aide éducative à domicile : prestation d'aide sociale à l'enfance. Mise en œuvre avec l'accord des parents ou à leur demande, elle apporte un soutien matériel et éducatif à la famille. Cette prestation est préventive et s'inscrit dans le dispositif de protection administrative de l'enfant. Une convention personnalisée définit l'engagement des différentes parties signataires

AEMO – aide éducative en milieu ouvert : mesure judiciaire civile ordonnée par le Juge des Enfants au bénéfice d'un enfant. L'AEMO consiste en l'intervention à domicile d'un travailleur social pour une durée renouvelable de 6 mois à 2 ans.

AIS - allocations individuelles de solidarité : regroupent le revenu de solidarité active (RSA), l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) et la prestation de compensation du handicap (PCH).

AJPP - allocation journalière de présence parentale : aide financière versée aux parents qui ont à charge un enfant ayant besoin d'une présence soutenue et de soins contraignants à la suite d'une maladie, d'un handicap ou d'un accident d'une particulière gravité.

ALF - allocation de logement familiale : aide financière destinée à réduire le montant du loyer. Elle est versée en fonction de la situation familiale et sous condition de ressources.

ALS - allocation de logement sociale : aide financière destinée à réduire le montant du loyer ou d'une redevance, pour les personnes non éligibles à une autre aide au logement

Annexe 5 : glossaire

APA - allocation personnalisée d'autonomie : elle décline à domicile pour financer un plan d'aide ou en établissement pour financer le tarif dit dépendance et concerne les personnes évaluées en GIR 1 à 4.

APL - aide personnalisée au logement : aide financière destinée à réduire le montant du loyer, d'une mensualité d'emprunt ou d'une redevance. Elle est versée en raison de la situation vis-à-vis du logement et sous condition de ressources.

ASE - aide sociale à l'enfance.

ASF - allocation de soutien familial : versée par la caisse d'allocations familiales (CAF) ou la Mutualité sociale agricole (MSA) à la personne qui élève seule son enfant, privée de l'aide de l'autre parent ou si cette aide est en dessous d'un certain seuil.

ASH - aide sociale à l'hébergement : aide servant à acquitter tout ou partie du tarif « hébergement » des établissements pour les personnes handicapées ou les personnes âgées à faibles ressources. Elle peut également servir à rémunérer des accueillants familiaux et est cumulable avec l'APA.

ASLL - accompagnement social lié au logement : accompagnement individualisé contractualisé qui a pour but d'aider à la recherche et l'accès à un logement autonome, au maintien dans un logement ou à la gestion budgétaire liée au logement.

ASPA - allocation de solidarité aux personnes âgées : aide permettant aux personnes âgées de 65 ans ou plus d'atteindre un seuil minimal de ressources.

ASS - allocation de solidarité spécifique : aide qui garantit des ressources minimales aux demandeurs d'emploi ayant épuisé leurs droits à l'indemnisation, sous certaines conditions de durée d'activité antérieure et de ressources.

ASV - loi du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement

AVP – aide à la vie partagée : aide destinée à financer le projet de vie sociale et partagée mis en œuvre dans l'habitat inclusif.

CASF - Code de l'action sociale et des familles.

CCAS - centre communal d'action sociale : établissement public communal intervenant principalement dans les domaines de l'aide sociale (instruction et orientation des bénéficiaires), de l'action sociale facultative et de l'animation des activités sociales.

CDAPH - commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées : examine les demandes formulées par les personnes handicapées concernant leurs droits en matière d'orientation ou d'attribution des aides et prestations, dans chaque maison départementale des personnes handicapées (MDPH).

CER - contrat d'engagement réciproque : le bénéficiaire du RSA conclut avec le département un contrat énumérant leur engagement réciproque en matière d'insertion professionnelle

Annexe 5 : glossaire

(actes positifs et répétés de recherche d'emploi pour le bénéficiaire, action que l'organisme vers lequel il a été orienté s'engage à mettre en œuvre).

CESSEC - commission d'examen de la situation et du statut des enfants confiés : elle examine tous les ans la situation des enfants confiés à l'aide sociale à l'enfance depuis plus d'un an, lorsqu'il existe un risque de délaissement parental ou lorsque le statut juridique de l'enfant paraît inadapté à ses besoins. Elle examine la situation des enfants de moins de deux ans tous les six mois.

CFPPA – conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie

CFHI – conférence des financeurs de l'habitat inclusif

CIAS - centre intercommunal d'action sociale : établissement public intercommunal dont les missions et le fonctionnement sont les mêmes que les CCAS, mais sur le territoire communautaire.

CLS – contrat local de santé : outil porté conjointement par l'agence régionale de santé (ARS) et une collectivité territoriale pour réduire les inégalités territoriales et sociales de santé.

CNAF - Caisse nationale des allocations familiales.

CNAMTS - Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés.

CNSA - Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie.

CNAV - Caisse nationale d'assurance vieillesse.

Communauté 360 : les communauté 360 ont pour but de mettre en réseau les professionnels et citoyens de tous horizons pour mieux se coordonner autour des personnes vivant avec un handicap et leurs aidants et garantir ainsi une réponse complète à leurs besoins, envies et potentialités.

CRIP - cellule de recueil, de traitement et d'évaluation des informations préoccupantes : les CRIP sont chargées du traitement et de l'évaluation des informations préoccupantes (IP) concernant les enfants en danger ou en risque de danger.

DAC - dispositifs d'appui à la coordination : dispositifs d'information, d'orientation et d'appui à la population et aux professionnels de santé pour l'accompagnement des patients en situations complexes.

DAP - délégation de l'autorité parentale : lorsque les circonstances l'exigent, l'exercice de l'autorité parentale peut être délégué à un tiers ou à un organisme spécialisé (membre de la famille, service de l'aide sociale à l'enfance...). La DAP a pour but d'aider les parents à élever leur enfant. Elle peut être volontaire ou forcée. Elle est prononcée par le juge aux affaires familiales.

Dares - Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques.

DGCL - Direction générale des collectivités locales.

Annexe 5 : glossaire

DREES - Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques

EAJE - établissement d'accueil du jeune enfant : structure autorisée à accueillir des enfants âgés de moins de 6 ans, de façon régulière ou occasionnelle, sous la responsabilité de professionnels de la petite enfance.

EHPA - établissement d'hébergement pour personnes âgées : établissements collectifs non médicalisés destinés à héberger des personnes âgées disposant encore d'une bonne autonomie physique.

EHPAD - établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes : lieu d'hébergement médicalisé et collectif. Les Ehpad ont pour mission d'accompagner les personnes fragiles et vulnérables et de préserver leur autonomie par une prise en charge globale comprenant l'hébergement, la restauration, l'animation et le soin.

ESAT - établissement et service d'aide par le travail : établissements médico-sociaux qui accueillent des adultes handicapés ayant une capacité de travail inférieure à un tiers de la capacité.

FAJ - fonds d'aide aux jeunes : permet d'attribuer des aides aux jeunes en difficulté, afin de favoriser leur insertion sociale et professionnelle.

FAM - foyer d'accueil médicalisé : établissements médico-sociaux destinés à recevoir des personnes inaptes à toute activité professionnelle et ayant besoin d'une assistance pour la plupart des actes essentiels de la vie courante ainsi que d'une médicalisation. Leur financement relève à la fois de l'assurance maladie et des départements.

FH - foyer d'hébergement : établissements médico-sociaux qui assurent l'hébergement et l'entretien des travailleurs handicapés exerçant une activité pendant la journée en milieu ordinaire (de droit commun), dans un établissement ou un service d'aide par le travail (Esat) ou dans une entreprise adaptée.

FINESS - fichier national des établissements sanitaires et sociaux : répertoire dans lequel sont immatriculés les établissements et entités juridiques porteurs d'une autorisation ou d'agrément.

FO / FV - foyers occupationnels / foyers de vie : établissements médico-sociaux qui ont la particularité d'accueillir des personnes adultes dont le handicap ne permet pas, ou plus, d'exercer une activité professionnelle, y compris en milieu protégé (structure spécialisée). Ces personnes bénéficient cependant d'une autonomie physique ou intellectuelle suffisante pour se livrer à des occupations.

FSL - fonds de solidarité pour le logement : fonds destiné à aider à l'accès ou au maintien dans le logement des personnes dans l'incapacité de faire face à leurs obligations financières.

Annexe 5 : glossaire

GEM – groupe d’entraide mutuelle : regroupe autour d’un projet commun des adultes souffrant de troubles psychiques ou cognitifs.

GIR - groupe iso-ressources : mesure le niveau de perte d’autonomie d’une personne âgée. Le GIR d’une personne est calculé à partir de l’évaluation effectuée à l’aide de la grille AGGIR. Il existe six GIR : le GIR 1 est le niveau de perte d’autonomie le plus fort et le GIR 6 le plus faible. Seules les personnes évaluées en GIR 1 à 4 peuvent bénéficier de l’allocation personnalisée d’autonomie (APA).

GMP - GIR moyen pondéré : mesure, en nombre de points, le niveau de prestation fourni par cet établissement pour la prise en charge de la dépendance de l’ensemble de ses résidents ; le GMP est établi à partir du positionnement des pensionnaires sur la grille AGGIR.

HI – Habitat Inclusif : petits ensembles de logements indépendants, caractérisés par la volonté de ses habitants de vivre ensemble et par des espaces de vie individuelle associés à des espaces de vie partagée, dans un environnement adapté et sécurisé.

IAE - insertion par l’activité économique : permet aux personnes les plus éloignées de l’emploi de bénéficier d’un accompagnement renforcé qui doit faciliter leur insertion professionnelle. L’IAE comprend des structures spécialisées : les entreprises d’insertion, les associations intermédiaires, les entreprises de travail temporaire d’insertion ou les ateliers et chantiers d’insertion.

IME - institut médico-éducatif : accueillent et accompagnent des enfants ou des adolescents présentant un déficit intellectuel, conformément à leur plan personnalisé de compensation, comprenant le projet personnalisé de scolarisation, et prenant en compte les aspects psychologiques et psychopathologiques ainsi que le recours, autant que de besoin, à des techniques de rééducation, telles que l’orthophonie, la kinésithérapie et la psychomotricité.

IP - information préoccupante : tout élément d’information – y compris médical – susceptible de laisser craindre qu’un enfant se trouve en situation de danger ou de risque de danger, puisse avoir besoin d’aide, et qui doit faire l’objet d’une transmission à la cellule départementale pour évaluation et suite à donner.

ITEP - institut thérapeutique, éducatif et pédagogique : ils accueillent des enfants, des adolescents ou des jeunes adultes qui présentent des difficultés psychologiques dont l’expression, notamment l’intensité des troubles du comportement, perturbe gravement la socialisation et l’accès aux apprentissages.

MAAESF - mesures administratives d’accompagnement en économie sociale et familiale : elles ont pour but d’aider les parents confrontés à des difficultés de gestion du budget familial ayant des conséquences sur les conditions de vie de l’enfant. Dans le cas des mesures administratives, l’accompagnement peut être mis en place à la demande ou en accord avec les parents.

Annexe 5 : glossaire

MAJ - mesure d'accompagnement judiciaire : mesure judiciaire contraignante par laquelle un mandataire judiciaire à la protection des majeurs perçoit et gère tout ou partie des prestations sociales d'une personne majeure, en vue de rétablir son autonomie dans la gestion de ses ressources.

MAS - maison d'accueil spécialisée : établissements médico-sociaux qui reçoivent des adultes en situation de grave dépendance du fait d'un handicap intellectuel, moteur ou somatique grave ou une association de handicaps intellectuels, moteurs ou sensoriels qui les rendent incapables de se suffire à eux-mêmes dans les actes essentiels de l'existence. Leur état de santé implique une surveillance médicale proche et individualisée ainsi que des soins constants. Leur financement relève de l'Assurance maladie.

MASP - mesure d'accompagnement social personnalisé : mesure administrative destinée à aider des personnes majeures dont les facultés ne sont pas altérées, mais qui sont en grande difficulté sociale et perçoivent des prestations sociales. Elle est mise en œuvre par les services sociaux du département. La MASP fait l'objet d'un contrat d'accompagnement social personnalisé.

MDPH - maison départementale des personnes handicapées

MECS - maison d'enfants à caractère social : établissements qui accueillent pour des séjours de durée variable, des enfants et des jeunes majeurs dont les familles se trouvent en difficulté momentanée ou durable et ne peuvent, seules ou avec le recours de proches, assumer la charge et l'éducation de leurs enfants.

MJAGBF - mesure judiciaire d'aide à la gestion du budget familial : sur le même principe que les mesures administratives (MAAESF), les MJAGBF ont pour but d'aider les parents confrontés à des difficultés de gestion du budget familial ayant des conséquences sur les conditions de vie de l'enfant. Elles sont, dans ce cas, décidées par le juge des enfants.

MNA - mineur non accompagné : personne âgée de moins de 18 ans privée temporairement ou définitivement de la protection de sa famille. Elle bénéficie des dispositions relatives à la protection de l'enfance.

MTP - majoration pour tierce personne : permet à son bénéficiaire de percevoir une majoration de sa pension d'invalidité. Elle est versée sous condition d'assistance d'une tierce personne.

PAD - placement à domicile : mesure d'aide sociale à l'enfance qui permet au mineur un maintien ou un retour au sein du domicile familial.

Pair aide : dynamique d'intervention fondée sur la ressemblance entre l'individu portant le rôle d'intervention et celui portant le rôle de bénéficiaire. »

PASA - pôle d'activités et de soins adaptés : espaces aménagés au sein des Ehpad. Les Pasa sont destinés à accueillir, durant la journée, des résidents de l'Ehpad ayant des troubles du

Annexe 5 : glossaire

comportement modérés. Les résidents qui y sont accueillis à la journée peuvent éventuellement venir de l'extérieur.

PCH - prestation de compensation du handicap : aide en nature, permettant de financer un ou plusieurs types de prise en charge pour les personnes en situation de handicap : aides humaines, aides techniques, aménagements du logement et du véhicule, charges spécifiques ou exceptionnelles, aides animalières.

PJJ – Protection Judiciaire de la Jeunesse

PPAE - Projet personnalisé d'accès à l'emploi : élaboré et actualisé conjointement par le demandeur d'emploi et Pôle emploi. Ce projet précise la nature et les caractéristiques de l'emploi ou des emplois recherchés, la zone géographique privilégiée et le niveau de salaire attendu. Pour les bénéficiaires du RSA orientés vers Pôle emploi par le département, le PPAE fonctionne sur le même principe que le contrat d'engagement réciproque (CER).

RA - Résidences autonomie : sont des ensembles de logements pour les personnes âgées associées

RQTH - reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé : permet à son bénéficiaire de bénéficier d'avantages aussi bien pour trouver un emploi que pour le conserver. La qualité de travailleur handicapé est reconnue par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées.

RSA - revenu de solidarité active : allocation visant à garantir un revenu minimum de ressources aux bénéficiaires, mais c'est aussi un dispositif d'accompagnement social et professionnel pour faciliter l'accès à l'emploi ou consolider les capacités professionnelles de ceux qui sont sans activité, ou qui ne tirent de leur activité que des ressources limitées.

SAAD – Service d'aide et d'accompagnement à domicile

SAMSAH - service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés : poursuit le même objectif que les services d'accompagnement à la vie sociale (SAVS) et offre, en plus de ces prestations, une coordination des soins et un accompagnement médical et paramédical. Il est financé par le département et l'assurance maladie.

SAVS - service d'accompagnement à la vie sociale : leur objectif principal est d'assurer le maintien des personnes handicapées dans le milieu ordinaire, par un soutien à la restauration des liens sociaux (familiaux, scolaires, professionnels, etc.) et en favorisant l'accès aux services offerts par la collectivité. Ils sont financés par le département.

SESSAD - service d'éducation spéciale et de soins à domicile : intervient au sein des différents lieux de vie de l'enfant (domicile, lieu d'accueil de la petite enfance, centre de loisirs). Il apporte un soutien éducatif et thérapeutique individualisé.

Annexe 5 : glossaire

SPASAD – services polyvalents d'aide et de soins à domicile : ils apportent à la fois un accompagnement dans les actes de la vie quotidienne et des soins aux personnes prises en charge. Ils regroupent des services qui assurent les missions d'un service de soins infirmiers à domicile (SSIAD) et les missions d'un service d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD).

SPE - service public de l'emploi : les organismes appartenant ou participant au SPE sont les suivants : Pôle emploi, organismes publics (ou émanant de collectivités publiques) de placement professionnel autres que Pôle emploi (PLIE, maison de l'emploi, mission locale...), entreprises de travail temporaire, agences privées de placement, organismes d'appui à la création et au développement d'entreprises, structures d'insertion par l'activité économique (IAE), autres organismes de placement professionnel et autres organismes appartenant ou participant au SPE.

SPIE – service public de l'insertion et de l'emploi : associe les organismes participant au SPE et en charge de l'insertion autour d'un consortium et dans le cadre d'une contractualisation autour d'objectifs adaptés à la situation de l'emploi et de l'insertion au niveau local.

TISF - technicien de l'intervention sociale et familiale : travailleur social qui effectue des interventions préventives dans le domaine social ou éducatif, ainsi que des actions réparatrices visant à favoriser l'autonomie des personnes et leur intégration dans leur environnement pour créer ou restaurer le lien social. Il accompagne et soutient les familles, les personnes en difficulté de vie ou en difficulté sociale, les personnes âgées, malades ou handicapées. À cette fin, il élabore avec la personne aidée un projet d'intervention en précisant les moyens pour atteindre l'objectif fixé.

UDAF – union départementale des associations familiales

UHR - unités d'hébergement renforcé : implantées au sein des Ehpad, elles offrent un hébergement adapté à des résidents souffrant de troubles sévères du comportement qui altèrent leur sécurité et leur qualité de vie, ainsi que celle des autres résidents de l'Ehpad.

USLD - unité de soins de longue durée : structure d'hébergement et de soins dédiée à l'accueil des personnes les plus dépendantes.

VAD – visite à domicile

Département
du Territoire de Belfort

6 place de la Révolution française
90020 Belfort cedex
03 84 90 90 90
contact@territoiredebelfort.fr

